
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

(26^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 21 octobre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. Questions au Gouvernement (p. 4590).

CRISES FINANCIÈRES (p. 4590)

MM. André Lajoinie, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

TEMPÊTE EN BRETAGNE (p. 4591)

MM. Jean-Marie Le Pen, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur.

INCIDENTS DE ROISSY (p. 4591)

MM. Georges-Paul Wagner, Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

SITUATION ÉCONOMIQUE (p. 4591)

MM. Lionel Jospin, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

SITUATION ÉCONOMIQUE (p. 4593)

MM. Pierre Mauroy, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

SÉCURITÉ SOCIALE (p. 4594)

MM. Michel Coffineau, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

SITUATION DANS L'OUEST (p. 4596)

MM. Louis Le Pensec, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur.

CRISE BOURSIÈRE (p. 4596)

MM. Pierre Messmer, Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

TEMPÊTE EN BRETAGNE (p. 4597)

MM. Bertrand Cousin, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur.

INCIDENTS A L'AÉROPORT DE ROISSY (p. 4598)

MM. Eric Raoult, Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

TEMPÊTE EN BRETAGNE (p. 4599)

MM. Aimé Kerguéris, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur.

QUOTAS LAITIERS EN ZONES DE MONTAGNE (p. 4599)

MM. Adrien Durand, François Guillaume, ministre de l'agriculture.

RUPTURE DES NÉGOCIATIONS SUR LA PÊCHE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE (p. 4600)

MM. Gérard Grignon, Didier Bariani, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

DÉNATURATION DU SYSTÈME DE GARANTIE CONTRE LES CATASTROPHES NATURELLES (p. 4601)

MM. Yvon Briant, Alain Carignon, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement.

Suspension et reprise de la séance (p. 4602)

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

2. Loi de finances pour 1988 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4602).

Départements et territoires d'outre-mer (suite)

MM. Henry Jean-Baptiste,
Elie Castor,
Edouard Fritch,
Gérard Grignon,
Georges Lemoine,
Benjamin Brial,
Alain Vivien,
Edouard Chammougon,
Maurice Louis-Joseph-Dogué,
Paulin Bruné,
Jean-Paul Virapoullé.

Réponses de M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer, aux questions de : MM. Claude Hoarau, Laurent Vergès, Elie Castor, Maurice Louis-Joseph-Dogué, Guy Malandain.

M. le ministre.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD

M. le ministre.

Etat B

Titre III (p. 4623)

Amendement n° 108 de M. Porteu de la Morandière : MM. François Porteu de la Morandière, Alexandre Léontieff, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les territoires d'outre-mer ; le ministre, Jean-Pierre Soisson. - Rejet.

Adoption du titre III.

Titre IV. - Adoption (p. 4623)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 4623)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Fait personnel** (p. 4624).
MM. Roger Holeindre, le président.
4. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle**
(p. 4624).
5. **Ordre du jour** (p. 4624).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

CRISES FINANCIÈRES

M. le président. La parole est à M. André Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le Premier ministre, la tempête financière et boursière, difficilement contenue à coup de milliards publics, finalement payés par les travailleurs et les contribuables, n'a pas éclaté comme un coup de tonnerre dans un ciel serein.

Les raisons de fond de cette crise demeurent. C'est en premier lieu la politique d'encouragement à la spéculation financière, au détriment du pouvoir d'achat, de l'investissement et de l'emploi, qui a multiplié par quatre les fortunes financières depuis 1982 tandis que la production industrielle était conduite à la stagnation.

C'est en deuxième lieu la dépendance voulue de notre système financier, notamment vis-à-vis des Etats-Unis, qui ne cessent, comme tout le monde le sait, de vouloir faire payer aux autres pays leur endettement, leur déficit et leur colossale course aux armements.

Dans ces conditions, l'accalmie actuelle n'enlève rien à la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de cette crise.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire il faut, premièrement, stopper la fuite des capitaux vers les placements financiers et les orienter vers la nécessaire augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs, l'investissement productif, la formation, la recherche et la création d'emplois.

Dans ce cadre, il est indispensable d'arrêter les privatisations et d'annuler le remboursement de l'emprunt Giscard, 60 milliards que vous ne possédez pas et que vous voulez emprunter pour payer les spéculateurs.

Deuxièmement, il faut agir immédiatement pour dégager la France de l'emprise financière américaine en rétablissant le contrôle des changes (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) et en proposant une authentique coopération européenne pour échapper à la dictature du dollar.

J'appelle les travailleurs à se rassembler et à agir car ce sont eux qui sont menacés par l'aggravation de la récession économique que porte en elle cette crise, alors que les gros spéculateurs tirent déjà leur épingle du jeu quand ils n'y trouvent pas une nouvelle source d'enrichissement.

J'attends des réponses claires à cette question cruciale pour l'avenir du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Monsieur le député, les taux d'intérêts à long terme avaient atteint des niveaux très élevés dans le monde.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et en France !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Depuis le mois de février, c'est-à-dire depuis la conclusion des accords du Louvre, leur hausse a atteint environ deux points. Désormais, les taux longs sont orientés à la baisse sur tous les marchés, et en particulier à Paris, ce qui est de bon augure.

Je considère cependant que les taux à long terme sont encore trop élevés en France et dans le monde. Leur niveau à Paris n'est pas justifié par les données de notre économie, ni cohérent avec notre désinflation.

Quant à la crise que vous avez relevée, monsieur le député, elle ne trouve pas sa source dans notre pays, comme vous le savez - ni dans la situation de notre économie, ni dans celle de nos entreprises - mais...

M. Raymond Douyère. Dans le manque de confiance !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. ... à l'étranger.

S'agissant du volume des emprunts obligatoires de l'Etat, l'objectif est simple : il s'agit de peser le moins possible sur le marché financier. La réduction du déficit budgétaire et l'affectation des produits de la privatisation permettent de réduire les appels de l'Etat au marché obligataire, qui ont été inférieurs de cinquante milliards de francs cette année par rapport à l'année dernière.

J'ai cependant décidé de ramener le programme indicatif des emprunts de l'Etat - qui avait été fixé de 120 à 140 milliards de francs au début de l'année et avait ensuite été ramené de 100 à 120 milliards - à 90 milliards de francs environ, ce qui est possible grâce à la diminution du déficit et au bon usage des produits de la privatisation.

Mais l'Etat doit manifester que les taux à long terme sont trop élevés et fournir au marché une orientation claire. Il ne faut donc pas qu'il s'endette à des taux fixes au niveau actuel ; nos actes seront en accord avec cette appréciation et nous aurons davantage recours aux instruments de financement à taux variables.

Quant aux conclusions que vous tirez de la situation, monsieur le député, je vous rappelle que les marchés financiers sont devenus très intégrés et très sensibles. Il faut en faire un usage responsable et progresser dans la voie de la coopération internationale. Il ne s'agit donc pas de saisir le prétexte de ces difficultés pour revenir en arrière sur la politique de libération de notre économie.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Il faut lever tous les doutes et afficher la détermination des gouvernements de poursuivre dans la voie de la coopération définie dans les accords du Louvre. C'est pourquoi je souhaite, je le répète, une saine et exacte application de ces accords, et je me réjouis que les dirigeants allemands comme les dirigeants américains aient réaffirmé leur volonté.

Il serait dramatique, je n'hésite pas à le dire, de remettre en cause l'internationalisation de notre économie et le décloisonnement des marchés en prenant prétexte de cette crise. Il n'est absolument pas question pour le Gouvernement de revenir sur la libération des changes, de quelque façon que ce soit et dans quelque domaine que ce soit. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Enfin, monsieur le député, vous m'avez invité à différer, voire à supprimer le remboursement de certains emprunts. Il n'en est pas davantage question et nous n'y avons pas pensé une seule seconde. Un emprunt est un contrat passé entre l'Etat et celui qui lui apporte son argent.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des finances, de l'économie et de la privatisation. Chacun a droit au respect d'un contrat et nous respecterons celui-là comme les autres. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Pierre Maugar. Voilà une réponse sérieuse ! On n'était pas habitué à cela !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national (R.N.).

TEMPÊTE EN BRETAGNE

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Pen.

M. Jean-Marie Le Pen. Mesdames, messieurs, la Bretagne et la Normandie ont subi des dommages sans précédent à la suite de l'ouragan qui les a dévastées dans la nuit de jeudi à vendredi. C'est dans des cas comme ceux-là que la solidarité nationale doit jouer à plein.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous constater l'état de catastrophe naturelle prévu par la loi de juillet 1982 et qu'attendez-vous pour dresser la liste des communes sinistrées ? Allez-vous indemniser au titre des calamités agricoles les éleveurs dont le bétail a été atteint par la dégradation des bâtiments et les coupures d'électricité ? Allez-vous accorder des subventions exceptionnelles aux communes les plus touchées ?

A ces questions précises, les Bretons et les Normands attendent des réponses précises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

Un député du groupe socialiste. C'est le ministre des calamités ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, ainsi que vous le savez, j'ai pu constater moi-même dès samedi dernier l'ampleur des dégâts. J'ai vu au travail les sapeurs-pompiers, les employés communaux, les agents de l'E.D.F. et des autres services publics, et j'ai apprécié leur dévouement ainsi que la qualité des secours.

J'ai personnellement veillé à ce que les moyens complémentaires qui leur étaient nécessaires soient acheminés très rapidement. J'ai dépêché en renfort 720 hommes appartenant aux unités de la sécurité civile ou aux unités militaires, envoyé 30 hectares de baches et 250 groupes électrogènes. J'avais par ailleurs immédiatement notifié un million de francs de secours d'extrême urgence pour apporter une aide immédiate aux familles les plus démunies et directement touchées.

Il s'agit maintenant, à l'heure du bilan, de régler la question des réparations, des très graves dommages aux biens et aux exploitations. Le Gouvernement prendra, avant la fin de la semaine, toutes les dispositions nécessaires et, comme je l'ai annoncé sur place, les populations peuvent compter sur la solidarité du pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

INCIDENTS DE ROISSY

M. le président. La parole est à M. Georges-Paul Wagner.

M. Georges-Paul Wagner. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Dans la nuit du 13 octobre dernier, à Roissy, un commando communiste (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste*) a empêché l'expulsion vers Brazzaville d'un jeune Congolais, Serge Mitolo, qui a pu s'enfuir.

M. Maxime Grametz. Tant mieux !

M. Georges-Paul Wagner. La situation irrégulière de ce dernier remontait au 13 octobre 1986...

M. Guy Ducloné. C'était un orphelin sans famille !

M. Georges-Paul Wagner. ... et l'arrêté d'expulsion le concernant au 20 mai 1987.

L'intervention du commando communiste s'est accompagnée de violences graves sur les forces de l'ordre. Les instigateurs, les auteurs, les complices de ces violences sont connus. Non seulement ils ont reconnu les faits mais ils s'en sont vantés. Les cars nécessaires au transport du commando ont été fournis par la municipalité communiste de Bagnolet.

M. Maxime Grametz. Elle a bien fait !

M. Guy Ducloné. Bravo !

M. Georges-Paul Wagner. Il s'agit de flagrant délit.

Depuis huit jours, quelles initiatives, judiciaires ou autres, ont été prises contre les responsables connus et prêts à la récidive...

M. Guy Ducloné. Vous allez toucher la prime à la délation du ministère de l'intérieur !

M. Georges-Paul Wagner. ... de ces violences contre les personnes et contre la loi ?

La seule politique de votre gouvernement à l'égard de l'immigration, monsieur le Premier ministre, comme celle du gouvernement précédent, consiste à lutter, du moins l'affirmez-vous, contre l'immigration irrégulière et clandestine.

Avez-vous toujours l'intention d'expulser Serge Mitolo...

M. Guy Ducloné. Il était là depuis dix ans ! Il avait dix-huit ans !

M. Georges-Paul Wagner. ... et, plus généralement, quelles mesures avez-vous prises ou comptez-vous prendre pour mettre un terme à des menées factieuses qui ruinent l'autorité de l'Etat ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

M. Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité. Monsieur le député, il est vrai qu'il n'est pas tolérable, et il ne sera pas toléré, que la violence physique, toutes les violences, d'où qu'elles viennent...

M. Guy Ducloné. Et celle des C.R.S. ?

M. le ministre chargé de la sécurité. ... puissent s'opposer à l'application de la loi républicaine.

Il est vrai qu'il n'est pas tolérable, et il ne sera pas toléré, que des véhicules de certaines municipalités, de même que leurs fonctionnaires - cela reprend une vieille tradition que nous, élus de la banlieue parisienne, connaissons bien - soient utilisés à des manifestations illégales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Guy Ducloné. Vous êtes un élu de fraîche date !

M. le ministre chargé de la sécurité. Monsieur Ducloné, vous n'y étiez pas, pour une fois. Restez au moins tranquille !

Après que le préfet du département de la Seine-Saint-Denis a porté plainte devant le procureur de la République (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste*), les poursuites engagées se traduiront par des identifications et des interpellations, et les intéressés seront déférés à la justice. Bien entendu de tels agissements ne peuvent que nous encourager à poursuivre fermement notre politique de reconduite à la frontière de tous les étrangers en situation irrégulière.

M. Guy Ducloné. Remerciez M. Wagner !

M. le ministre chargé de la sécurité. Je vous rappelle que nous procédons en moyenne à cinquante reconduites par jour. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

SITUATION ECONOMIQUE

M. le président. La parole est à M. Lionel Jospin.

M. Lionel Jospin. Monsieur le Premier ministre, une brutale chute des cours vient de secouer les marchés financiers internationaux et la Bourse de Paris. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Elle résulte de la politique déséquilibrée menée aux Etats-Unis...

M. Pierre Maugar. Encore un conservateur ! Il n'a rien compris !

M. Lionel Jospin. ... par cette administration Reagan que vous avez tant aimée et dont vous vous plaignez maintenant. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Elle traduit la tendance du capitalisme d'aujourd'hui à faire diverger la sphère financière et l'économie réelle.

Mais cette crise boursière a frappé un marché français que vous avez doublement fragilisé : d'abord par l'insuccès de votre politique économique, ...

M. Pierre Mauger. C'est faux !

M. Lionel Jospin. ... ensuite par un programme de privatisation massif, bâti à la hâte pour les objectifs politiques que l'on sait, et imprudent.

M. Robert-André Vivien. Et vos trois dévaluations ?

M. Lionel Jospin. C'est d'ailleurs pourquoi la Bourse française avait baissé bien avant la bourrasque de ces derniers jours. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Le libéralisme et le capitalisme prétendument populaires, déjà si durs pour les Français, ne faisaient même plus recette à la corbeille.

M. Michel Cointat. Il ne connaît même pas les dossiers !

M. Pierre Weisenhorn. Il ne comprendra jamais rien !

M. Lionel Jospin. De deux choses l'une : ou vous n'avez pas pensé qu'une grave crise boursière pouvait nous menacer, et vous êtes légers ; ou vous connaissiez le risque que courraient les petits porteurs mais vous l'avez sciemment passé sous silence, et vous êtes coupables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Certes, vous n'êtes pas responsables du krach de Wall Street. (*Ah ! sur les bancs des groupes R.P.R. et U.D.F.*) Mais vous êtes responsables d'avoir attiré des millions de Français qui disposaient d'une épargne sûre - livrets de caisse d'épargne ou plans d'épargne-logement - sur le terrain dangereux de marchés instables. Or vous ne les avez pas avertis des risques. Vous les avez au contraire matraqués par une campagne de séduction dont il faudra bien connaître et le coût et les auteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Les petits actionnaires ont cru M. Chirac et M. Barre et ils ont été piégés.

Aujourd'hui, les déséquilibres existent toujours : ceux du court terme, avec les déficits budgétaire et commercial américains et ceux du long terme, avec l'endettement des Etats-Unis et du tiers monde !

M. Pierre Mauger. Et le vôtre ?

M. Lionel Jospin. Et vous-mêmes, par vos privatisations, vous continuez à faire monter les taux d'intérêt, à déprimer le marché obligataire et donc à faire baisser la Bourse.

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. C'est faux !

M. Lionel Jospin. Dès lors, plusieurs questions doivent vous être posées :

Première question : allez-vous enfin arrêter votre programme de privatisation ? (*Non ! non ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il s'agit non pas de repousser de quelques jours celle de Matra, mais de renoncer à l'ensemble car vous n'avez plus le droit de faire prendre ce risque au pays ! Nous entrons maintenant dans une période dangereuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Deuxième question : comment allez-vous ramener le calme sur le marché financier français ?

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. C'est fait !

M. Lionel Jospin. On a deviné que la Caisse des dépôts et consignations et les grandes compagnies d'assurances avaient dû intervenir à votre demande pour stopper la baisse des cours, et cela est juste.

M. Pierre Mauger. Il ne comprend rien à l'économie !

M. Lionel Jospin. Mais comment les compagnies d'assurances pourraient-elles le faire à l'avenir si elles étaient, elles aussi, privatisées et qu'elles n'aient plus la possibilité de répondre aux demandes des pouvoirs publics ?

M. Pierre Mauger. Retournez à l'école !

M. Lionel Jospin. Il faut renoncer à la privatisation de l'U.A.P., qui, de toute façon, spolierait les assurés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Troisième question : quelles initiatives comptez-vous prendre avec nos partenaires européens pour obtenir des Etats-Unis qu'ils contribuent vraiment, au-delà des accords du Louvre, qui ne portent que sur les changes, au rééquilibrage des relations économiques et financières mondiales ?

Voilà, monsieur le Premier ministre, les questions que beaucoup de Français vous posent, se posent à travers nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Monsieur Jospin, je ne reviendrai pas sur les causes des secousses et des difficultés qu'a connues le monde. Je reviendrai sur les causes que vous prétendez nationales.

Vous avez d'abord parlé de notre échec économique et ensuite des privatisations.

Sur les questions économiques, vous me permettrez simplement, et peut-être y accorderez-vous plus de crédit qu'à ce que je dis moi-même, de vous citer les propos tenus hier par le président de la Bundesbank qui n'est pas nécessairement suspect d'indulgence envers le Gouvernement.

Qu'a-t-il dit ? Le président de la banque centrale ouest-allemande a estimé - je le cite, quitte à susciter vos rires - qu'« une politique très impressionnante était menée en France pour stabiliser les prix ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Je poursuis : « Le taux d'inflation n'y est maintenant guère plus élevé qu'en Allemagne. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quant à la politique monétaire, M. Poehl a jugé que la France faisait des « efforts notables » et que l'expansion de la masse monétaire était « beaucoup mieux contrôlée en France qu'en Allemagne ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Venons-en maintenant aux privatisations dont, pour des raisons purement et simplement politiques, vous tentez de faire croire qu'elles sont la source de tous nos maux.

Je vais vous dire un certain nombre de choses, monsieur le député.

Premier point : la Bourse française a moins baissé que les bourses étrangères. (« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Médecin. Que M. Jospin aille à Johannesburg !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Deuxième point : les valeurs des sociétés privatisées ont moins baissé que la moyenne, et vous le savez parfaitement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je vais vous en donner un exemple : une personne qui aurait souscrit le maximum possible à la vente d'actions privatisées aurait engagé un capital de 17 000 francs et, aujourd'hui, ce capital serait de 18 232 francs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. C'est faux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Vous dites que les petits actionnaires ont été lésés. (« Oui ! oui ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Mais vous me permettrez d'exprimer un regret, c'est qu'un certain nombre d'hommes politiques qui, il n'y a pas si longtemps, exerçaient des responsabilités à la tête de l'Etat ou dans l'Etat,...

Un député du groupe socialiste. Ça reviendra !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. ... aient saisi cette occasion pour tenter d'effrayer les épargnants. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - « Hésant ! Hésant ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Ils ont commis une mauvaise action.

J'en viens maintenant aux questions que vous m'avez posées.

Première question : « Allez-vous arrêter vos privatisations ? » La réponse est : non ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) J'ai différé de quelques jours la privatisation de Matra (*Ah ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*), pour des raisons purement techniques (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs*), et je prendrai ma décision la semaine prochaine.

J'ai dit à plusieurs reprises que les privatisations ne devaient pas être influencées par la politique mais uniquement par des considérations économiques et financières.

M. Louis Mexandeau. « Madame, monsieur », comme disait la publicité, vous allez encore vous faire avoir !

Un député du groupe socialiste. Et les noyaux durs ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Deuxième question : « Comment ramener le calme ? » Nous avons engagé dans plusieurs domaines une action dont on commence à voir les effets - je me permets de le signaler - puisque, partout dans le monde, les bourses se redressent et que les taux longs s'abaissent.

Je ferai observer tout d'abord que le développement de la coopération internationale est en bonne voie et que la rencontre entre Allemands et Américains a produit les résultats que l'on pouvait en attendre. Nous n'y sommes peut-être pas totalement étrangers. Je peux vous dire en tout cas que notre politique économique se poursuivra comme elle a été définie il y a dix-huit mois. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Troisième question : « Quelles initiatives comptez-vous prendre ? » Je vous rappelle, monsieur Jospin, que, contrairement à ce que vous dites, les accords du Louvre ne portent pas seulement sur les changes : ils concernent aussi l'ensemble de la politique économique, les déficits budgétaires et commerciaux ainsi que les taux d'intérêt.

Nous avons donc l'intention de poursuivre dans cette voie et, pour répondre à votre dernière question, monsieur le député, de la même manière que le programme de privatisation ne sera pas arrêté, je ne renoncerai pas davantage à privatiser l'U.A.P. ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

SITUATION ECONOMIQUE

M. le président. La parole est à M. Pierre Mauroy.

M. Pierre Mauroy. Monsieur le ministre d'Etat,...

M. Robert-André Vivien. Il est daltonien ! Il confond le rouge et le vert ! C'est dangereux pour les indices !

M. André Fanton. La voix de la faillite !

M. Pierre Mauroy. ... Lionel Jospin vous a posé trois questions et, après vous avoir entendu, je suis tenté de conclure que vous n'apportez aucune conclusion à la crise (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), en dépit de votre suffisance d'ailleurs.

M. Jean Ueberschleg. Vous, c'est l'insuffisance !

M. Pierre Mauroy. Il vous a demandé si vous étiez léger ou coupable. Je suis tenté de dire que vous êtes à la fois léger et coupable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pouvait-on, monsieur le Premier ministre, prévoir cette crise ? Chacun savait que la croissance de l'économie financière était tout à fait excessive et spéculative.

M. Albert Brochard. C'est faux !

M. Pierre Mauroy. Vous avez joué le rôle du flûtiste des contes de Grimm dont la petite musique trompeuse débarassa la cité des rats mais, qui, hélas, conduisit aussi les enfants de la cité à leur perte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. Vous êtes un failli ! Vous oubliez vos trois dévaluations !

M. Pierre Mauroy. Jamais, monsieur le Premier ministre, un gouvernement n'avait à ce point incité l'épargne française à se porter en Bourse. Votre gouvernement est le seul qui, à coup de dizaines de millions de francs de propagande, ait laissé croire aux petits épargnants qu'en suivant le mouvement, ils gagneraient tous à tous les coups. En faisant leurs comptes, ils sauront ce qu'il vous doivent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Fanton. Ils savent déjà ce qu'ils vous doivent, à vous !

M. Michel Colinet. Ils vous doivent trois dévaluations !

M. Pierre Mauroy. Les Français qui vous ont fait confiance sont tombés dans un piège, mais vous y êtes tombés aussi, monsieur le Premier ministre, avec votre gouvernement.

S'abandonner comme vous le faites aux mouvements erratiques, ce n'est pas seulement s'exposer aux coups de Bourse, comme celui que nous venons de subir ; c'est aussi abandonner des millions de chômeurs aux seules logiques financières, c'est laisser l'argent dicter sa loi à l'industrie sans que soient pris en compte ni l'intérêt général ni l'indépendance nationale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Robert-André Vivien. Pas ça ! Pas vous !

M. Arthur Deheine. Il ne s'améliore pas !

M. Jacques Baumel. Qu'il retourne à Lille !

M. Pierre Mauroy. Monsieur le Premier ministre, que reste-t-il de votre adhésion au reaganisme dont la responsabilité dans la crise (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

M. le président. Ecoutons l'orateur !

M. Pierre Mauroy. Monsieur le président. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)...

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Pierre Mauroy. Je constate que la majorité est vraiment indulgente et irresponsable, compte tenu des graves événements qui se sont passés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Ecoutons l'orateur !

M. Robert-André Vivien. C'est un failli ! Il sème la panique !

M. Pierre Mauroy. Monsieur le Premier ministre, que reste-t-il de votre adhésion au reaganisme, dont vous chantiez les louanges et dont la responsabilité dans la crise est aujourd'hui reconnue ? Ne regrettez-vous pas votre conversion tardive au libéralisme ?

Que reste-t-il enfin de votre capitalisme populaire à l'heure où les cours des actions des petits porteurs s'effondrent...

M. Arthur Deheine. C'est faux !

M. Pierre Mauroy. ... et où la valeur des noyaux durs reste le seul élément stable de cette aventure ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

J'affirme que, pour notre part, nous avons été plus clairs, voyants (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), en défendant l'idée d'une économie mixte. Le marché est un indicateur, un point de passage obligé. Il ne doit pas être le maître, votre maître !

Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, vous dispersez les outils de production que la nation avait rassemblés en 1946, comme en 1981. (*Ah ! sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jacques Médecin. La question !

M. Pierre Mauroy. Vous affaiblissez ainsi le pays...

M. René André. Vous, vous dévaluez !

M. Pierre Mauroy. ... tout comme vous l'affaiblissez par votre échec en matière de croissance, d'inflation, de commerce extérieur et de chômage !

M. Pierre Mauger. Posez votre question !

M. Pierre Mauroy. Cette responsabilité, monsieur le Premier ministre, est plus lourde encore et plus grave que celle que vous portez vis-à-vis des épargnants.

M. René André. Fossoyeur !

M. Pierre Mauroy. Dans ces conditions, un changement de politique est urgent.

Etes-vous décidé à changer de politique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - « Assez ! assez ! » sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Monsieur le président, vous me permettrez de dire devant les caméras de télévision, aux Français et aux Françaises qui m'écoutent, qu'au moment où l'opposition fait son devoir en proposant une autre politique (*Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) face à l'échec du Gouvernement, il est sur les bancs de cette assemblée une majorité qui ne veut même pas entendre cette opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je dis aux Français et aux Françaises qu'il est temps de changer de gouvernement, qu'il est temps de changer de politique.

Quant à vous, mesdames, messieurs de la majorité, il est temps que vous ayez moins de suffisance devant les questions posées par l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste - Vives exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Vous avez été l'opposition pendant des années, et nous étions alors la majorité. Nous redeviendrons la majorité et vous serez à nouveau l'opposition. Voilà la réalité ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. André Fanton. Le Président de la République vous avait mis à la porte, monsieur Mauroy ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Michel. Où est la morale de ce gouvernement ?

M. le président. Mes chers collègues, que d'agitation stérile !

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy Vadebled. On veut Chirac !

M. le président. Le ministre d'Etat ne pourra répondre si vous ne lui permettez pas de s'exprimer !

Vous avez la parole, monsieur le ministre d'Etat.

M. Edouard Belladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Monsieur Mauroy,...

M. Robert-André Vivien. Parlez longtemps, ils ne comprennent pas tout !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. ... j'essaierai de répondre à quelques-unes des questions que vous avez posées.

Vous nous avez demandé tout d'abord si nous avions prévu la crise boursière des Etats-Unis. Je confesse que non. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberschlag. Et vous ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Mais je pourrais vous poser une question à mon tour : vous avez été en votre temps la victime des événements - à trois reprises, si je me souviens bien -, et les avez-vous prévus, monsieur Mauroy ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Vous me dites ensuite, reprenant les arguments utilisés par M. Jospin avant vous...

M. Gérard Bapt. Répondez à la question !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Je suis en train d'y répondre !

M. Charles Ehrmann. Ils n'écoutent pas !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Vous me dites ensuite que les épargnants qui ont souscrit des actions des entreprises privatisées ont été floués. Je crois avoir répondu : les actions des entreprises privatisées ont moins baissé que les autres. (*Non ! Non ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Derosier. C'est faux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. A ce jour, celui qui a tout acheté a gagné.

M. Jean-Pierre Bailligand. Et Saint-Gobain ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Je réponds également que chaque fois qu'une entreprise nationalisée est mise en vente, je prends soin d'indiquer aux épargnants qu'ils doivent peser les risques qu'ils prennent. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ils doivent considérer avant tout la situation de l'entreprise dont ils veulent devenir actionnaires.

Je note enfin que, contrairement à vos vœux, contrairement à ce que vous souhaitiez manifestement tous, il n'y a eu aucun mouvement de panique. Je vais vous en apporter la preuve, si vous le permettez.

J'ai consulté les quatre grands réseaux bancaires : la B.N.P., la Société générale - quelle est la troisième déjà ? (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. le président. Allons, M. le ministre d'Etat connaît les quatre ! (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. ... le Crédit commercial de France et la Caisse nationale de crédit agricole. Ils m'ont indiqué que la moyenne journalière d'offres d'achats et d'offres de ventes des petits porteurs était demeurée stable ces derniers jours et pendant toute la semaine.

M. Louis Mexandeau. On croirait entendre M. de Calonne.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Vous avez également souligné qu'il fallait prendre des mesures et que l'Etat devait intervenir. Je vous pose à mon tour une question. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Delebarre. Chacun son tour !

M. Gérard Collomb. Attendez six mois !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Où est donc le modernisme dont vous vous inspiriez ? Où sont ces règles du marché auxquelles vous prétendiez vous conformer ?

Je m'aperçois, en effet, qu'à la première difficulté, vous retournez à vos erreurs favorites : l'encadrement, la réglementation et l'intervention de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R. et sur de nombreux bancs du groupe U.D.F.*)

A la vérité, vous nous donnez le sentiment, pardonnez-moi de vous le dire, de n'avoir rien appris.

M. Arthur Dehelne. Et rien compris !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Quant à nous, nous n'avons rien oublié de votre gestion. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

C'est pourquoi il n'est pas question - cessez d'en cultiver l'illusion - que nous changions la politique qui a été engagée il y a dix-huit mois. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean Beaufila. Continuez !

SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Michel Coffineau.

M. Michel Coffineau. Monsieur le ministre des affaires sociales, monsieur Séguin, les Français sont toujours très inquiets sur le devenir de leur sécurité sociale.

On connaît maintenant les résultats des mesures que vous avez prises au détriment des personnes âgées et des grands malades : 300 000 ont perdu le remboursement à 100 p. 100 sur les 360 000 qui en bénéficiaient auparavant. De partout

on nous indique que les personnes âgées ne se soignent plus suffisamment parce qu'elles n'en ont plus les moyens. (*Protestations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Certes, vous allez me répondre, monsieur le ministre, qu'elles peuvent toujours demander un remboursement à 100 p. 100 si leurs revenus sont modestes. Mais, voilà, elles n'osent pas.

Mme Yvette Roudy. Elles ne veulent pas qu'on leur fasse la charité !

M. Michel Coffineau. Il est, en effet, difficile de quémander.

Les dépenses de maladie sont donc moins élevées que prévues, mais cette économie est due à la baisse des remboursements et non pas à une réelle réduction des dépenses de santé qui continuent à être fortes en raison des « cadeaux » que vous avez faits.

Vous voulez combler le déficit, ce qui est très bien ! Mais le ministre des finances a déjà annoncé la couleur devant la commission des comptes de la nation. Il faudra essentiellement, selon M. Ballardur, augmenter les cotisations au 1^{er} juillet 1988 avec, sans doute, un peu de prélèvement sur l'ensemble des revenus. Les sages, quant à eux, tirant la conclusion des discussions menées dans les départements, axent plutôt leurs propositions sur des prélèvements concernant l'ensemble des revenus.

Monsieur le ministre, il n'y a là rien de très original. Le gouvernement de la gauche a agi ainsi en son temps lorsque cela était nécessaire. Alors, à quoi sert cette parodie de discussion que vous appelez « états généraux » ?

Les avis des assurés sociaux, dans les départements, ont souvent été bridés par des revendications corporatistes. Vous avez écarté les élus du peuple qui ont une vue globale sur la préoccupation des gens et sur l'équilibre d'ensemble. Il y avait pourtant, monsieur le ministre, de bons précédents. Ainsi, vous ayez pu vous inspirer des assises de la recherche de 1982 par lesquelles M. Chevènement a montré ce que pouvait être l'efficacité dans la démocratie. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean Beaufile. C'est vrai !

M. Michel Coffineau. Monsieur le ministre, allez-vous choisir la proposition des sages, un prélèvement sur les revenus, ou celle de M. Ballardur, en augmentant des cotisations ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur Coffineau, je prends note de ce que vous ne trouvez aucune originalité au rapport des sages. Je vous admire d'ailleurs de pouvoir porter ce jugement alors que ce rapport n'est public que depuis quarante-cinq minutes et que vous ne l'avez certainement pas lu. (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Répondez sur le fond !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je voudrais que chacun sache bien dans cette assemblée que le Gouvernement fera toujours davantage confiance en matière de sécurité sociale à M. Laroque, à M. Nora, à M. Picot, à M. Calot, à M. Choussat et au professeur Bernard qu'à M. Coffineau. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, écoutons le ministre.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Le rapport des sages a été remis hier après-midi au Premier ministre. Ce texte et ses annexes ont été rendus publics tout à l'heure, à quinze heures.

Je recevrai à partir de lundi, comme Mme Barzach et M. Zeller, les principaux partenaires sociaux et professionnels concernés pour recueillir leurs observations et leurs propositions sur les suites à réserver à ce rapport.

Les partenaires se retrouveront eux-mêmes à la mi-novembre pour quatre tables rondes à la faveur desquelles ils pourront confronter et affiner leurs propositions non seulement pour le moyen et le long terme, mais aussi pour l'im-

médiat, en particulier pour l'équilibre des comptes de 1988. Au vu de ces dernières phases de la concertation, le Gouvernement fera connaître celles des décisions qui lui paraissent pouvoir être appliquées dès 1988.

S'agissant des propositions concernant l'avenir non immédiat, le Gouvernement consultera comme prévu, le Conseil économique et social, en assortissant la transmission du rapport des sages d'une note traduisant ses propres orientations. Mesdames et messieurs les députés, je ne prendrai pas le risque de résumer un rapport aussi important et aussi riche en propositions que celui qui a été rédigé par les sages et qui, je l'indique, sera transmis dans les meilleurs délais à l'ensemble des parlementaires.

J'en retiendrai pourtant deux passages que je soumets à votre réflexion. Voici le premier :

« La sécurité sociale, du fait de la transformation profonde de son environnement, est depuis plusieurs années en déséquilibre structurel. Les dépenses augmentent à un rythme supérieur à celui du P.I.B., l'écart de croissance étant d'environ 1,5 p. 100 en moyenne annuelle entre 1975 et 1985.

« Le rétablissement de l'équilibre de ses comptes annuels - et notamment de ceux du régime général - a donc nécessité une longue série de plans de « rationalisation », de financement ou d'économies qui ont été l'occasion d'autant de psychodrames collectifs. Leur appréhension a été en effet doublement faussée : ils ont été interprétés comme le signe d'un désengagement de la sécurité sociale alors qu'il s'agissait le plus souvent de limiter la tendance - notamment en assurance maladie - à un engagement accru de sa part ; ils ont été assimilés à une anomalie du système - ou à un échec des gouvernements - alors que, dans les circonstances actuelles, la situation normale est le déséquilibre entre ressources et dépenses. »

M. André Laignel. Parce que vous êtes ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je vous lis un second passage. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Joxe. Vous n'êtes pas là pour faire la lecture, mais pour répondre aux questions des députés.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. « Une pédagogie active et permanente de l'opinion publique sur les problèmes de la sécurité sociale apparaît ainsi indispensable. Condition... »

M. Jean-Pierre Balligand. Arrêtez !

M. Pierre Joxe. Répondez aux questions !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... de l'acceptation de toute réforme, elle devrait mobiliser tous les médias. Elle implique que, loin de l'entretenir dans de trompeuses illusions, on expose au pays la vérité avec objectivité et sérénité. » (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mesdames et messieurs, le Gouvernement a eu l'immense mérite de reconnaître les réalités. Il s'est refusé à la dissimuler ou à les occulter. Il s'est refusé à différer les solutions nécessaires.

M. Pierre Joxe. Vous êtes là pour répondre aux parlementaires !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il a choisi la voie du courage et de la vérité. C'est dire qu'il ne laissera aucune bombe à retardement pour 1988. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Grilmon. Merci !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est dire que la réforme dont les sages viennent encore de démontrer l'ardente nécessité sera entamée dans les délais nécessaires.

Ce gouvernement a toujours eu pour objectif de sauver la sécurité sociale. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce sera sa fierté de faire figurer ce sauvetage dans son bilan. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

SITUATION DANS L'OUEST

M. le président. La parole est à M. Louis Le Pensec.

M. Louis Le Pensec. Monsieur le président, ma question qui s'adresse à M. le ministre de l'intérieur aurait pu être posée par Louis Mexandeau, Charles Josselin, Jean-Yves Le Drian et Jean Peuziat qui en avaient manifesté l'intention. *(Murmures sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

L'ampleur d'une catastrophe naturelle ne se juge pas seulement à l'aune de l'émotion nationale qu'elle suscite et, s'il est un qualificatif qui s'impose s'agissant de la tempête du 16 octobre sur l'ouest de la France, c'est bien celui d'incalculables appliqué aux préjudices : quatre morts à ce jour, une situation de détresse pour des milliers de foyers, des milliers de bâtiments d'exploitation démantelés, des ports saccagés, des récoltes anéanties, un capital végétal et écologique amputé, et - encore à l'heure où je parle - plus de 50 000 foyers sans électricité en dépit des efforts des agents de toute nature, mais aussi plus de 15 000 foyers sans téléphone. L'impatience, on le comprend, grandit fort légitimement.

La Bretagne, monsieur le ministre, qui, neuf ans après, n'est pas encore sortie du labyrinthe des procédures d'indemnisation de l'Amoco-Cadiz s'interroge sur la portée des deux mots que vous avez prononcés à Quimper samedi : « solidarité nationale ». Quand jouera-t-elle ? Il reste encore à prendre, ce jour, des mesures d'urgence pour sortir de la situation de péril un certain nombre d'exploitations, d'entreprises et de foyers.

Comment comprendre, monsieur le ministre, qu'il ne soit pas déclaré devant la représentation nationale que le Gouvernement s'engage à ce que soit pris un décret constatant l'état de catastrophe naturelle ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Louis Le Pensec. Solidarité nationale, mais dans quels délais ? Et, surtout, solidarité nationale jusqu'où ? Quelle indemnisation y aura-t-il pour les pertes d'exploitation agricoles, et ne seraient pas couvertes par la procédure des calamités, et pour les pertes d'exploitation des entreprises ?

Vous vous êtes rendu en Bretagne, monsieur le ministre, ainsi qu'en Normandie. Les populations sinistrées vous ont vu.

M. Michel Sapin. Un sinistre de plus !

M. Louis Le Pensec. Elles souhaitent à présent vous entendre prendre devant l'Assemblée nationale l'engagement qu'à l'heure des indemnisations le Gouvernement ne sera pas aux abonnés absents. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Je me suis effectivement rendu samedi, à la demande du Premier ministre, en Bretagne pour me rendre compte personnellement des dégâts occasionnés par cette tempête exceptionnelle et présider un certain nombre de réunions.

J'ai vu l'ampleur du désastre et j'ai constaté la qualité de l'organisation des secours qui ont été immédiatement mis en œuvre. Je rends hommage, comme certainement l'ensemble de l'Assemblée nationale, aux sapeurs pompiers, aux employés municipaux, à tous les agents des services publics qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour venir en aide aux populations.

M. Gérard Collomb. C'est la même réponse que tout à l'heure ! C'est un discours *bis* !

M. le ministre de l'intérieur. A cette occasion, j'ai présidé à la préfecture une réunion de travail avec les élus du Finistère, au cours de laquelle je vous ai dit, monsieur le député, que si un tel sinistre n'était pas une catastrophe naturelle, je me demandais bien ce que pouvait être une catastrophe naturelle.

M. Michel Sapin. Vous !

M. le ministre de l'intérieur. Je vous ai indiqué que le Gouvernement ne ménagerait pas ses efforts pour venir en aide à la Bretagne et à la Normandie.

J'entends aller très vite. Le bilan que j'ai demandé aux préfets des départements sinistrés de dresser en liaison avec les maires me sera adressé vendredi. Je peux vous assurer, monsieur le député, que toutes les décisions seront prises par le Gouvernement avant la fin de cette semaine.

Je comprends parfaitement votre impatience, mais je voudrais vous rassurer : contrairement à ce qui s'est passé lorsque vous étiez membre du gouvernement de M. Pierre Mauroy, nous n'attendrons pas trois mois pour prendre nos décisions ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. François Loncle. Lamentable !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

CRISE BOURSIÈRE

M. le président. La parole est à M. Pierre Messmer.

M. Pierre Messmer. Mes questions s'adressent à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation et ces questions seront brèves, contrairement à celles de quelques-uns de mes collègues qui m'ont précédé et qui ont fait de véritables discours.

M. Gérard Fuchs. Ils avaient quelque chose à dire, eux !

M. Pierre Messmer. D'abord quelles sont à votre avis, monsieur le ministre d'Etat, les causes de la crise financière et boursière que nous avons connue ? *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ecoutez-moi messieurs, je prendrai beaucoup moins de votre temps que ceux qui ont parlé en votre nom et que je n'ai pas interrompus. *(Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Collomb. Vous êtes bien le seul !

M. le président. Mes chers collègues, écoutons M. Messmer !

M. Pierre Messmer. Parmi ces causes y en a-t-il, à votre avis, qui soient spécifiquement nationales ? *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Deuxième question, qui ne vous a pas été posée *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste)* : quelles sont les conséquences de cette crise chez les épargnants et, surtout, que doivent penser de la situation présente les épargnants, les petits comme les grands ? *(Nouveaux rires et nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, allons ! Pas de disputation !

M. Pierre Messmer. Troisième question, qui, celle-là, n'a même pas été évoquée : cette situation conduit-elle le Gouvernement ...

M. Jean-Jack Queyranne. A démissionner !

M. Pierre Messmer. ... à remettre en cause la politique de libération des marchés financiers ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la hausse des taux d'intérêt à long terme observée dans le monde avait atteint des proportions très importantes ces derniers mois. *(« Ah ? » sur les bancs du groupe socialiste.)* Ce sont ces taux d'intérêt excessivement élevés qui ont constitué la toile de fond de la crise boursière qui s'est déclenchée sur la bourse de New York.

A la fin de la semaine dernière, les marchés se sont interrogés, à la suite de certaines déclarations, sur l'application de l'accord du Louvre et sur la concertation internationale. Cela a constitué la cause première de la très forte baisse de Wall Street, qui a entraîné les autres places. C'est dire tout à fait clairement qu'il n'y a à cette crise aucune cause qui nous soit propre. Notre politique économique et la situation de notre économie font l'objet de jugements unanimement favorables.

La situation de nos entreprises est en constante amélioration et, sur ces deux plans, les épargnants peuvent être rassurés. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les choses, depuis quelques jours, ont l'air de se stabiliser : la bourse a remonté depuis avant-hier sur toutes les places et particulièrement sur la place de Paris ; les taux longs se sont abaissés un peu partout dans le monde et les taux courts ont connu également une légère baisse en République fédérale d'Allemagne.

Les privatisations sont-elles responsables de ces difficultés ? (« Oui ! » sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)

Il s'agit à l'évidence d'un faux débat au regard de l'ampleur et de la mondialisation de la crise.

Je rappelle tout de même que Tokyo ou New York ont baissé beaucoup plus que Paris. Les privatisations françaises en seraient-elles responsables ? Il serait véritablement bouffon de le dire et de le croire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Il est tout à fait clair que le marché de Paris a baissé de 10 p. 100 lundi dernier, alors que la plupart des autres marchés, qu'il s'agisse de Londres, de Bruxelles, de Hong-Kong, de Zurich ou de Tokyo ont baissé davantage.

En outre, sur le marché français, les émissions d'obligations par l'Etat ont diminué de 50 milliards de francs cette année, soit exactement le produit des privatisations recueilli auprès du public. Il est donc tout à fait clair que les privatisations ne sont en rien la cause du phénomène auquel nous avons assisté.

Qu'il me soit permis, maintenant, de dire que le comportement des épargnants et plus généralement des petits porteurs doit être pour tous une leçon de sagesse et de sang-froid et que, si besoin était, je le donnerais volontiers en exemple à quelques-uns.

M. François Grusenmayer. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. A l'occasion de chaque privatisation, j'ai expliqué que l'acquisition d'une action était avant tout un placement à moyen terme. Eh bien, le comportement des petits porteurs témoigne qu'ils l'ont bien compris. Les perspectives de l'économie française et celles des entreprises privatisées sont bonnes pour les années à venir. Plus que jamais l'investissement dans l'achat d'actions doit être considéré comme un investissement à moyen terme.

M. Jean-Pierre Balligand. La voix de son maître !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Y aura-t-il une pause dans les privatisations ?

Une pause politique ? Sûrement pas ! La privatisation n'est pas une affaire de circonstances. Il s'agit d'une réforme indispensable et profonde de la société française et le Gouvernement la poursuivra. De la même manière, il ne remettra en rien en cause - tout au contraire - la politique de libération de l'économie qu'il mène.

J'ai cependant, dans le climat actuel, décidé de différer de quelques jours la privatisation de Matra. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

Mme Yvette Roudy. C'est la sagesse !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation. Le jugement des professionnels de la place, que j'ai consultés, faisait apparaître qu'il était techniquement tout à fait possible de privatiser Matra à la date prévue, c'est-à-dire lundi prochain. Néanmoins, j'ai décidé de repousser de quelques jours cette opération afin de voir comment les marchés évoluaient. Il me semble en effet essentiel, si je puis dire, que les marchés retrouvent leurs marques après cette secousse.

Que ce soit bien clair ! Il ne s'agit en aucun cas d'une pause politique. Cet argument est totalement inacceptable et la liaison faite entre l'exécution du programme de privatisation et la situation de la Bourse dans le monde tout entier est, je le répète, proprement incompréhensible.

La privatisation sera donc poursuivie au rythme permis par le marché et, de la même manière, il n'est pas question une seconde de remettre en cause la libération de l'économie que nous mettons en œuvre depuis dix-huit mois. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

TEMPÊTE EN BRETAGNE

M. le président. La parole est à M. Bertrand Cousin.

M. Bertrand Cousin. Monsieur le ministre de l'intérieur, plusieurs orateurs l'ont rappelé, un ouragan sans précédent a balayé les départements de l'Ouest dans la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 octobre de cette année.

Vous avez pu vous-même constater l'ampleur de la catastrophe lors de votre visite samedi.

Ce matin même, François Guillaume, ministre de l'agriculture, s'est rendu dans les Côtes-du-Nord pour établir un contact direct avec le monde agricole.

Un député du groupe socialiste. Une calamité de plus !

M. Bertrand Cousin. Après les premiers secours, la population attend maintenant que des mesures soient prises pour remettre les choses en l'état et pour indemniser le plus justement possible les victimes de cet ouragan.

Plusieurs problèmes restent posés pour lesquels des solutions rapides sont attendues.

Les premiers secours ont déjà permis de rendre à la circulation les principales voies de communication. Il reste cependant un gigantesque travail de déblaiement de tout ce qui a pu être cassé par la tempête, que ce soit sur les chemins vicinaux ou dans les exploitations agricoles. Ce travail nécessite un personnel très important qui peut être fourni par l'armée.

Outre la mise à disposition d'unités, il serait très utile d'accorder aux paysans militaires du contingent 15 jours de permission exceptionnelle afin de prêter main forte - dans leur exploitation agricole.

M. René André. Très bien !

M. Louis Le Penec. C'est décidé !

M. Bertrand Cousin. Dans le même esprit, il est nécessaire de permettre aux maires des communes sinistrées d'embaucher au titre des T.U.C. et des P.I.L. un renfort de personnel pour aider les services techniques très souvent débordés.

M. Louis Le Penec. C'est aussi décidé !

M. Bertrand Cousin. Même si, au regard de la loi du 13 juillet 1982, la tempête est considérée comme un risque normalement couvert par les polices d'assurance, il est indispensable de déclarer l'état de catastrophe naturelle, notamment pour atténuer les clauses de vétusté.

Je vous demande également de mettre en œuvre une procédure exceptionnelle d'indemnisation, car des dommages, très divers dans leur nature, importants dans leur montant, échappent à la couverture habituelle des risques. C'est le cas, par exemple, des pêcheurs privés de leur bateau et dont les dommages annexes et les terres d'exploitation ne sont pas assurés. C'est le cas d'agriculteurs sinistrés pour lesquels la procédure dite des calamités agricoles ne permettrait pas de réparer certaines catégories de dommages. C'est le cas des sylviculteurs, dont les plantations ne peuvent bien souvent être assurés.

Monsieur le ministre, l'Ouest de la France est sous le choc d'un ouragan spectaculaire, d'une force comparable aux cyclones qui dévastent parfois nos départements d'outre-mer. Je ne doute pas que la solidarité nationale, sous l'impulsion du Premier ministre, Jacques Chirac, se manifestera, elle aussi, d'une façon spectaculaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, la tempête qui s'est abattue dans la nuit du 15 au 16 octobre 1987 sur l'Ouest de la France a touché six départements : les Côtes-du-Nord, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, la Manche, le Morbihan, le Calvados.

M. Francis Gang. Et l'Ome !

M. le ministre de l'intérieur. Au cours de cette tempête d'une intensité exceptionnelle, les vents, dépassant 200 kilomètres-heure, avec des pointes à 230 kilomètres-heure, ont occasionné des dégâts considérables aux infrastructures maritimes, aériennes, routières et ferroviaires, aux maisons d'habitation, aux bâtiments industriels, commerciaux

et agricoles, ainsi qu'aux cultures sur pieds, aux bâtiments de pêche et aux bateaux de plaisance, aux infrastructures de myciculture et d'ostréiculture.

A la demande du Premier ministre, je me suis rendu dans ces départements pour constater personnellement ces dégâts, comme ont pu le vérifier sur place le secrétaire d'Etat à la mer, le ministre de l'équipement et le ministre de l'agriculture.

Tous les secteurs économiques sans exception - c'est vrai - ont été touchés par cette tempête exceptionnelle tant par la violence des éléments que par l'étendue des régions sinistrées.

Malgré la violence extrême des éléments, le nombre des victimes est resté heureusement limité. Nous déplorons deux morts dont un dû à un accident de la circulation et dix blessés dont un grave. Il faut souligner à cet égard que la précision des prévisions météorologiques et le bon fonctionnement du système d'alerte aux navigateurs ont permis d'éviter une véritable catastrophe.

Plus de un million d'abonnés ont été privés d'électricité. Les axes de circulation routiers et ferroviaires ont été coupés, le réseau de télécommunications gravement perturbé. Faute d'électricité, l'alimentation en eau potable a été interrompue dans de nombreuses localités, des mesures d'urgence ont dû être prises en ce qui concerne les hôpitaux et établissements sociaux-médicaux. Des milliers de toitures ont été arrachées. Dans les ports, de très nombreux bâtiments ont rompu leurs amarres et ont été soit coulés soit endommagés.

Je ne suis pas certain que tous les Français se rendent compte de l'ampleur de cette catastrophe, qui en est réellement une.

M. René André. Très juste !

M. le ministre de l'intérieur. Malgré les difficultés de circulation et de communication, les secours organisés sous l'autorité des préfets se sont très vite mis en place.

Environ 20 000 hommes des services de l'Etat, des départements et des communes, dès la nuit de vendredi à samedi, se sont employés à porter secours aux sinistrés, à rendre praticables tous les axes de circulation routiers et ferroviaires, à rétablir les réseaux d'électricité et de télécommunications.

Je tiens à remercier, comme je l'ai fait déjà et à féliciter les sapeurs-pompiers, les employés des villes, les agents de E.D.F., de la S.N.C.F., et des autres services publics qui se sont mobilisés de manière exemplaire pour rétablir le plus rapidement possible des conditions normales et je rends hommage à la mémoire de Christian Samgghe, qui a trouvé la mort au cours d'une intervention sur une ligne à haute tension dans le Morbihan.

Dès le début de l'après-midi du samedi 16 octobre, l'ensemble du réseau ferroviaire était praticable. Toutes les routes nationales et départementales étaient dégagées. Seuls quelques chemins communaux situés en zone boisée étaient encore coupés.

L'alimentation en eau potable était totalement rétablie dans l'ensemble des départements au cours de la journée du lundi 19 octobre.

Depuis lors, ce sont onze sections des unités d'instruction de la sécurité civile de Brignoles et de Nogent-le-Rotrou, représentant 320 hommes équipés, renforcées par 400 militaires, qui viennent seconder les moyens locaux. Ces unités resteront en place tout le temps nécessaire au dégagement. Mais la plus grande difficulté a consisté et consiste encore à rétablir les réseaux de distribution électrique car leur démantèlement privait d'électricité 1 100 000 abonnés. E.D.F. a fait un effort exceptionnel puisque plus de 600 équipes d'intervention ont travaillé nuit et jour. Dès le samedi 16 au soir, moins de vingt-quatre heures après la tempête, 600 000 abonnés, soit plus de la moitié, étaient raccordés.

Il reste actuellement environ 65 000 abonnés, souvent les plus difficiles à raccorder parce que situés dans les écarts, encore privés d'électricité. L'ensemble du réseau devrait fonctionner normalement avant la fin de la semaine.

Par ailleurs, pour faire face aux besoins les plus urgents - établissements sensibles et certaines industries agro-alimentaires - la sécurité civile, avec l'aide des armées et du secrétariat d'Etat à la mer, a mis à la disposition des départements sinistrés 250 groupes électrogènes.

S'agissant des aides aux personnes, j'avais mis en place, dès samedi, des secours d'urgence pour un montant d'un million de francs afin d'apporter une aide immédiate aux familles les plus touchées et les plus démunies.

Bien entendu, cette somme n'a pour objet que de faire face aux premiers secours. Se pose maintenant le problème de la réparation des dommages causés aux habitations, aux exploitations agricoles ou ostréicoles, aux industriels, commerçants et artisans, ainsi qu'aux collectivités locales.

J'ai demandé aux préfets, vous le savez, d'établir avec les maires, d'ici à vendredi, un bilan chiffré des dommages.

L'ampleur de la catastrophe appelle la mise en œuvre de procédures exceptionnelles.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement envisage de déclarer l'état de catastrophe naturelle dans les départements du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Manche, de l'Ille-et-Vilaine et du Calvados. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Michel Lambert. Et l'Orne ?

M. le ministre de l'intérieur. Cette déclaration se fera sans délai. Le conseil des ministres, sur la proposition du Premier ministre, en sera saisi dès vendredi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Dans ce cadre, le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation est déjà intervenu auprès des compagnies d'assurance pour leur demander d'accélérer les procédures d'expertise et d'indemnisation. Parallèlement, suivant mes instructions, les préfets des départements concernés ont déjà réuni les responsables locaux des principales compagnies d'assurance afin d'arrêter les modalités pratiques en vue de simplifier et d'accélérer ces procédures. Je m'attache personnellement à ces questions, tant il m'apparaît important que les travaux de réparation puissent être rapidement engagés.

Bien entendu, dans le même temps, ces départements seront déclarés zones sinistrées et bénéficieront normalement du régime du fonds de garantie des calamités agricoles.

Le Gouvernement n'ignore pas que certaines situations particulièrement difficiles ne pourront trouver leur solution dans le cadre de la loi relative aux catastrophes naturelles ou dans celui de la loi sur les calamités agricoles.

Pour répondre à ces cas douloureux, parfois désespérés, qui apparaîtraient à l'heure du bilan définitif, le Gouvernement n'hésitera pas à mettre en œuvre la solidarité nationale en faisant appel au fonds d'aide aux victimes des sinistres et calamités publics.

Le Gouvernement, en mettant ainsi en œuvre dans des délais extrêmement rapides un ensemble de mesures exceptionnelles, entend témoigner sa sympathie et apporter l'aide et le réconfort de la nation aux sinistrés de la Bretagne et de la Normandie, si durement éprouvés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

INCIDENTS A L'AÉROPORT DE ROISSY

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Ma question s'adresse à M. le ministre chargé de la sécurité. Elle pourrait d'ailleurs être posée par mes collègues de la majorité, Jacques Oudot, Christian Demuyck et Jean-Jack Salles.

Le département de la Seine-Saint-Denis est, depuis une semaine, le lieu d'événements et d'incidents graves orchestrés par la majorité communiste du conseil général. Voici une semaine, jour pour jour, un commando de plus d'une centaine de militants communistes de Seine-Saint-Denis attaquait les forces de l'ordre qui escortaient un ressortissant congolais frappé d'un arrêté de reconduite à la frontière pour séjour irrégulier en France.

Au cours de la bagarre qui s'est produite entre les forces de l'ordre et les intervenants, le ressortissant étranger parvenait à prendre la fuite, tandis que quatre policiers étaient blessés dont deux sérieusement.

Il apparaît que la plupart des manifestants qui se sont opposés à cette expulsion parfaitement régulière avaient été transportés par des cars appartenant à la mairie de Bagnolet. Le Congolais s'est enfui, lui, dans la propre voiture du maire de Bagnolet. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Il apparaît également que le commando en question avait forcé les barrages et pénétré en zone portuaire internationale, zone réservée aux seules personnes ayant satisfait aux formalités de police et titulaires d'un titre de transport.

Cette action de commando a été préméditée et risque de se renouveler dans d'autres cas, annoncés eux aussi par le parti communiste. Elle donne lieu depuis à une gigantesque campagne de désinformation par tracts, faux tracts et affiches et par des attaques indignes contre le préfet de la Seine-Saint-Denis, représentant de l'Etat dans notre département.

Comme vous l'avez rappelé vous-même, monsieur le ministre chargé de la sécurité, l'Etat de droit s'applique aussi à la Seine-Saint-Denis.

Je vous demande donc de bien vouloir nous faire connaître les suites que vous entendez donner à cette affaire et plus particulièrement les poursuites que vous entendez engager contre les élus communistes responsables de ces exactions. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean Ueberachlag. Ce sont des factieux.

M. Robert-André Vivian. Regardez Ducoloné !

M. Jean-Paul Séguéla. Il est muet !

M. Robert-André Vivian. Il a honte !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

M. Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité. Les événements qui se sont passés ces jours derniers à Roissy et à Bobigny, les violences, les illégalités suscitées, inspirées, organisées par le parti communiste sont très graves. Elles nous rappelleraient, si elles devaient durer, les pires moments que connurent nos départements pendant la triste époque du stalinisme. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et du Front national [R.N.])*

M. Guy Ducoloné. Ne soyez pas ridicule ! Même Le Pen applaudit. C'est dire !

M. Pierre Mauger. Il faut leur faire rentrer la tête dans les épaules !

M. le ministre chargé de la sécurité. Les attaques personnelles contre le préfet sont inadmissibles, parce que calomnieuses. Et je tiens à rendre hommage à ce haut fonctionnaire pour le calme, l'autorité...

M. Guy Ducoloné. Le zèle !

M. le ministre chargé de la sécurité... et la détermination dont il a su faire preuve,...

M. Robert-André Vivian. Très bien !

M. le ministre chargé de la sécurité... ainsi qu'aux forces de police qui évitent tous les jours les provocations dont elles sont l'objet. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Guy Ducoloné. Ben voyons !

M. le ministre chargé de la sécurité. Oui, il est intolérable que la loi soit bafouée et que le parti communiste utilise ou croie devoir utiliser certains immigrés comme masse de manœuvre. *(Protestations sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Pierre Forgues. Oh !

M. le ministre chargé de la sécurité. Oui, il est inadmissible que le parti communiste utilise les moyens mis à sa disposition dans les municipalités qu'il dirige par le contribuable municipal pour envoyer des bandes d'agitateurs qui ne respectent pas ou violent ouvertement les lois.

M. Gérard Freulet. C'est une honte !

M. le ministre chargé de la sécurité. Vous l'avez dit, monsieur le député : nous sommes en Etat de droit. Nous le resterons et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que l'ordre soit respecté et que les coupables soient punis. Il me reste à espérer que la chute rapide et importante de la représentativité du parti communiste en Seine-Saint-Denis ne l'empêche pas de raison garder. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du Front national [R.N.])*

M. Guy Ducoloné. Et vous applaudissez ! C'est ridicule !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

TEMPÊTE EN BRETAGNE

M. le président. La parole est à M. Aimé Kergueris.

M. Aimé Kergueris. Monsieur le ministre de l'intérieur, quatre questions d'actualité sur ce même sujet : cela montre combien l'Assemblée nationale et le pays tout entier sont impressionnés par les conséquences de l'ouragan qui vient de frapper l'Ouest de la France.

Vous avez déjà répondu en partie aux questions que nous nous posons, mais je voudrais savoir si l'état de catastrophe naturelle permet de tenir compte des dommages non assurables ou mal assurés pour cas de force majeure. Quelle indemnisation prévoir pour une forêt détruite à plus de 50 p. 100 ? Pouvez-vous mettre en place, par le canal de la direction des assurances, un système d'avances pour satisfaire aux premiers besoins ? Quelles directives avez-vous données aux préfets pour accélérer les procédures d'indemnisation ? Le système de prise en charge des calamités agricoles, trop contraignant pour être efficace, sera-t-il abondé d'une aide de l'Etat ou de la Communauté européenne ? Aurez-vous la possibilité d'aider les communes qui ne pourront à elles seules et sur leurs finances réparer les dégâts ? Enfin, puisque M. le ministre de l'agriculture est revenu de Bretagne ce matin, pouvez-vous nous dire si les exploitations laitières touchées seront exonérées des pénalités laitières ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le fait que quatre questions aient été posées sur le même sujet montre bien, il est vrai, à la fois la sensibilisation de tous les élus des régions touchées par le sinistre et la nécessité de prendre des mesures pour remédier à la situation ainsi créée.

En répondant aux précédents intervenants, j'ai indiqué que, dans les six principaux départements, le Gouvernement avait l'intention de proposer de déclarer, dès vendredi, l'état de catastrophe naturelle.

J'ai également annoncé que nous ferions s'appliquer les différentes procédures, notamment celles qui concernent les calamités agricoles.

J'ai enfin fait observer que, très probablement, un certain nombre de dommages ne pourraient pas être couverts ou remboursés par ces procédures et, donc, que le Gouvernement n'hésiterait pas à utiliser les moyens que lui offre la procédure des calamités publiques.

Il ne m'est pas possible de faire une évaluation devant vous cet après-midi, j'ignore moi-même le montant des dégâts. J'ai demandé aux préfets d'établir, avec le concours de tous les maires concernés, une évaluation aussi précise que possible de l'ampleur des dégâts, pour que le Gouvernement puisse ensuite prendre les mesures financières nécessaires.

Je ne peux donc que vous confirmer ce que je vous disais tout à l'heure : d'une part, nous ferons jouer toutes les procédures actuellement prévues par la loi, d'autre part, le Gouvernement n'hésitera pas à recourir à des moyens exceptionnels pour indemniser les personnes qui ont subi les dommages auxquels vous avez fait allusion. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

QUOTAS LAITIERS EN ZONES DE MONTAGNE

M. le président. La parole est à M. Adrien Durand.

M. Adrien Durand. Ma question, à laquelle M. Jacques Blanc s'associe, s'adresse à M. le ministre de l'agriculture ; elle est relative aux quotas laitiers dans les zones difficiles de montagne.

Si les mesures de réduction de la production laitière prises en 1984 par la Communauté sont appliquées de façon stricte, elles auront des conséquences désastreuses et irréversibles pour les zones de montagne les plus pauvres. Les autorités de Bruxelles ont-elles mesuré la gravité de leurs décisions qui, par la disparition massive d'exploitations agricoles, porte-

raient un coup mortel à la vie économique et social de ces régions où une agriculture diversifiée et extensive n'est pas possible ?

Dans mon département, la Lozère, la mise en œuvre du plan de développement intégré, qui a été approuvé et financé par Bruxelles, a suscité un grand espoir chez des agriculteurs, des jeunes en particulier. Nous les avons encouragés à accroître leur production de lait. Aujourd'hui, on leur demande le contraire. Et on les menace de pénalités très lourdes s'ils poursuivent comme prévu leur plan de développement alors que leur lait transformé en fromage va directement à l'exportation et ne coûte rien à l'intervention.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, leur déception, leur désarroi, voire leur colère. Ces mesures sont pour eux inacceptables et intolérables. Elles sont incohérentes, injustes et inhumaines. Elles anéantissent des années de travail et d'effort.

Est-il normal qu'un petit éleveur dont les revenus sont inférieurs au S.M.I.C., soit condamné pour dépassement de sa production ? Est-il normal qu'un jeune qui s'est préparé avec confiance au métier d'agriculteur, ne puisse concrétiser son projet ? Comment voulez-vous qu'un exploitant qui a emprunté pour se moderniser puisse honorer ses dettes s'il ne peut pas accroître ses ressources ?

L'assemblée européenne a d'ailleurs reconnu que les quotas laitiers frappaient durement les petits producteurs et a émis le souhait que le régime des quotas ne concerne pas les exploitations tournées vers l'élevage qui produisent moins de 60 000 litres de lait par an.

Agissant dans le même sens, ne pouvez-vous pas, avec l'appui du Gouvernement et du Premier ministre obtenir que la Commission des communautés européennes revise ses positions et adopte, comme elle l'a fait en 1984 pour l'Irlande, l'Italie et le Luxembourg, des mesures particulières pour les zones difficiles de montagne de notre pays ?

Les agriculteurs concernés attendent avec impatience de vous et du Gouvernement des mesures d'apaisement, de solidarité et d'espoir. Ils savent que vous n'êtes pas responsable de cette situation. Mais ils vous demandent de faire face à vos responsabilités, de prendre les initiatives et les décisions qui s'imposent du fait de ce douloureux problème.

Croyez-moi, monsieur le ministre, c'est urgent, c'est très urgent. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture. Monsieur le député, votre question me permet d'apporter à nouveau quelques précisions sur la façon dont les quotas sont appliqués en zone de montagne.

Il me faut tout d'abord vous rappeler qu'en 1984 aucune décision favorable, hélas ! n'a été prise pour les zones de montagne *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste)...*

M. Augustin Bonrapaux. C'est faux !

M. Jean-Hugues Colonna. Il ne s'agit pas de refaire l'histoire ! Répondez à la question !

M. Jean Beauflis. C'est le ronron habituel !

M. le ministre de l'agriculture. ... alors que certains pays ont bénéficié de quotas supplémentaires. Je pense à l'Irlande qui en a reçu 303 000 tonnes.

M. Augustin Bonrapaux. On vous a posé une question. Répondez !

M. le ministre de l'agriculture. Je pense à l'Irlande du Nord qui en a reçu 65 000 tonnes. Je pense au Luxembourg qui en a reçu 25 000 tonnes. Je pense à l'Italie qui a obtenu de ne pas diminuer sa production laitière par rapport à sa production de 1984, sans oublier les 50 000 tonnes obtenues par l'Espagne à la suite de son entrée dans la Communauté. Ces quantités ont été improprement appelées « réserve communautaire ». En fait il faut bien les considérer - et ce fut vrai dès 1984 - comme des attributions définitives.

Monsieur le député, vous avez à de nombreuses reprises, en même temps que M. Jacques Blanc, appelé mon attention sur les difficultés d'application des quotas dans un département comme le votre, la Lozère. Permettez-moi simplement de rappeler que certaines des mesures ont été prises en faveur des zones de montagne.

Tout d'abord, nous avons exonéré votre département de l'obligation de remonter à la réserve nationale 20 p. 100 des quantités libérées par le programme de restructuration.

Ensuite, nous n'avons pas appliqué en totalité le gel de 2 p. 100 des références 1986-1987 qui a été exigé dans les autres régions pour faire face aux décisions communautaires. Ces mesures représentent pour les zones de montagne un avantage de quelque 15 500 tonnes.

En outre, cette année et pour la dernière fois dans la Communauté, la décision a été prise d'élargir les possibilités de produire par transfert des livraisons directes vers les laiteries, et la France à notre demande, insistante d'ailleurs, a obtenu 140 000 tonnes.

Avec l'accord des organisations professionnelles, la montagne a reçu un quota de 69 000 tonnes, soit la moitié des tonnages disponibles, alors que sa production laitière ne représente que 10 p. 100 de la production française totale.

La Lozère a reçu 1 700 tonnes, soit 1,5 p. 100 de l'enveloppe nationale, mais pour une production qui ne représente que 0,2 p. 100 de la production nationale. Vous avez donc touché six fois votre part théorique. C'est une mesure de justice et, de toute façon, l'ensemble des organisations professionnelles nationales ont été d'accord pour que la répartition soit faite en ce sens.

M. Guy Ducloné. Il ne faut pas vous plaindre, monsieur Durand !

M. le ministre de l'agriculture. Je rappelle enfin qu'il n'y a pas eu de pénalités pour la campagne 1986 et qu'il en sera de même pour la campagne 1987 malgré un dépassement tout de même élevé. C'est grâce à l'obtention de ces 140 000 tonnes que nous pouvons échapper à ces pénalités.

C'est donc par tout un ensemble d'importantes mesures techniques que le Gouvernement, comme il s'y était engagé, a permis à la montagne de bénéficier de droits à produire supplémentaires tout en évitant l'application de pénalités pour ces deux dernières campagnes. Actuellement, il n'y a aucune possibilité d'obtenir à Bruxelles une augmentation du volume de production dans l'ensemble de la Communauté ou dans un pays quel qu'il soit. Il faut donc poursuivre notre politique. Je précise que dans le cadre de la restructuration laitière, une dotation spéciale vous sera accordée.

M. Marcel Rigout. Baratin !

M. le ministre de l'agriculture. Par ailleurs, j'ai décidé de réunir les organisations professionnelles des départements de montagne concernés pour étudier avec elles les mesures nécessaires. Votre département sera l'un des premiers conviés à cette rencontre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes R.P.R. et U.D.F.)*

M. Marcel Rigout. Personne ne peut vous croire !

RUPTURE DES NÉGOCIATIONS SUR LA PÊCHE ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

M. le président. La parole est à M. Gérard Grignon.

M. Gérard Grignon. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le 9 octobre dernier, la délégation française a quitté la table des négociations franco-canadiennes relatives aux quotas de pêche et à la délimitation de la zone économique autour de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Que négociateur, en effet, puisque les Canadiens ne proposent rien et n'acceptent rien ? La mauvaise foi du gouvernement canadien est évidente, son comportement se caractérise par le mépris du droit international, tout en protestant hypocritement de son amitié pour la France. Tout cela est indigne de ce grand pays qui se dit moderne et civilisé.

M. François Loncle. Vous exagérez !

M. Gérard Grignon. Non, je n'exagère pas, cher collègue ! Mauvaise volonté et mauvaise foi du gouvernement canadien car, à chaque nouvelle réunion des délégations, les Français se voient restreindre leurs quotas de pêche.

Mépris du droit, car les Canadiens ne respectent même plus les accords signés avec la France en 1972 qui donnaient la possibilité à dix chalutiers de moins de cinquante mètres immatriculés à Saint-Pierre-et-Miquelon de pêcher à vie dans le golfe du Saint-Laurent.

Mépris du droit, maritime et mauvaise foi à nouveau, car, après s'être engagé en janvier à nous accorder des quotas de pêche pour la période 1988-1991 suffisants pour le développement de cette activité, le Gouvernement canadien décide un mois après de fermer ses ports aux chalutiers français et interdit aux chalutiers de l'archipel des zones de pêches traditionnelles et extrêmement poissonneuses.

Mauvaise foi et mauvaise volonté encore dans les dernières négociations, car les Canadiens interdisent désormais tout droit de pêche à la France.

Cette mauvaise foi est d'autant plus évidente que les missions scientifiques conjointes françaises et canadiennes ont toutes deux conclu à l'excellente santé des stocks dans le « 3 P.S. ».

La vérité est criante. La présence de la France dans cette région gêne les Canadiens en raison des droits de pêche, en raison des réserves de pétrole et de la possibilité d'utiliser l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon comme base d'exportation de produits français ou européens à la conquête du marché nord-américain.

M. François Loncle. C'est une plaisanterie !

M. Gérard Grignon. J'en suis persuadé, monsieur le Premier ministre, le Canada a la ferme volonté d'asphyxier la fragile économie de l'archipel et désire annexer au plus vite Saint-Pierre-et-Miquelon.

M. François Loncle. C'est grotesque.

M. Gérard Grignon. Cette politique pose donc deux problèmes : celui de l'avenir économique et social de Saint-Pierre-et-Miquelon et donc de la présence de la France en Amérique du Nord, celui de l'autorité de la France dans cette partie du monde.

La France dispose-t-elle de réels moyens de pression d'ordre économique ou culturel...

M. François Loncle. Et militaire !

M. Gérard Grignon. ... pour faire fléchir le Canada ? Si oui, la France le désire-t-elle ? Autrement dit, la France a-t-elle l'intention de maintenir coûte que coûte sa présence en Amérique du Nord ? Dans l'affirmative, ce dont je ne doute pas, quels moyens entend-elle mettre en œuvre pour renforcer davantage encore cette présence et affirmer son autorité face à ces Canadiens qui méprisent l'histoire et le droit ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. François Loncle. Grotesque !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères.

M. Didier Barloni, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, votre question est d'une importance extrême tant pour Saint-Pierre-et-Miquelon que pour la grande pêche métropolitaine.

L'accord franco-canadien de 1972 nous donne des droits de pêche dans les eaux canadiennes. Depuis 1977, ces droits ont été exercés sur la base de quotas annuels fixés d'un commun accord. En janvier dernier, il avait été à nouveau convenu que les droits pour la période 1988-1991 continueraient à être déterminés selon la même procédure.

Les négociations engagées à cet effet se sont malheureusement poursuivies sans aucun résultat pendant plusieurs mois. Deux réunions se sont tenues dans les dernières semaines. Si l'atmosphère des discussions a été meilleure qu'elle ne l'était auparavant, nous avons constaté avec regret que les propositions canadiennes demeuraient extrêmement modestes et fort loin de ce que nous étions en droit d'attendre. Aussi avons-nous jugé inutile de poursuivre davantage des discussions devenues vaines.

Dans ces conditions, la seule solution qui demeure est le recours à la procédure de conciliation et d'arbitrage prévue à l'article 10 de l'accord de 1972 que vous connaissez bien. La France a engagé cette procédure le 9 octobre 1987. Par ailleurs, nous demeurons également prêts à régler par arbitrage, comme nous l'avons proposé dès 1981, le litige qui nous oppose au Canada en ce qui concerne la délimitation de nos zones économiques respectives.

Le recours à cette double procédure s'impose en droit et constitue la seule voie permettant à la fois de défendre nos intérêts légitimes et de maintenir des relations amicales entre les deux pays. Nous voyons d'ailleurs mal comment le Canada, Etat de droit comme la France, pourrait s'y refuser.

Cette action internationale est bien entendu indissociable de celle menée sur le plan interne pour le développement économique de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le Gouvernement poursuit sans relâche le développement de la flotille de l'archipel, l'effectif ayant été fixé à dix bateaux. Deux projets de nouveaux chalutiers ont été acceptés grâce aux aides particulières de l'Etat. Un troisième projet de chalutier à Miquelon est actuellement examiné avec la même attention. L'Etat, là aussi, est prêt à lui accorder une aide.

Cer effort exceptionnel mené par le Gouvernement pour le développement de la flotille de pêche de l'archipel doit aller de pair avec celui des infrastructures portuaires de Saint-Pierre qui doivent être dotées de moyens supplémentaires. Je pense entre autres au projet de cale sèche présenté à M. le Premier ministre lors de son récent voyage à Saint-Pierre-et-Miquelon en août dernier. Des études sont en cours pour déterminer les besoins exacts et les solutions envisageables dans ces domaines. Le Gouvernement a d'ores et déjà dégagé les crédits nécessaires à ces études qui devraient aboutir à la fin de 1987 ou au tout début de 1988.

En définitive, je peux vous assurer, monsieur le député, que la France maintiendra sa présence en Amérique du Nord et saura y faire respecter ses droits et ceux de ses pêcheurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Nous en venons à une question posée par un député non inscrit.

DÉNATURATION DU SYSTÈME DE GARANTIE CONTRE LES CATASTROPHES NATURELLES

M. le président. La parole est à M. Yvon Briant.

M. Yvon Briant. Ma question s'adresse à M. le ministre chargé de l'environnement et sera en quelque sorte complémentaire de toutes celles qui ont été formulées jusqu'à présent à propos de la tempête qui s'est abattue sur l'ouest de la France vendredi dernier. Mais complémentaire seulement : l'angle que j'ai choisi est en effet celui des principes.

Nous savons que tout contrat d'assurance dommages ou pertes d'exploitation donne droit à la garantie contre les effets des catastrophes naturelles reconnues, cette garantie étant financée par une surprime de 9 p. 100 sur les contrats d'assurance. Ce que l'on sait moins, ou ce que l'on ne veut pas savoir, c'est la dénaturation profonde, voire totale de ce système de garantie élaboré en 1982 à l'unanimité des deux assemblées qui a été conçu à l'origine comme l'expression du devoir de solidarité, prolongement du principe de fraternité gravé au fronton de la République.

Le système devait reposer sur un équilibre entre, d'une part, la garantie offerte et, d'autre part, l'obligation de s'assurer. L'Etat avait reçu mission, dans cette perspective, d'élaborer des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles - les P.E.R. - déterminant notamment les zones exposées et les techniques de prévention à y mettre en œuvre.

Le problème se pose dans la mesure où ces P.E.R., éléments pourtant essentiels de la prévention des risques, ont été négligés au profit d'un système d'indemnisation « facile ».

Ainsi, les crédits réellement consacrés au P.E.R. sont-ils très nettement insuffisants.

En outre, la délégation aux risques majeurs, chargée de leur mise en œuvre, est devenue dépendante d'une simple sous-direction du ministre délégué à l'environnement.

M. Jean-Hugues Colonna. Mais qu'est-ce que cela a à voir avec ce qui vient de se passer en Bretagne ?

M. Yvon Briant. A ce propos, on peut s'interroger sur le destin du rapport établi sur cette déviation en 1986 dont aucun exemplaire n'est disponible à ce jour à la direction du *Journal officiel*. Aucun ! En revanche, on trouvera sans difficulté le rapport du conseil général des Ponts-et-Chaussées qui, déviant de l'objectif du législateur, souhaite ramener la valeur des P.E.R. à celle d'un simple document d'urbanisme.

Le paradoxe est que la situation actuelle n'est pas pour autant inconfortable, notamment pour les compagnies d'assurance et les finances publiques. Je ne veux pas, mes chers collègues, vous assommer de chiffres, que je tiens par ailleurs à votre disposition, mais il est évident que la surprime de 9 p. 100 rapporte des sommes colossales aux assureurs et aussi à l'Etat par le biais des taxes.

Le problème est que, d'un légitime devoir de solidarité, on est passé à une inégalité flagrante entre les citoyens. Tous cotisent de façon uniforme, alors que le système favorise les personnes très exposées: qui, faute de P.E.R., ne sont pas tenues aux plus élémentaires mesures de prévention.

M. Jean-Hugues Colonne. Et la solidarité !

M. Yvon Briant. Il favorise également, c'est vrai, certains spéculateurs qui investissent en toute confiance dans des terrains soumis à de très forts risques de catastrophes naturelles, donc à bas prix, sachant qu'ils seront intégralement couverts en cas de calamité.

Cette collectivisation du risque, sans discernement et au profit de quelques-uns seulement, est bien peu conforme, monsieur le ministre, à l'idée libérale, et surtout s'éloigne d'une gestion socialement et économiquement cohérente des catastrophes. Les P.E.R. ont été occultés, alors qu'ils constituent l'élément préventif et dissuasif du système,...

M. Guy Ducloné. Enfin, monsieur le président, cela fait longtemps qu'il parle ! Notre groupe a eu moins de huit minutes !

M. Yvon Briant. ... dans la mesure où recensant les zones exposées, ils permettent d'éviter les installations dans les périmètres dangereux.

Comment comptez-vous, monsieur le ministre, remédier à la perversion d'un système qui en est arrivé aujourd'hui à multiplier les risques de dommages, et donc les difficultés et les délais de réparation, en incitant presque à s'établir dans les zones exposées ? Sans doute me répondrez-vous que des crédits sont prévus, mais il serait intéressant, mes chers collègues, de connaître la manière dont ces crédits, qui sont inscrits chaque année pour les P.E.R., sont effectivement consommés au sein du ministère de l'environnement.

Enfin, et pour terminer ...

M. le président. En effet, ce serait une bonne chose !

M. Yvon Briant. Les non-inscrits, vous le savez, monsieur le président, n'ont droit qu'à cinq minutes toutes les trois semaines !

M. le président. Dix minutes !

M. Yvon Briant. Ce n'est pas exagéré !

Envisagez-vous, monsieur le ministre, de donner à la délégation aux risques majeurs et à ceux qui ont la charge de cet important dossier les moyens d'accomplir leur lourde mission ?

S'il en va de l'intérêt financier des Français, il en va surtout de leur légitime sécurité. *(Applaudissements sur des nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, pour une réponse précise mais brève, si possible.

M. Alain Carignon, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement. Mesdames, messieurs les députés, ma réponse sera brève mais, s'agissant d'un sujet fort complexe, assez technique.

La politique de prévention des risques naturels ou des risques industriels est extrêmement difficile et complexe.

La loi de 1982 à laquelle vous avez fait allusion, monsieur le député, institue ces fameux plans d'exposition aux risques dont il a été fortement question, notamment à l'occasion de la catastrophe du Grand-Bornand.

La mise en place de ces plans d'exposition aux risques a été malaisée sur le terrain. Pourquoi ?

Ce n'est pas faute de crédits, puisque ceux-ci ont toujours été suffisants depuis 1983, mais parce que - et les maires ici présents le savent - il est très difficile d'établir un plan sur le terrain qui prévoit tous les risques naturels : séismes, inondations, glissements de terrain, et j'en passe. Il est donc extrêmement difficile pour les maires de classer dans une zone dangereuse des constructions existantes.

Il y a donc un problème de volonté politique. Les gouvernements précédents successifs l'ont eue. Notre Gouvernement l'a eue aussi. En 1987, les crédits seront consommés dans

leur quasi totalité. Pour 1988, le projet de budget de mon ministère prévoit une quinzaine de millions pour la mise en place des plans d'exposition aux risques.

Six cents communes sont concernées. A la fin de 1988, les 600 plans d'exposition aux risques correspondants doivent être achevés. Mais il y a encore 1 700 communes pour lesquelles je considère l'établissement d'un P.E.R. comme urgent. Il faudrait dépenser une trentaine de millions de francs par an pour réaliser ces 1 700 plans d'exposition aux risques en cinq ans. Vous avez raison de souligner que les caisses d'assurance, en raison de la surprime instituée en 1982, voient rentrer des sommes assez considérables qui ne sont pas toutes en rapport avec la dépense qui concerne le risque.

C'est la raison pour laquelle je suis légitimement en négociation avec elles pour que, à partir de 1988, une part de ces crédits nous soit donnée - elles y ont également intérêt - pour réaliser les plans d'exposition aux risques. Je pense que les 600 P.E.R. très urgents et les 1 700 qui suivent doivent pouvoir être réalisés dans des délais raisonnables.

J'ajoute que la loi relative à la prévention des risques majeurs que le ministre de l'intérieur et moi-même avons présentée au Parlement et que vous avez adoptée à l'unanimité au mois de juillet dernier, prévoit une mesure non négligeable pour prévenir les risques naturels et les risques industriels : l'obligation de faire figurer les zones à risques dans les plans d'occupation des sols. Désormais, chaque fois qu'un plan d'occupation des sols est mis en révision, les maires doivent faire figurer les zones à risques.

De plus, l'Assemblée nationale et le Sénat ont accepté que nous redonnions le pouvoir aux préfets - à la fois pour épargner aux maires une difficulté et parce que l'autorité de l'Etat en matière de sécurité doit s'exercer - de se faire déferer un plan d'occupation des sols qui ne tiendrait pas compte d'une zone à risques.

Cela dit, les plans d'occupation des sols étant révisables tous les cinq ans, et beaucoup étant établis, il faudra un certain temps avant que, grâce aux plans d'exposition aux risques, le risque prévisible figure dans le droit des sols.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, une réponse probablement insuffisante mais tout à fait réaliste. Les moyens financiers et les moyens juridiques sont suffisants pour que nous parvenions sur le terrain à une meilleure prévention des risques, évitant ainsi autant que possible des accidents humains et matériels. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures quinze, sous la présidence de M. Charles Millon.)

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON,

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Henry Jean-Baptiste, pour cinq minutes.

M. Henry Jean-Baptiste. Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, j'ai pris l'habitude d'évoquer - faute de mieux - les « petits pas de Mayotte » dans la voie du développement, dans notre ouverture progressive à la modernité.

Cette formule modeste me permet de bien distinguer les étapes, ponctuelles mais significatives et que nous franchissons jour après jour, de la grande avancée historique et volontaire attendue par les Mahorais depuis plus d'un quart de siècle mais cependant porteuse d'avenir, avancée qui résulterait, chacun le sait bien, de l'accession de Mayotte au statut de département d'outre-mer.

En attendant - car la vertu de Mayotte est dans sa « patience obstinée » - saluons comme il convient les progrès que devraient nous apporter plusieurs dispositions de la loi de finances pour 1988, sans omettre cependant de vous signaler, monsieur le ministre, ou de vous rappeler ce que les Mahorais attendent également, et espèrent, au cours de cette année budgétaire.

L'institution du service militaire adapté à Mayotte a fait l'objet d'une inscription dans les crédits de « l'action sociale et culturelle ». Cette décision, tous les élus de Mayotte l'avaient souhaitée depuis longtemps. Elle est importante pour les jeunes Mahorais. Ils y trouveront, comme aux Antilles et à la Réunion, les avantages cumulés d'une formation professionnelle adaptée, d'un entraînement militaire mais aussi d'une éducation civique qui, à Mayotte, n'apparaît pas du tout comme une exigence anachronique.

Mais, pour ma part, je souhaite également que cette compagnie du S.M.A., dont l'installation est prévue en 1988, reçoive parmi ses missions d'intérêt général celle de protéger le lagon de Mayotte, aujourd'hui menacé dans son équilibre, dans ses œuvres vives par l'envasement des côtes.

Ce processus de dégradation a des causes multiples liées à l'érosion des sols et au ruissellement, à des méthodes culturales inadaptées, mais aussi au déversement de remblais résultant des grands travaux d'équipement. Il faut donc protéger ce lagon qui, par ses ressources et ses potentialités, demeure la richesse la plus authentique de Mayotte. C'est affaire également d'éducation et de formation des jeunes, et notamment de ceux qui trouveront leur avenir dans une agriculture relancée et modernisée.

Encore faut-il que ces efforts de protection et de sauvegarde se fondent sur une véritable politique de recherche, mieux déterminée dans ses objectifs et assurée de ses moyens techniques et financiers.

Vous avez bien voulu m'indiquer, monsieur le ministre, lors de votre audition par la commission des lois, et je vous en remercie, qu'un programme de recherches interdisciplinaires relatives au lagon de Mayotte serait rapidement élaboré avec le souci de favoriser des projets orientés vers le développement économique, la valorisation des ressources locales halieutiques et aquacoles ainsi que la modernisation des méthodes de production. De cette bonne nouvelle, je souhaiterais recevoir confirmation.

C'est dans le même esprit que Mayotte attend le démarrage effectif des travaux, je veux dire l'ouverture des chantiers concernant le désenclavement, à savoir le port de Longoni et la piste d'aviation. Mais, dans l'immédiat, je voudrais insister tout particulièrement sur le problème de la desserte aérienne de Mayotte, que vous connaissez bien, monsieur le ministre.

Les élus de Mayotte ont relevé avec intérêt le transfert du F.I.D.O.M. au chapitre des dépenses ordinaires de votre budget, de la subvention pour l'équilibre de l'exploitation de cette desserte aérienne. C'est une suggestion que j'avais présentée l'an dernier.

Mais la question depuis longtemps posée est celle de la mise en service d'un nouvel appareil plus performant, mieux adapté à nos besoins comme à nos projets de développement touristique. Et, sur ce point, d'interminables négociations se trouvent engagées entre Air France et Air Réunion. A ce dossier, nous avons tous beaucoup travaillé. Mais nous avons parfois le sentiment que certains s'obstinent à retarder ou

peut-être à bloquer la mise en œuvre d'un accord dont vous aviez vous-même jeté les bases avec le président-directeur général d'Air France et qui visait à permettre une exploitation équilibrée de cet appareil sur la base notamment de l'octroi de certains droits de trafic dans la région.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il est grand temps pour le Gouvernement d'exercer sa fonction d'arbitrage sur ce dossier, qui porte dans une large mesure sur l'exécution d'un service public de transport entre les deux terres françaises de l'océan Indien ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

C'est également le souci d'accélérer les procédures qui me conduit à ma dernière observation. Elle concerne le régime juridique de Mayotte, dont j'ai eu à différentes reprises l'occasion de dénoncer les incertitudes et les lacunes.

Deux commissions, l'une à Mayotte, l'autre à Paris, travaillent au recensement, à l'analyse et à la proposition des textes et dispositions destinés, avec toutes les adaptations requises, à doter les administrations locales des instruments juridiques nécessaires.

On pouvait craindre, au départ, la lourdeur du mécanisme, la lenteur des méthodes. Je n'ai pas le sentiment, pour avoir personnellement participé aux travaux des deux commissions, que ce reproche soit fondé, ni mérité. Un certain nombre de textes sont prêts. Le code de l'urbanisme a fait l'objet d'une proposition de loi déposée sur le Bureau de l'Assemblée. De même sont prêts des textes sur la formation professionnelle et le droit du travail.

En revanche, je demeure convaincu de la nécessité, sur laquelle j'avais déjà appelé votre attention, l'an dernier, d'un recours à la procédure des ordonnances, qui permettrait au Gouvernement, moyennant une loi d'habilitation, de regrouper dans un même texte les nombreuses dispositions dont la commune finalité est de contribuer à la mise en œuvre efficace de la convention du développement de Mayotte.

Il faut d'ailleurs rappeler que les lois de 1976 et 1979 relatives à l'organisation de Mayotte avaient expressément prévu le recours à des ordonnances pour l'extension ou l'adaptation des textes nécessaires à la gestion de notre collectivité territoriale.

Je suis heureux que mon ami Gérard Léonard, qui a dirigé à Mayotte une délégation de la commission des lois de notre assemblée, ait accepté d'appuyer cette suggestion et de s'y rallier.

Je souhaite conclure, monsieur le président, monsieur le ministre, sur une remarque qui est encore d'actualité et qui comporte de nombreux enseignements pour l'avenir de Mayotte. Elle concerne les jeux des jeunes de l'océan Indien, organisés en septembre dernier à Saint-Denis-de-La-Réunion.

Plusieurs organes de presse ont rendu compte des préparatifs et des péripéties de cette manifestation, largement subventionnée par la France, qui réunissait des jeunes de quatorze à seize ans de l'ensemble des îles voisines de La Réunion.

Il est heureux que le Gouvernement français, alerté par les élus et les amis de Mayotte, ait accepté de s'opposer à certaines prétentions étrangères insupportables et inadmissibles, qui visaient à empêcher la participation de Mayotte à cette rencontre sportive dans un département français.

M. le président. Mon cher collègue, il conviendrait de conclure.

M. Henry Jean-Baptiste. Je conclus, monsieur le président.

Je sais, monsieur le ministre, que vous avez prêché la fermeté dans cette affaire doublement éclairante : éclairante sur la nature des relations avec plusieurs gouvernements de la région mais aussi sur la portée de certaines « résolutions » votées rituellement par des organisations internationales et dont l'expérience a prouvé qu'elles ne résistent pas à l'esprit de résolution dont toute action diplomatique sérieuse doit s'inspirer.

S'agissant de la question du statut de Mayotte, qui demeure la préoccupation essentielle de nos compatriotes mahorais, nous souhaitons vivement que cette affaire, heureusement réglée, des jeux de La Réunion, soit méditée et enfin comprise.

Dans le combat de Mayotte pour la liberté, la dignité, la sécurité et le progrès, un combat qui se confond avec notre volonté d'ancrage définitif dans la République, il n'existe pas en effet de petites causes. A Mayotte, nous en sommes depuis longtemps convaincus. Nous savons que l'outre-mer français comprend et partage notre conviction. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Elie Castor, pour dix minutes.

M. Elie Castor. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, depuis bientôt deux ans, il semble que les départements et territoires d'outre-mer fassent l'objet d'attentions particulières, à la mesure des projets ambitieux que vous nourrissez pour ces terres lointaines.

A en croire tous les propos qui ont été tenus sur la situation économique de la Guyane, si souvent décriée, et notamment ceux de M. le Premier ministre, Jacques Chirac, accompagné de plusieurs de ses ministres, a tenu à déclarer sur place, le samedi 18 avril 1987 : « La Guyane est d'abord et avant tout l'honneur de la France, le témoignage de ce que notre pays sait et peut réaliser quand il en a la volonté. »

D'aucuns ont pensé que l'allusion était précise. Il s'agissait, bien sûr, des déclarations faites après la visite de la base spatiale. Comment, en effet, passer sous silence l'existence de cette base spatiale, qui fait de Kourou la commune dont on parle le plus en Europe alors que l'on camoufle habilement l'état de sous-développement chronique de tout le reste de la Guyane ?

Le projet de budget pour 1988, que vous nous soumettez aujourd'hui, monsieur le ministre, traduit-il la volonté de faire de la Guyane un exemple de ce que la France est capable de réaliser quand elle s'en donne les moyens ? Je n'ai pas eu la naïveté de le croire, mais je vous avouerai que, après la lecture de votre projet de budget, ma conviction a été confortée par votre détermination de revenir aux procédures anciennes, pratiquées par les gouvernements antérieurs, qui ont conduit les départements d'outre-mer, de 1958 à 1981, à un état de sous-développement chronique, sans pour autant parvenir durant cette période à l'égalité sociale.

Ce budget, que vous considérez globalement en augmentation, mais qui ne figure pas cette année, je le note en passant, parmi les priorités du Gouvernement, est en régression. Pire, il pénalise les collectivités locales, en particulier par une amputation substantielle des crédits F.I.D.O.M. des sections régionale et départementale. Et pourtant le F.I.D.O.M., comme vous le savez, est l'instrument d'impulsion et d'orientation des investissements publics, instrument qui doit notamment contribuer à l'exécution des contrats de plan Etat-régions.

C'est ainsi que, pour 1988, les crédits prévus pour la tranche régionale accusent une diminution. Quand on sait que les collectivités régionales doivent assurer la réalisation du développement économique, social et culturel, et promouvoir également l'aménagement de leur territoire, on peut s'interroger sur cette nouvelle volonté de votre Gouvernement.

Pour la tranche départementale, la baisse est encore plus sensible : de 95 millions de francs votés pour 1987, les crédits passent à 39 millions de francs. Serait-ce le budget de la pénurie ?

En revanche, l'Etat montre nettement sa volonté de recentraliser à outrance en abondant substantiellement les crédits de la section générale du F.I.D.O.M. A l'expérience, nous savons que les dotations régionale et départementale que vous annoncez feront l'objet de diminutions à l'instar de la procédure qui a été utilisée cette année par le Gouvernement.

Vous conviendrez avec moi, monsieur le ministre, que vous confiez à nouveau à l'Etat le soin de promouvoir le développement économique de ces régions d'outre-mer, alors que tous les spécialistes reconnaissent que le développement économique dans les départements d'outre-mer constitue un échec dans le système départemental de 1946 à 1981.

Pourquoi revenir en arrière ? Pourquoi recentraliser ? Est-ce maintenant l'heure de la revanche ?

Les lois de décentralisation avaient confié les responsabilités aux élus locaux, dans le cadre de la planification régionale. Par vos méthodes, votre volonté politique, votre loi de programme, vous annihilez tout espoir de créer les conditions d'un véritable démarrage économique dans les départements d'outre-mer.

La déclaration que vous avez faite devant la commission des lois sur la réforme du F.I.D.O.M. est-elle la réponse permettant au préfet de répartir les crédits de l'Etat au profit des communes ?

Cette méthode est lourde de conséquences puisque la remise en cause de la décentralisation est uniquement mise en œuvre pour les régions outre-mer et non pour les régions de la métropole.

Pour vous édifier, s'il en était besoin, voici deux exemples de communes de votre sensibilité qui ont obtenu des crédits de la collectivité départementale - et que vous pourrez vérifier dans le budget départemental de la Guyane : Saint-Laurent-du-Maroni et Saint-Georges-de-l'Oyapoc.

Saint-Laurent-du-Maroni : grosses réparations au collège, 2,2 millions de francs ; route d'accès à l'école maternelle, 800 000 francs ; construction du centre de prévention, 1,2 million ; ateliers départementaux, 1 million.

Saint-Georges-de-l'Oyapoc, une autre commune de votre sensibilité : collège, 1,750 million ; centre de santé, 2 millions ; remblai pour lotissement, 500 000 francs, etc.

Monsieur le ministre, votre effort aurait dû tendre premièrement vers la suppression de la section centrale du F.I.D.O.M. car c'est inscrit dans la loi du 2 mars 1982, article 59 : il revient aux collectivités, en France et dans l'outre-mer, de promouvoir le développement économique, social et culturel.

Vous auriez dû également supprimer ou plutôt transférer les pouvoirs des préfets commissaires de la République en tant qu'ordonnateurs pour les transférer vers les exécutifs locaux. Ainsi, nous aurions mieux apprécié votre détermination d'appliquer l'esprit de la loi de décentralisation.

Votre procédure est subtile. Dans un premier temps, vous diminuez les crédits de l'inspection départementale et régionale. Dans un deuxième temps, vous pratiquez habilement une diminution sur les dotations qui sont attribuées aux départements et aux communes. Dans un troisième temps, vous permettez aux préfets de répartir ces crédits pour la commune. Dans un quatrième temps, il ne vous reste plus qu'à supprimer les tranches départementales et régionales pour confier la totalité du F.I.D.O.M. entre les mains des préfets qui vont suivre totalement vos instructions.

Mais quels sont les actes significatifs de votre politique depuis 1986 ?

Une loi de programme est votre réponse, un texte rédigé dans des bureaux parisiens et qui ne saurait donc tenir compte, à l'évidence, des réels besoins et des spécificités de nos régions. Nous l'avons combattue, et nous la combattons encore parce que c'est un texte nocif.

La loi de programme n'a pas créé les emplois escomptés au niveau de la Guyane. Son effet a été quasiment nul. Par contre, grâce aux emprunts qui ont été contractés par les collectivités territoriales - région, départements, communes - grâce aux travaux et aux grands équipements publics que nous sommes en train de réaliser - collèges, laboratoire départemental, routes - nous avons permis aux entreprises adjudicataires de recruter du personnel complémentaire. Et c'est ainsi que plus de 600 emplois ont été créés par les collectivités territoriales.

Au début de ce mois d'octobre 1987, vous nous avez fait parvenir la circulaire interministérielle d'application des articles 5 à 8 de la loi de programme relatifs aux zones franches. Vous n'êtes pas sans savoir, monsieur le ministre, que ces zones qui bénéficieront d'avantages fiscaux et douaniers à l'exportation, ainsi que d'une exonération de la taxe professionnelle, ne sont pas de nature à favoriser, en Guyane tout au moins, le développement économique, surtout quand il s'agit d'activités d'importation en vue de transformation.

S'agissant de la défiscalisation, deuxième point fort de votre politique économique que nous rejetons, elle ne saurait en aucun cas constituer une mesure incitative à l'investissement, et ce ne sont pas les artisans, réunis à Cayenne à la conférence permanente des chambres de métiers des Antilles et de la Guyane des 7 et 9 octobre 1987, qui me démentiront. En effet, même les partisans de votre politique reconnaissent que les mesures de défiscalisation ont des conséquences néfastes.

Les problèmes des exploitants forestiers ne sont toujours pas réglés et la défiscalisation - nous l'avons dit et nous le répétons - c'est favoriser l'entrée des chasseurs de primes dans tous les secteurs, afin qu'ils bénéficient de tous les

avantages fiscaux temporaires qui leur laisseront juste le temps de démanteler le tissu économique existant, en empochant les subventions provenant de la loi de programme et du F.I.D.O.M.-Etat. Les poches une fois remplies, ils quitteront la Guyane. Nous combattons ces dispositions jusqu'au bout.

Pour en terminer avec la loi de programme, je relèverai votre déclaration selon laquelle la Commission nationale d'évaluation de la parité sociale globale n'avait pas été installée du fait des délais de réponse de certaines collectivités. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous indiquiez quelles sont les collectivités qui accusent ce retard.

Il me plaît de rappeler les faits suivants.

Le 31 décembre 1986 : promulgation de la loi de programme.

M. Georges Lemoine. C'est vrai !

M. Elle Castor. Le 20 juin 1987, c'est-à-dire au bout de six mois : publication du décret au *Journal officiel*.

Le 29 juin 1987 : saisine de M. le préfet commissaire de la République de la Guyane.

Le 6 juillet : rapport du président du conseil général sur cette question.

Le 17 juillet : le conseil général de la Guyane s'est prononcé et a procédé à la désignation de son conseil général pour pouvoir siéger.

M. Paullin Bruné. Et le conseil régional ?

M. Elle Castor. Monsieur Bruné, laissez-moi parler !

Six mois se sont écoulés entre la promulgation de la loi de programme et la publication du décret, dix-huit jours entre la saisine du préfet et la décision de la collectivité départementale.

J'évoquerai également les conséquences de l'Acte unique européen : 1992, c'est l'échéance d'un grand marché intérieur européen...

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Elle Castor. Je termine très rapidement, monsieur le président.

C'est aussi la libre circulation des produits et des hommes.

La circulation des produits aura des conséquences sur le développement économique : d'un côté, une Europe avec un groupe de pays qui figurent parmi les pays les plus riches du monde, avec une économie structurée, des hommes formés, une recherche dynamique débordant sur des innovations technologiques, des structures financières fortes ; de l'autre côté, des régions outre-mer à économies balbutiantes ou à peine naissantes, des hommes et des femmes en grande partie inauffisamment formés, des outils de recherche œuvrant plus, dans le cadre de programmes nationaux, au titre de la recherche fondamentale que de la recherche appliquée, des structures financières dépendantes du pouvoir central. Il y a là un décalage et un déphasage qui ne permettent pas aux départements d'outre-mer de soutenir le défi économique de 1992.

Enfin, le plus grave est l'ouverture de la Guyane aux sociétés multinationales qui vont piller et exploiter ses richesses et qui briseront et désarticuleront d'une manière définitive l'économie récente.

La circulation des hommes aura des conséquences sur le plan démographique. C'est l'ouverture de la Guyane à une immigration tous azimuts. C'est l'entrée de travailleurs venant de tous pays, qu'ils soient intellectuels ou manuels. C'est une immigration nouvelle, organisée, qui s'ajoutera à une immigration clandestine haïtienne et brésilienne que l'Etat ne parvient pas à juguler, qui s'ajoutera également à une immigration de réfugiés surinamiens que vous refusez encore de considérer comme telle. La Guyane, avec sa population authentique, subira alors, à partir de 1992, un véritable génocide par substitution.

D'autres questions nous interpellent, comme l'éducation.

Nous n'aurons pas cessé de répéter que les dotations de l'Etat pour l'enseignement pré-scolaire élémentaire, ainsi que pour l'enseignement du second degré, sont modiques et contrastent avec l'importance des équipements à réaliser pour scolariser les enfants de Guyane.

Pour le second degré, non seulement l'Etat n'a pas apuré les arriérés au 31 décembre 1985, mais les crédits d'équipement sont insuffisants pour assurer le fonctionnement des collèges.

Quant aux crédits qui nous viennent pour la construction au niveau de la direction générale de la sécurité sociale et de la direction départementale d'équipement des collèges, ils sont insuffisants pour assurer la construction et la reconstruction des collèges.

Dans le secteur sanitaire, la situation ne semble guère avoir évolué pour ce qui est de la construction de l'hôpital André-Bouron. Seuls sont toujours inscrits les crédits votés en 1985 par les collectivités territoriales, à hauteur de 25 millions de francs, dont 10 millions pour la région et 10 millions pour le département.

M. le président. Je vous remercie de bien vouloir conclure !

M. Elle Castor. Je conclus, monsieur le président.

La situation de trésorerie des hôpitaux demeure préoccupante. Aucune convention n'a été signée à ce jour entre l'Etat et le département pour la prise en charge des frais d'hospitalisation, au titre de l'aide médicale, nonobstant les déclarations qui avaient été faites par le Premier ministre lors de son passage.

Même lorsqu'il s'agit d'infrastructures routières - dont les crédits sont inscrits au chapitre 58-01 - je crains fort que ladite contribution, qui s'élève à plus de 48 millions de francs, ne soit réservée à la déviation de la R.N. 1, afin de mieux isoler la base spatiale de Kourou.

C'est parce que, monsieur le ministre, je ne retrouve pas cette concordance entre vos déclarations et leur traduction budgétaire que je ne voterai pas le projet de budget que vous nous avez soumis. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Edouard Fritch, pour dix minutes.

M. Edouard Fritch. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens d'abord à remercier le rapporteur spécial de la commission des finances de nous avoir présenté, à l'occasion de l'étude de ce projet de budget pour 1988, un document complet qui nous a permis de percevoir tout l'effort du présent Gouvernement en faveur des territoires et départements d'outre-mer.

La politique d'effort exceptionnel en faveur de l'outre-mer, qui a été inaugurée après mars 1986 par le Gouvernement du Premier ministre Jacques Chirac, a tenu toutes ses promesses. Dans la période de crise économique actuelle, cette politique a été déterminante pour le développement des départements et territoires d'outre-mer, en particulier pour les départements où une loi de programme a défini les priorités et les grandes orientations pour le développement économique et social.

L'action du Gouvernement en faveur de l'outre-mer a concerné, bien évidemment, la Polynésie française, mais à un moindre degré. Pourtant, nous avons des problèmes qui sont des priorités pour le gouvernement de la Polynésie, et pour lesquels les solutions immédiates passent par un engagement plus important de l'Etat. La résolution de ces problèmes déclarés prioritaires par le gouvernement territorial exige, certes, une contribution plus importante de la part de l'Etat, mais aussi une action conjuguée de l'Etat et du territoire. Or le présent projet de budget ne prend pas en compte - ou si peu ! - toutes ces priorités.

Il nous est proposé de reconstruire le budget de 1987, qui était en augmentation, il est vrai, comparé à ce que l'ancien gouvernement nous avait octroyé en 1986. Mais nous aurions aimé trouver dans ce projet de budget pour 1988 le même effort en faveur de la Polynésie française que celui consenti en faveur des départements d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie.

Nous ne nions pas que le statut d'autonomie interne nous « responsabilise » totalement dans de nombreux domaines. Mais l'autonomie interne doit-elle pour autant signifier le désengagement de l'Etat ?

En effet, on ne peut ignorer que l'Etat et le territoire de la Polynésie française ont, tant par leurs objectifs que par leurs priorités, la même volonté, les mêmes préoccupations : faire de la Polynésie française une terre exemplaire de prospérité économique et de progrès social dans l'environnement anglophone où elle se trouve à l'autre bout du monde.

Il faut reconnaître que l'Etat intervient déjà dans les solutions de nombreux dossiers, mais la pierre qu'il apporte à l'édifice peut et doit être plus importante, notamment dans le domaine de l'emploi pour lequel le territoire a déjà consenti un effort et des moyens exceptionnels.

Il faut savoir que plus de 50 p. 100 de notre population a moins de vingt ans, que sur 5 367 demandes d'emploi reçues à l'A.N.P.E. en 1986, 90,3 p. 100 des demandeurs avaient un niveau de diplôme égal ou inférieur au B.E.P.C. ou au C.A.P., tandis que 41,1 p. 100 d'entre eux ne possédaient aucun diplôme. On comprend donc aisément que l'emploi et la formation professionnelle soient prioritaires en Polynésie française.

A cette action sans précédent en faveur de l'emploi, notre territoire consacre cette année environ 40 millions de francs dont 25 millions affectés au fonds spécial pour l'emploi et la formation professionnelle.

Dans ce domaine, l'Etat doit être notre partenaire à tous les degrés de notre engagement, car il y va de l'avenir de la jeunesse française de Polynésie.

Parmi nos priorités figure le logement, en particulier le logement social qui est un remède obligé. Il est onéreux certes, mais il est efficace contre les plaies que constitue l'habitat insalubre.

La constance de l'action du territoire dans ce domaine ne s'est jamais démentie depuis 1982. Après quatre années passées à reconstruire 2 000 habitations détruites et à réparer 6 000 maisons endommagées par les cyclones de 1983 - ce qui a coûté 400 millions de francs environ - le territoire a entrepris d'accroître la construction de logement sociaux. En 1987, il en a construit 250 pour un montant de 87 millions de francs d'autorisations de programme. Cela représente une somme importante, mais il faut savoir que les problèmes d'emprises foncières sont autrement plus aigus chez nous qu'en métropole.

Vous avez reconnu, monsieur le ministre, dans un discours prononcé devant l'assemblée territoriale de la Polynésie française, au mois de mai dernier, que la résorption de l'habitat insalubre était, avec la formation professionnelle, une priorité absolue. D'ailleurs, selon une étude réalisée en 1982, rien que dans la seule ville de Papeete, 25 p. 100 de l'habitat étaient concernés.

Vous disiez, monsieur le ministre : « Compte tenu de l'importance des besoins à satisfaire et de l'effort déjà consenti par le territoire, je suis favorable pour ma part à ce que l'Etat prenne à sa charge l'équivalent de 25 à 30 p. 100 du montant des opérations projetées et que cet engagement prenne la forme solennelle d'une convention signée entre le territoire et l'Etat. »

Et déjà, un crédit de 6,5 millions de francs a d'ores et déjà été débloqué au titre du F.I.D.E.S. en autorisations de programme pour 1987. Mais cette enveloppe est en-deçà des objectifs fixés. Le territoire envisage, en effet, la création de 500 logements sociaux par an à l'horizon 1990, et ce chiffre, aussi ambitieux soit-il, est insuffisant pour faire face aux besoins.

Dans le domaine social, il est un autre secteur où l'action conjuguée du territoire et de l'Etat est déjà effective pour le plus grand bien d'une catégorie d'assurés sociaux polynésiens, je veux parler des travailleurs en milieu rural, qu'il s'agisse de pêcheurs, des agriculteurs ou des artisans et de leur famille.

La couverture sociale de ces personnes est assurée par le R.P.S.M.R. - régime de protection sociale en milieu rural - qui a été créé par une délibération de l'assemblée territoriale en date du 1^{er} février 1979. Une convention, encore en vigueur, avait alors fixé les participations de l'Etat et du territoire au financement de ce régime. Le R.P.S.M.R., malgré son faible taux de cotisation, était un organisme excédentaire. Il l'a été jusqu'en 1983. Depuis cette date, il est déficitaire, et son déficit est venu surtout de l'accroissement du nombre de ses prestataires : de 1982 à 1986, le nombre des cotisants a doublé ; celui des enfants bénéficiaires a lui aussi nettement augmenté, passant de 15 034 en 1982 à 21 527 en 1986 ; enfin, le nombre de retraités a lui aussi progressé dans les mêmes proportions.

De 1983 à 1984, les 110 millions de francs d'excédents de trésorerie du régime ont permis d'éponger les déficits successifs. Mais en 1985, le déficit atteignait 42 millions de

francs. Sans les subventions de l'Etat et du territoire, 38 000 personnes - travailleurs, enfants, retraités, pensionnés - auraient été privées depuis longtemps de toute couverture sociale.

C'est ainsi qu'en 1987, pour un budget s'élevant à 261 millions de francs, l'équilibre n'est atteint que grâce à une subvention du territoire de 200 millions de francs, l'Etat se contentant d'apporter 25 millions de francs, ce qui est disproportionné au regard de ses moyens.

Ce soutien au R.P.S.M.R. pèse donc très lourd dans le budget du territoire. Aussi, une grande action d'assainissement s'annonce-t-elle d'une extrême urgence.

Toutefois, sans un engagement plus important de l'Etat, et ce en coordination avec le territoire, aucun assainissement de la situation et aucune réforme du R.P.S.M.R. ne pourront être opérés efficacement et de manière durable.

En attendant, il nous aurait été agréable, monsieur le ministre, de trouver dans le présent projet de budget des moyens émanant de l'Etat, propres à assurer un début de solution aux problèmes de ce régime social.

La question du niveau de l'engagement de l'Etat se pose également en ce qui concerne sa participation au F.I.P. - Fonds intercommunal de péréquation - qui alimente le budget des communes. L'Etat doit, là aussi, assumer davantage de responsabilités. En effet, le territoire assure déjà un effort très lourd pour ses finances puisque, cette année, il versera un peu plus de 500 millions de francs dans les caisses du F.I.P., soit 25 p. 100 des recettes qu'il perçoit.

L'intervention du territoire au niveau des communes ne se limite pas à cette seule participation au F.I.P., puisque toutes les acquisitions communales ayant un caractère d'utilité publique sont exonérées de droits et taxes.

A ce sacrifice de recettes qui est ainsi consenti par le territoire, il faut ajouter sa participation sous forme de subventions à de multiples opérations d'aménagement et d'équipement des communes. Bien que ces-ci relèvent de la seule tutelle de l'Etat, le territoire accepte néanmoins, comme étant de son devoir, de participer activement au F.I.P. et au développement de ces communes. Mais soyons réalistes, sa contribution ne peut logiquement se situer, comme c'est le cas aujourd'hui, au même niveau que l'engagement de l'Etat, qui dispose, par définition, de moyens beaucoup plus considérables.

Je voudrais enfin me féliciter de l'effort important consenti dans ce projet de budget en faveur de la sécurité en Polynésie française. Mais qu'il me soit cependant permis de constater que la satisfaction des besoins de notre territoire est loin d'être réalisée dans ce domaine.

Tahiti et ses îles ont toujours représenté et représentent encore un des derniers havres de paix dans le monde. Aussi ne s'est-on pas soucié, comme dans d'autres contrées, du renforcement de la sécurité. En l'absence de délinquance et de violence à l'échelle métropolitaine ou européenne, voire mondiale, on a, en quelque sorte, laissé faire.

Même si nous ne sommes pas au hit-parade de la délinquance et de la violence, il faut cependant des moyens supplémentaires en hommes et en matériels pour garantir une sécurité plus grande dans le territoire, qu'il s'agisse de la sécurité aux frontières, où est assuré le contrôle de l'immigration - c'est un dossier vital pour l'équilibre humain de la Polynésie française - de la sécurité quotidienne des personnes et des biens, qui est un facteur de stabilité dans une collectivité, ou de la sécurité de nos institutions menacées quotidiennement par les déstabilisateurs en tous genres.

Depuis les événements de Nouvelle-Calédonie et les infiltrations libyenne et soviétique dans le Pacifique Sud, la Polynésie française est, en effet, l'objet d'actions forcées d'agents de déstabilisation. A cet égard, il n'est que de se rappeler l'orchestration de la paralysie du port de Papeete à deux reprises en moins d'un an, au mois de décembre dernier et, tout récemment, au mois d'août.

Corroborant nos préoccupations dans ce domaine, l'aéroport international de Tahiti Faaa vient d'être paralysé à son tour.

Qu'on ne s'y trompe pas, ces actions, marquées par l'utilisation de la force, n'avaient pas pour objectif la seule satisfaction de revendications syndicales, mais visaient surtout la stabilité de notre territoire. Les instigateurs et les auteurs de ces coups de force ont agi et continuent d'agir en toute

liberté, mettant en évidence du même coup l'absence de moyens véritablement efficaces mis à la disposition des services de sécurité en Polynésie française.

M. le président. Mon cher collègue, il conviendrait de conclure.

M. Edouard Fritch. Monsieur le président, je vais abrégé.

Depuis quelque temps déjà, j'ai personnellement appelé l'attention de M. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, et la vôtre, monsieur le ministre, sur ce problème afin que les effectifs des forces de sécurité en Polynésie soient augmentés tout en leur donnant les moyens qu'impose une sécurité adaptée, efficace et moderne de notre territoire.

Devrons-nous attendre des éclats de violence, des troubles sanglants ou des actes terroristes meurtriers pour prendre des mesures ?

En effet, le risque est grand, à terme, de voir ces actions mettre en péril notre statut d'autonomie interne qui a pourtant fait la preuve de sa capacité à instaurer un fonctionnement démocratique normal au niveau des composantes politiques du territoire et une gestion responsable et efficace des domaines qui sont de la compétence du territoire.

Analysant la situation actuelle, certains en Polynésie française et en métropole vont jusqu'à penser que si rien n'est fait pour endiguer toutes ces tentatives d'infiltration et de destabilisation, c'est aux fins de mettre le statut d'autonomie interne dans un état tel que, le désordre régnant, l'on soit dans l'obligation de décréter l'autonomie interne non viable et de proposer une alternative à la Polynésie française !

M. le président. Concluez, mon cher collègue !

M. Edouard Fritch. Tels sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les sujets que je voulais soumettre à votre réflexion.

Dans ce contexte, le budget pour 1988 se devait de privilégier les moyens à octroyer à la Polynésie française pour lui permettre de répondre à tous les aspects de sa vie quotidienne.

Il reste que nous nous félicitons de la réussite de la politique appliquée à l'outre-mer au nom du Gouvernement par M. Bernard Pons, et dont les réalisations importantes s'appellent : défiscalisation des investissements, dérégulation des transports aériens, loi de programme économique et social en faveur des départements d'outre-mer, mesures d'exception pour la Nouvelle-Calédonie sinistrée - ce dont nous nous félicitons encore une fois, car nous sommes liés à ce territoire par « l'irremplaçable fraternité du Pacifique », selon votre propre expression, monsieur le ministre.

Vous disiez aussi : « L'action de l'Etat ne peut s'arrêter là et l'expression de la solidarité nationale doit s'affirmer demain avec plus de force encore. » A cet égard, ajoutez-vous aussi, monsieur le ministre, « certains ont cru remarquer que la Polynésie française n'a peut-être pas bénéficié autant que d'autres de l'engagement de la métropole au profit de l'outre-mer ». C'est vrai, nous le pensons. Et ce budget tente d'accréditer cette idée. Mais nous continuons de croire que la Polynésie occupe une place importante dans les préoccupations du gouvernement de M. Jacques Chirac.

Aussi, mes derniers mots, monsieur le président, seront donc fort logiquement : espoir et confiance ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Grignon, pour cinq minutes.

M. Gérard Grignon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne vous apprendrai rien en affirmant que l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon entre dans une période de graves difficultés économiques et sociales. Certes, ni vous, monsieur le ministre, ni le Gouvernement actuel en êtes responsables. La cause en est l'attitude insensée du Gouvernement canadien, laquelle est fondée sur le mépris de l'histoire, de l'amitié des peuples et du droit international.

Cependant vous comprendrez aisément, monsieur le ministre, que, dans ces circonstances particulières, la population de l'archipel a besoin d'être rassurée et de se sentir défendue face à une nation qui se prétend amie et qui ne songe qu'à nous isoler et à asphyxier notre fragile économie.

La population de l'archipel attend du Gouvernement que ce dernier affirme l'autorité de la France dans la zone économique que, de droit, nous revendiquons. Seul un renforcement de la marine nationale dans notre zone économique peut affirmer l'autorité et imposer la présence de la France dans cette partie du monde. A cet égard, je ne reviendrai pas sur le détail de mon intervention d'hier lors de la discussion du budget de la mer. J'en rappellerai simplement les conclusions.

En attendant qu'une cour internationale statue, tant sur les quotas que sur les problèmes frontaliers, une politique rationnelle de la pêche devrait être définie. Il conviendrait de renforcer la présence de notre marine nationale dans la zone économique que nous devons revendiquer ; d'interdire toute activité de pêche canadienne dans cette zone ; d'établir une gestion intelligente de la pénurie fondée sur un consensus entre les armements locaux et métropolitains, les activités de pêche de l'archipel étant considérées comme prioritaires ; de mettre en place de façon effective la réglementation des activités de pêche prévue par le décret n° 87-182 du 19 mars 1987.

Une telle politique, monsieur le ministre, serait de nature à rassurer la population et lui montrerait clairement, ainsi qu'au gouvernement canadien, que la France est plus que jamais déterminée à affirmer son autorité et sa présence dans ce contexte nord-américain.

Le Gouvernement, monsieur le ministre, a mis au rang de ses priorités le développement économique et social des départements et territoires d'outre-mer, des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte.

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon ne dispose pas des infrastructures de base nécessaires à son développement économique. Or, lors de son passage dans nos îles, le Premier ministre s'est engagé à financer et à réaliser, après études, les projets de développement des infrastructures portuaires de Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi que la construction d'une cale sèche. Je souhaite donc, monsieur le ministre, que ces travaux soient l'œuvre de ce Gouvernement et commencent dès 1988. Plus que jamais, la programmation de ces équipements indispensables à notre développement économique serait de nature à montrer à la population et au Canada que la France a la ferme volonté de demeurer présente et active dans cette partie du monde.

Disposant de très peu de temps pour m'exprimer, monsieur le ministre, j'aurais pu m'arrêter sur ces deux sujets : la politique de la pêche dans les circonstances actuelles et les infrastructures portuaires, car il s'agit de l'essentiel. Mais je voudrais appeler votre attention sur quelques points particuliers, me réservant d'exposer, lors des prochaines échéances politiques locales, une politique plus globale, créatrice d'emplois.

Monsieur le ministre, les statistiques de septembre sur la situation de l'emploi à Saint-Pierre-et-Miquelon sont alarmantes. Nous dépasserons certainement le chiffre de quatre cents demandeurs d'emploi cet hiver, soit 15 p. 100 de la population active. Ce chômage frappe surtout les jeunes dont la plupart sont totalement privés de ressources et sans couverture sociale.

La dotation budgétaire pour 1988 relative aux chantiers de développement ne permet que le financement de trente-trois postes par mois, alors que plus de deux cents demandes seront enregistrées. Je souhaite, monsieur le ministre, que cette dotation soit nettement augmentée et que vous agissiez en ce sens auprès du ministère des affaires sociales et de l'emploi.

Et puisque j'évoquais la couverture sociale des jeunes, j'en profiterai pour rappeler qu'un problème relatif à la trésorerie de l'établissement hospitalier de Saint-Pierre n'est pas encore réglé. Le ministère des affaires sociales et de l'emploi refuse de prendre en charge un déficit de 796 000 francs imputable aux exercices antérieurs à 1983, donc à l'époque où cet établissement dépendait entièrement de ce même ministère. Ce dernier propose de le répercuter en trois ans sur le compte d'exploitation, ce qui provoquerait une augmentation de 2,3 p. 100 du prix de journée 1987 et le porterait à 2 578 francs. Ce refus, monsieur le ministre, est inacceptable et je vous demande de faire pression sur ce ministère afin qu'il revoise cette question.

Je voudrais également, monsieur le ministre, rappeler que si l'enveloppe, dont votre ministère a disposé dans le cadre du F.I.D.O.M. général pour 1987, a nettement augmenté, l'ar-

chipel de Saint-Pierre-et-Miquelon n'en a que peu profité. Je sais que les dossiers, pour des raisons de politique interne à l'archipel - raisons qui devraient disparaître - n'ont pu être défendus avec l'intensité nécessaire. Pourtant, certains d'entre eux étaient extrêmement importants, tel celui concernant l'acquisition d'un remorqueur. Je souhaite, monsieur le ministre, qu'il en soit tenu compte en 1988.

Je n'ai évoqué, monsieur le ministre, qu'une partie de mes inquiétudes et des problèmes que connaît l'archipel. Mais il y a, bien sûr, des résultats positifs tels la construction de la vedette rapide - c'est un élément important de notre désenclavement - le financement de la construction de deux nouveaux chalutiers, le vote de la loi réformant l'assurance vieillesse, l'intégration dans la fonction publique des vingt agents de la direction de l'équipement.

Il y a aussi les engagements du Premier ministre concernant l'inscription à l'ordre du jour de la présente session du Parlement du projet de réforme de la protection sociale, le financement et la réalisation des projets d'infrastructures portuaires de Saint-Pierre-et-Miquelon, avec le projet de cale sèche, ainsi que l'amélioration de la desserte aérienne et du réseau routier de Saint-Pierre-et-Miquelon.

En tout cela je veux croire car, pour se battre, il faut un minimum de foi, et je sais que vous aussi vous y croyez.

Les années qui viennent seront sans doute économiquement et socialement difficiles à gérer. Mais nous nous en sortons car, dans le conflit franco-canadien, nous avons l'histoire et le droit avec nous ainsi que, vous le confirmerez tout à l'heure, la volonté de la France de maintenir sa présence et d'affirmer son autorité dans cette partie du monde. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Lemoine, pour cinq minutes.

M. Georges Lemoine. Nul n'aura manqué de noter le changement de ton dans la présentation de votre budget, monsieur le ministre. Au Michel-Ange triomphant de l'an passé a succédé ce matin, pour reprendre l'image d'un des membres de votre majorité, « un comptable scrupuleux ». Même M. Debré qui, dans sa colère contenue (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) vous apporte joyeusement son soutien, vous a reproché un souffle, un allant, une volonté bridés pour ne pas dire brisés. Bref, on se croirait à la Bourse et tout se passe comme si vous étiez vous-même la première victime d'une publicité mensongère de vos propres actions outre-mer. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean-Paul Virapoullé. Pas vous !

M. Gabriel Kasperleit. Le débat était calme jusqu'à maintenant, monsieur Lemoine ! Vous voulez la bagarre ?

M. le président. Monsieur Kasperleit, laissez l'orateur s'exprimer et le débat restera calme ! Je vous remercie !

M. Gabriel Kasperleit. M. Lemoine est inconvenant alors qu'il a beaucoup à se reprocher !

M. le président. Monsieur Kasperleit, je vous ai demandé de rester calme !

M. Gabriel Kasperleit. Je le suis !

M. le président. Apparemment pas !
Monsieur Lemoine, vous avez seul la parole.

M. Georges Lemoine. Il est vrai, monsieur le ministre, que vous pouvez vous amarrer sur des pourcentages. Mais ce qui est plus important est que - et même M. Léonard l'a noté ce matin dans son rapport - les mesures sociales qui étaient fondamentales hier lorsque vous répondiez à notre ami Aimé Césaire se mettent en place « sans précipitation ».

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. C'est un compliment !

M. Georges Lemoine. Ne parlez donc pas de décollage. Dites plutôt qu'avant de décoller vous avez un retard à l'allumage et tout le monde vous croira. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. La faute à qui ?

M. Georges Lemoine. Que s'est-il passé ? Pour avoir trop promis, parce qu'il fallait gagner des voix, vous vous heurtez maintenant aux limites de votre propre action. Par exemple, que disait M. Chirac aux Saint-Pierrais et que devons-nous constater aujourd'hui ? Quel camouflet pour le Premier ministre !

M. Gérard Grignon. Il n'est pas responsable ! Qu'est-ce que vous avez fait, vous ?

M. Georges Lemoine. Que disiez-vous hier à propos de la Nouvelle Calédonie et qu'écrivait aujourd'hui vos amis de retour de Nouméa ?

Permettez-moi de citer l'un deux : « Je connais très bien l'ensemble de la Nouvelle Calédonie pour y être venu une dizaine de fois ; jamais pourtant je n'ai été aussi écœuré que lors de ce voyage en constatant combien des hommes pensent que ce territoire est leur chasse gardée et croient que le fait de se dire « loyalistes » les autorise à couvrir les magouilles de leurs amis. On ne peut plus, aujourd'hui, à Nouméa, faire dix mètres sans tomber sur des gens qui désirent vous remettre un dossier dénonçant telle ou telle irrégularité. »

Que dire des reportages ou des rumeurs qui remontent du Pacifique polynésien ? Il n'est pas souhaitable que l'on parle avec une telle insistance, une telle constance, d'affairisme ou de république bananière du Pacifique.

M. le secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique Sud, qui était avec nous ce matin, parlait de « paradiplomatie », terme nouveau et inusité dans cette assemblée. Souhaitons qu'il n'y ait pas en Polynésie une paradiplomatie, qui pourrait n'être pas régulière et se nourrirait donc de manière illégale. Il est souhaitable qu'une chambre régionale des comptes soit mise en place : c'est l'intérêt, me semble-t-il, du gouvernement autonome de la Polynésie française.

Sinon, il en irait des finances publiques comme de la justice à Mayotte, elles seraient « globalement bien gérées », ce qui veut dire, après avoir dépeupillé cette expression de toute litote, que des irrégularités pourraient tomber sous le coup de la loi. Il serait souhaitable que la spécificité de l'outre-mer pût s'exercer dans d'autres domaines.

Je ne veux pas insister davantage, monsieur le ministre, je vous prie seulement de bien vouloir tenir compte de cette remarque.

Comment, également, accorder crédit à la rumeur - que vous démentirez, j'en suis sûr, selon laquelle un statut spécial serait accordé à Saint-Barthélemy ? Y aurait-il des intérêts particuliers à préserver ? Mais alors, que deviendrait la notion de département si, à l'intérieur d'un même département, des cantons, Saint-Martin ou Saint-Barthélemy, devaient relever d'un statut fiscal particulier ?

Ce qui retient aujourd'hui l'attention, c'est peut-être le manque de perspectives de votre politique, comme si votre majorité vivait mal ses contradictions.

Comment s'intègre, par exemple, dans votre propre projet le discours anti-européen de M. Debré, qui a parlé ce matin des « sourires trompeurs des fonctionnaires européens » ?

Comment prendrez-vous en compte les arguments de M. Messmer, qui a dénoncé par avance hier tout rôle que l'on accorderait aux représentants coutumiers comme crime contre l'enseignement de l'école coloniale et atteinte à la mémoire de Félix Eboué ?

Quel intérêt allez-vous accorder à ce projet des grandes régions françaises dont parlait M. Holeindre, lui qui votera votre budget avec la même joie que M. Debré ?

Vous nous avez critiqués naguère pour avoir trop agi dans le domaine institutionnel. C'est pourquoi vous aviez prévu de revenir sur la régionalisation outre-mer, promis la départementalisation à Mayotte et le retour au statut départemental à Saint-Pierre et Miquelon.

Qu'avez-vous fait de vos promesses ?

Vous savez que l'outre-mer doit évoluer dans un cadre juridique et institutionnel accepté par une grande majorité pour que la vie économique, pour que les projets économiques soient mobilisateurs. La reprise des activités en Nouvelle-Calédonie, dont on parle tant, est aujourd'hui de l'affairisme à courte durée.

M. le président. Il serait souhaitable de conclure, mon cher collègue.

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis. M. Lemoine est sourd et amnésique !

M. Georges Lemoine. Mais, surtout, gardons-nous de mépriser un environnement international avec lequel il faut compter. Le forum du Pacifique sud et l'O.N.U. sont des réalités incontournables.

M. Jean-Paul Virepoullé. Et le vote des Calédoniens ?

M. Georges Lemoine. Après avoir entendu le bilan qu'il a dressé, je crois que M. Flosse a bien mérité la médaille de l'aéronautique pour le nombre de milliers de kilomètres parcourus, mais je crois peu à la paradiplomatie, sauf si cela signifie diplomatie de para et veut dire que M. Holeindre va être prochainement chargé de mission en Nouvelle-Calédonie ! (*Sourires.*)

M. Pierre Descaves. Ce serait une très bonne chose ! Que Dieu vous entende !

M. Georges Lemoine. Evitons à ceux qui ne nous aiment pas assez la tentation de lier le départ de M. Tom Davis, ancien Premier ministre des îles Cook, à ses relations avec M. Flosse. « Ce ne serait pas convenable », pour parler comme un vrai diplomate.

L'an dernier, le budget de la défense a été voté à la quasi-unanimité. Je crois, avec l'expérience, qu'il faudrait qu'il en soit de même pour celui de l'outre-mer. Mais, pour arriver à ce résultat, il faudrait définir une politique de développement et d'évolution de l'outre-mer qui ne soit pas liée obligatoirement aux échéances électorales. La France ne pourra pas dans ces conditions mener à bien sa mission civilisatrice. Je rêve d'une autre Union française, réactualisée dans le cadre de la Constitution, permettant de définir des lignes d'évolution ne conduisant pas obligatoirement à la tragédie.

M. le président. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir conclure. Sinon, je vais devoir vous couper la parole.

M. Georges Lemoine. Il faut que le Parlement fasse preuve d'imagination, de volonté, voire se débarasse d'*a priori* partisans.

C'est seulement dans un grand élan que Schoelcher a pu abolir l'esclavage, c'est dans un grand élan que le général de Gaulle et le Conseil national de la Résistance ont su trouver des voies d'avenir, explorées par Gaston Defferre en 1956. C'est dans le même esprit et animés par la même volonté que nous devons préparer le millénaire à venir, au-delà de 1992, car les jeunes générations nous attendent, et on ne maintiendra l'attachement des peuples qui ont fait confiance à la France qu'en marchant avec eux sur les chemins de la liberté et du progrès social et économique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gabriel Kaspareit. Comme c'est joli !

M. le président. La parole est à M. Benjamin Brial, pour cinq minutes.

M. Benjamin Brial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, permettez-moi tout d'abord de remercier les rapporteurs pour la présentation de leurs rapports, et, en particulier, pour leurs précisions concernant les problèmes de chaque territoire d'outre-mer.

Mon temps de parole sera consacré uniquement à mon territoire, les îles Wallis-et-Futuna.

Monsieur le ministre, je voudrais, à travers vous, remercier, au nom des populations de mon territoire, M. le Premier ministre pour les crédits exceptionnels qui ont été accordés par le Gouvernement à la suite du cyclone Raja, au mois de décembre 1986.

Que ce soit à l'occasion de votre venue sur mon territoire ou lors de votre passage en Nouvelle-Calédonie, je n'ai cessé de rappeler les dossiers en instance ; malheureusement, malgré certaines améliorations, ils sont encore très nombreux.

J'insiste en particulier sur l'obtention d'un complément au budget de 1987, complément rendu nécessaire par le coût élevé des dessertes aérienne et maritime du territoire, qui absorbent 53 p. 100 du montant de la subvention d'équilibre de la métropole, ainsi que d'une rallonge pour le budget de 1988, d'un montant de 113 millions de francs CFP.

Dans le communiqué de presse que j'ai présenté à Nouméa en juin dernier, j'insistais tout particulièrement sur la présence de la France dans le Pacifique Sud ainsi que sur le rôle qu'elle y joue face aux pressions étrangères et aux entreprises de déstabilisation dont la zone est désormais le théâtre.

Comme je l'ai rappelé, la progression du troisième territoire français du Pacifique sud n'a pas été identique à celle des autres territoires malgré l'effort récent et réel du Gouvernement. Envisager une programmation sur cinq ans répond à une idée gaullienne à laquelle vous souscrivez : la planification.

Il s'agit, en effet, de définir pour le territoire des îles Wallis-et-Futuna :

Une politique en matière d'enseignement et de formation professionnelle, de filières, de débouchés extérieurs, de formation professionnelle, de création de maisons pour les jeunes ;

Une politique en matière sociale, notamment en ce qui concerne le domaine de la santé, pour laquelle je souhaiterais que les crédits promis soient effectivement versés avant la fin de l'année ;

Une politique en matière de développement économique avec la création d'une ligne aérienne desservant Tahiti, Wallis et la Nouvelle-Calédonie, le développement des télécommunications et de la télévision dans les deux îles, l'accélération du développement des équipements routiers et du réseau électrique dans les deux îles.

Il convient également de définir une politique en matière de développement de l'administration. Le renforcement des moyens en personnel, avec le recrutement de cadres de haut niveau, doit s'accompagner d'un effort important en matière d'équipement, de construction de bureaux et de logements.

Il reste à régler plusieurs problèmes qui ont fait l'objet de l'envoi de télégrammes à votre ministère et qui concernent les boursiers wallisiens et futuniens à Nouméa ; l'accélération du dossier administratif, qui dépend du ministère de la santé, pour la construction du nouvel hôpital de Futuna ; l'augmentation de l'aide de l'Etat aux personnes âgées et aux handicapés, augmentation promise par le ministre des affaires sociales et de l'emploi ; enfin, la station terrienne de Wallis-et-Futuna à propos de laquelle je souhaiterais une réponse précise.

En ce qui concerne l'artisanat, seule ressource économique actuelle de mon territoire, je souhaiterais un effort particulier en matière de crédits pour sa mise en valeur à l'extérieur du territoire, notamment à Tahiti, en Nouvelle-Calédonie et en métropole.

Monsieur le ministre, je puis vous assurer de l'appui de mon territoire, qui vous fait une entière confiance, à vous qui assurez la liberté et la paix dans nos territoires d'outre-mer.

Je crois utile de dire que, sans la présence de la France, le Pacifique sud serait influencé par la Lybie ou par d'autres pays voisins qui convoitent depuis longtemps nos territoires.

En conclusion, j'affirme que le développement de Wallis-et-Futuna est l'une des conditions de la présence de la France dans le Pacifique. Nous savons vos efforts en ce domaine. Poursuivez-les encore car ces territoires lointains font partie intégrante de la République. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien, pour cinq minutes.

M. Alain Vivien. Deux logiques peuvent fonder une politique à l'égard des départements d'outre-mer.

L'une a inspiré la démarche clairvoyante des parlementaires de 1946 qui établirent que, sans égalité politique, les terres d'outre-mer ne sortiraient pas du statut colonial. En votant un texte fondamental, l'assemblée d'alors ouvrait la voie à une politique de responsabilisation. Elle préparait le chemin de la décentralisation, qui est un refus d'aliénation, de dépendance, d'acculturation, mais, en même temps, affirmation d'un développement autocentré, de solidarité avec la France continentale, d'insertion dans la région américaine ou celle de l'océan Indien, d'identité et de progrès en matière de culture.

De 1960 à 1981 la droite avait fait, hélas ! prévaloir une politique bien différente, faite de méfiance à l'égard de la capacité des départements d'outre-mer à maîtriser leur propre avenir. Elle a cherché avant tout à fidéliser une clientèle poli-

tique au travers d'une stratégie de transferts financiers, sans préparer les D.O.M. aux profondes mutations économiques et sociales du monde d'aujourd'hui.

Il n'est pas sans intérêt de noter que les élections régionales survenues depuis, effectuées sur la base d'un scrutin direct et proportionnel, ont fait justice de cette politique, ont condamné deux décennies pendant lesquelles n'ont cessé de se dégrader les capacités locales de production et de développement local : ces assemblées sont aujourd'hui dirigées par des majorités de gauche.

Mais, ayant provisoirement regagné une majorité parlementaire, vos amis, monsieur le ministre, tentent depuis un an et demi de vider la décentralisation de son sens par des mesures orientées vers la réduction des pouvoirs des collectivités régionales, tout en recherchant par un assemblage de déclarations à effet d'annonce et de transferts de nouveaux moyens à regagner le terrain perdu outre-mer.

Quel est le résultat de cette politique ?

La loi de programme annoncée à grands renforts de publicité ne s'est guère concrétisée que par la défiscalisation. Car, en ce qui concerne les autres objectifs économiques, telles les zones franches, ou sociaux, comme la parité, on est bien loin du compte.

Quels sont les effets de la défiscalisation ? Un renouvellement partiel de l'outil de travail des petites et moyennes entreprises et, pour l'essentiel, une reprise du bâtiment, mais de quel secteur de bâtiment ? Il y a trop peu de logements sociaux. La plupart du temps, il s'agit de constructions à vocation locative pour la classe aisée, bâtie par des personnes qui se sont lourdement endettées et qui, involontairement, ont fait flamber le prix du foncier. Déjà, des spéculateurs guettent les faillites probables pour racheter à bas prix un parc immobilier qui risque à terme d'être hypersaturé.

Qu'avez-vous fait pour prévenir les dégâts qui s'annoncent ? Quelles mesures envisagez-vous pour freiner la spéculation foncière ? Par quels moyens pensez-vous orienter les entreprises vers de véritables secteurs d'avenir ?

S'agissant de l'intégration des D.O.M. dans la Communauté économique européenne, le mémorandum n'a permis que de suspendre une procédure précontentieuse engagée contre la France. Par quelles voies envisagez-vous de compenser l'une des ressources essentielles des régions, l'une de celles qui leur donne un véritable pouvoir d'initiative économique ? On peut tout craindre lorsqu'on observe, comme le faisait M. Le Foll ce matin, la réduction systématique du F.I.D.O.M. régional et départemental au bénéfice du F.I.D.O.M. central, qui est entre vos mains.

Quelques mots simplement sur votre politique sociale. Je ne prendrai qu'un exemple, celui du droit aux congés bonifiés des agents hospitaliers employés en France continentale. C'est une affaire véritablement rocambolesque, qui montre la désinvolture du Gouvernement à l'égard d'environ 20 000 salariés.

En juin, le Premier ministre décide l'extension des congés bonifiés et déclare : « J'ai demandé à Mme Barzach de mettre en place un dispositif dans des conditions qui ne portent pas préjudice au fonctionnement des hôpitaux. »

Le 1^{er} juillet, le décret paraît mais rien n'est prévu pour le financement.

Le 5 août, vous-même, monsieur le ministre, écrivez à un parlementaire réunionnais que « les dépenses doivent être prises en charge sur le budget des hôpitaux ».

Le 4 novembre, devant les réactions des agents hospitaliers et des directeurs des établissements, nouvel échange de correspondance et Mme Barzach, sans doute bien mal informée, écrit à un député seine-et-marnais que « tout a été mis en place dès l'été 1987 pour que tout se passe dans des conditions satisfaisantes ».

J'ai sous les yeux une lettre du 7 septembre 1987 d'un directeur hospitalier répondant à un Réunionnais qui le questionnait : « Tout d'abord, il ne suffit pas que le ministre des D.O.M.-T.O.M., qui n'est pas le ministre de tutelle des hôpitaux, dise que les dépenses nouvelles induites par le régime des congés bonifiés doivent être supportées par les budgets hospitaliers pour que les établissements aient réellement la capacité de supporter ces charges supplémentaires. »

En d'autres termes, il aurait été sage d'accompagner l'octroi des congés bonifiés des moyens budgétaires nécessaires à leur mise en œuvre.

En conséquence, monsieur le ministre, vous-même - ou l'un de vos collaborateurs - écrivez le 5 octobre dernier à un correspondant que vous n'alliez pas tarder à saisir Mme Barzach.

Ce simple exemple montre à quel point il n'est pas très sensé de multiplier les effets d'annonce sans prévoir les moyens correspondants qui permettent de satisfaire des objectifs au demeurant fort raisonnables.

Monsieur le ministre, vous comprendrez que, dans ces conditions, les socialistes s'inquiètent de la politique que vous défendez. Ils souhaiteraient vivement que vous puissiez mettre en phase vos promesses, vos courriers et vos actes et que soit véritablement conduite une politique sociale au bénéfice de nos compatriotes d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Edouard Chammougon, pour cinq minutes.

M. Edouard Chammougon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en novembre dernier, à la même place, je prenais ici la parole pour soutenir le texte de loi de programme élaboré en faveur des départements et territoires d'outre-mer et soumis à notre approbation, loi de programme tant attendue du fait qu'elle promettait d'être un moyen de relancer l'économie de nos régions.

Elle promettait donc d'aider à mettre en valeur des secteurs d'activités défavorisés, tels la pêche, l'agriculture, l'hôtellerie, l'artisanat, et j'en passe. Surtout, cette loi-programme encourageait les investissements outre-mer par le biais d'incitations fiscales attractives.

J'avais voté en faveur du texte proposé parce que je considérais qu'il représentait pour nous une source d'espoir et une formidable possibilité de décollage économique. Je ne regrette pas, monsieur le ministre, de vous avoir apporté mon soutien à ce moment-là et d'avoir placé ma confiance en vous.

La Guadeloupe a traversé ces dernières années une période difficile : actes de violence et insécurité, inondations répétées détruisant inexorablement des récoltes qui constituaient l'unique source de revenus pour nombre de petits agriculteurs, le tourisme, secteur vital pour cette île, connaissant de successives dégradations de son niveau d'activité et, enfin, il faut le dire, un volet emploi particulièrement douloureux, surtout pour les jeunes qui n'arrivent pas à obtenir un premier emploi stable et qui n'entrevoient aucune amélioration sensible ni à court ni à long terme.

Les efforts financiers consentis par le Gouvernement depuis le vote de la loi-programme des départements et territoires d'outre-mer ne sont pas négligeables. On se souvient que le budget des D.O.M.-T.O.M. pour 1987 représentait une progression de plus de 25 p. 100 par rapport à celui de 1986 dans un contexte de rigueur budgétaire incontestable.

On peut, à juste titre, reconnaître que, pour l'instant, cette loi-programme ne déçoit pas notre attente. En Guadeloupe, les perspectives d'expansion économique semblent favorables, notamment avec le port autonome, poumon économique de la Guadeloupe, qui connaîtra un essor formidable avec les magasins francs qui y seront installés.

Après avoir analysé le projet de budget pour 1988, il est intéressant de constater que l'effort engagé au titre de 1987 se poursuit puisque ce budget est légèrement en hausse, maintenant en fait l'intervention de l'Etat à son niveau de l'an passé.

Je considère que cela traduit une volonté clairement exprimée, premièrement, de réduire un certain nombre des inégalités qui existent entre les départements d'outre-mer et la métropole ; deuxièmement, de manifester une solidarité accrue en faveur de l'outre-mer ; troisièmement, de préparer les départements d'outre-mer à l'échéance de 1992 qui marque la création d'un grand marché européen et, par conséquent, une concurrence internationale accentuée.

Sur ce dernier point, monsieur le ministre, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises en Guadeloupe, et notamment en présence de M. le Premier ministre, lors de son passage dans ce département, d'exprimer mon inquiétude en ce qui concerne l'Acte unique européen de 1992.

Les départements et territoires d'outre-mer sont effectivement intégrés à la C.E.E., mais comment pourront-ils faire face aux pays européens forts, entre autres, de leur technologie, de leur expérience en matière de production et de commerce ?

La concurrence est nécessaire en termes économiques, mais pas à n'importe quel prix pour les départements et territoires d'outre-mer !

On ne peut qu'encourager la concurrence lorsqu'elle se joue à armes égales, entre participants à potentiels plus ou moins équivalents. Dans ce cas, concurrence veut dire stimulation des acteurs, qu'ils soient industriels, commerçants, artisans ou agriculteurs.

En revanche, il est difficile d'accepter de bon gré une concurrence qui mettrait face à face les départements et territoires d'outre-mer et les onze autres pays d'Europe. Quel sera alors le poids des départements et territoires d'outre-mer ?

Vous savez, monsieur le ministre, que, notamment en Guadeloupe, aucune industrie ne pourra rivaliser avec les entreprises européennes, quand il s'agira de s'aligner avec un rendement optimum et des prix compressés.

M. Frédéric Jalton. C'est vrai !

M. Edouard Chammougon. De même, l'agriculture d'outre-mer est en souffrance. La canne à sucre et l'économie bananière font l'objet d'importants soutiens du Gouvernement pour améliorer le rendement et même les replantations.

On peut se demander si nos produits agricoles traditionnels pourront, eux aussi, faire le poids et sortir gagnants de la concurrence européenne.

Il me semble urgent de rasséréner les exploitants agricoles qui ne cachent pas leurs inquiétudes, voire leur pessimisme. Il serait souhaitable que, en collaboration avec le ministère de l'agriculture, on nous donne des moyens accrus pour la rénovation de certains secteurs, tel celui de la canne. Nous venons d'amorcer dans la commune de Baie-Mahault une réforme foncière. Je considère qu'elle a bien démarré et je souhaiterais qu'elle soit bien menée. Il serait souhaitable qu'on nous donne des moyens accrus également pour le développement de cultures nouvelles plus prometteuses.

Sans prise en compte des besoins financiers réels qu'exige la valorisation de notre petite industrie et de l'agriculture, la compétition sera, on peut aisément l'imaginer, déloyale et défavorable aux D.O.M.-T.O.M. Des mesures plus directives devraient concourir à nous garantir une meilleure intégration à la C.E.E.

Au-delà des clauses de sauvegarde qui ont été prévues dans l'Acte unique européen, j'aurais apprécié que soit proposée dans un premier temps une série de « dérogations » qui permettraient de répondre aux spécificités des départements et territoires d'outre-mer.

L'avantage de cette phase, que l'on pourrait appeler « de transition », servirait à mieux nous armer pour la compétition européenne de demain.

M. le président. Il conviendrait de conclure, monsieur Chammougon.

M. Edouard Chammougon. Je vais conclure, monsieur le président.

Il va de soi qu'il faut aider nos exploitants et nos petits industriels à investir, et jouer ainsi la carte de la technologie et de la modernité.

Les mesures d'accompagnement que vous proposez sont déjà intéressantes. Toutefois, monsieur le ministre, si vous souhaitez vraiment que les départements et territoires d'outre-mer puissent être autre chose que des acteurs passifs - et je suis persuadé que telle est votre pensée - il faudrait que le soutien de votre ministère en ce sens s'encore plus « stratégique ».

Par ailleurs, une fois le budget 1988 entre les mains, un de mes premiers réflexes a été de me reporter à l'action 04 « collectivités locales des départements d'outre-mer ».

Les crédits alloués aux D.O.M passent d'une somme légèrement supérieure à 65 millions de francs en 1987 à plus de 99 millions en 1988. Il s'agit donc là d'un geste important qui répond à la demande croissante des collectivités locales en matière de subventions de fonctionnement.

J'ai également noté, non sans satisfaction, monsieur le ministre, que vous avez pris, cette année, toujours dans le cadre de l'action 04, une nouvelle mesure financière qui permet de porter d'emblée une somme de 12 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement, afin de financer les équipements locaux.

Je vois, ici encore, la confirmation du soutien du Gouvernement en ce qui concerne le développement économique des D.O.M. et sa volonté d'assurer la mise en œuvre de grandes lignes et des priorités de la loi-programme des départements et territoires d'outre-mer.

Toutefois, les choses ne sont pas si simples une fois transposées dans la réalité quotidienne car l'accès aux subventions de l'Etat n'est pas toujours facilité aux petites communes des D.O.M.-T.O.M. Cela, je l'ai vécu, vous le savez.

Je pense, monsieur le ministre, qu'un effort particulier devrait être consenti à ces communes pour qu'elles aussi soient encouragées dans la réalisation d'investissements nécessaires à leur développement, notamment quand la faiblesse de leur budget ne leur permet pas d'assurer avec aisance une amélioration de la qualité de vie de leur population.

Quand je parle de développement, je me réfère avant tout aux secteurs économique, culturel et sportif qui sont sources de vie et d'animation.

M. le président. Mon cher collègue, il vous faut conclure.

M. Edouard Chammougon. Je vais conclure, monsieur le président, ne voulant pas monopoliser la parole.

Compte tenu des efforts consentis en faveur des D.O.M.-T.O.M. cette année encore, je suis donc favorable aux dispositions du budget 1988 et je voterai l'adoption des crédits alloués.

Toutefois, j'insisterai une dernière fois sur l'échéance de 1992 et sur l'impérieuse nécessité de mieux intégrer les D.O.M.-T.O.M. à la C.E.E., de nous aider à rattraper notre retard d'abord par rapport à la France métropolitaine et, ensuite, par rapport aux autres pays européens.

La France peut se donner les moyens d'utiliser les potentialités de l'outre-mer, qui sont aussi des atouts à jouer vis-à-vis de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., de l'U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. le président. Je remercie par avance les prochains orateurs de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur est imparti.

La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué, pour cinq minutes.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voter le budget d'une collectivité est tout à la fois un acte ordinaire, habituel et important, qui doit être surtout toujours nouveau.

Ordinaire et mécanique : c'est sans doute le trait dominant du document budgétaire qui nous est présenté avec une diminution par-ci, un peu plus de crédits par-là. M. le rapporteur spécial du budget des D.O.M.-T.O.M. nous déclare, traduisant la satisfaction du Gouvernement : « En définitive, ce projet de budget apparaît comme une consolidation de l'énorme effort consenti en 1987 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de programme du 31 décembre 1986. »

Tout en nous invitant à manipuler les chiffres annoncés dans le document budgétaire avec précaution, le Gouvernement annonce une augmentation globale de 3.23 p. 100. Interprétant les indications qui nous sont fournies pour expliquer cette légère augmentation, nous pensons, quant à nous, qu'il y a objectivement une diminution globale de près de 1 p. 100.

Je n'ai pas l'intention de contester les affirmations du Gouvernement. Nous savons tous la subjectivité qui, consciemment ou inconsciemment, sous-tend nos analyses. (*Sourires.*)

Deux considérations me semblent cependant importantes et doivent retenir notre attention.

« Ce budget est un budget de stabilisation », dit le rapporteur. S'agissant d'un budget de collectivités, je dirais plutôt qu'il y a stagnation, donc condition objective de régression économique et sociale. En effet, si l'inflation admise, souhaitée en France métropolitaine, est de 2 à 3 p. 100, quand on parle de l'outre-mer il faut majorer d'au moins 2 p. 100, soit 4 à 5 p. 100 d'inflation.

Mais il y a plus angoissant pour les habitants des D.O.M. : le contexte géopolitique et économique dans lequel ce budget est présenté. Nous avons voté favorablement la mise en place de l'Acte unique européen pour 1992. Les populations d'outre-mer y ont vu la possibilité de briser le carcan de leur insularité, de vaincre l'éloignement, de s'ouvrir sur un monde

plus varié, un marché plus vaste, d'appartenir et de participer, quoique d'un autre continent, à la réalisation des Etats-Unis d'Europe. Bien qu'avec un optimisme mesuré, nous avons voté positivement sur l'Acte unique. Nous pensions que le fait pour le Gouvernement de nous inviter à le faire - il serait plus juste de dire de nous l'imposer, car nous n'avions pas le choix - comportait un engagement solennel : nous permettre d'atteindre le 1^{er} janvier 1993, en partenaire digne, le grand marché unique.

Il est commun, mais vrai, de rappeler que les départements d'outre-mer sont des collectivités à économie fragile ou en voie de développement. Or les pays d'Europe, parties prenantes dans la construction et la mise en place de l'Acte unique, sont tous des Etats modernes, hautement industrialisés, maîtrisant techniques et technologies de pointe.

Depuis que le projet de l'Acte unique a pris corps, l'orientation budgétaire de la France continentale s'est quelque peu inspirée - pas assez sans doute, mais de manière substantielle - de la nécessité d'équiper le pays en vue de l'échéance de 1992 : tunnel sous la Manche, T.G.V. pour le Nord et l'Est, grands axes routiers et ferroviaires pour éviter Paris, restructuration de l'industrie, de l'agriculture, de l'artisanat, sont des priorités nationales continentales.

Pour les départements d'outre-mer, si l'on excepte les mesures de défiscalisation encore incomplètes et la timide, mais appréciable, modification de la politique d'Air France dans nos régions, la stabilisation du budget des départements d'outre-mer ne traduit pas la volonté, l'ambition, que vous devriez afficher, de préparer ces régions françaises d'outre-mer à l'échéance capitale de 1992.

Nous avons accepté de participer à l'écriture de l'histoire - l'unification économique de l'Europe des nations - mais, comme chacune de ces nations, bien que région française, nous entendons éviter toute intégration pure et simple qui irait à l'encontre de la géographie et de notre identité culturelle.

Des crédits dans le budget de la France pour notre équipement et notre développement, monsieur le ministre ? Il y en a, bien sûr, mais, dans les circonstances présentes, nos besoins sont énormes et pressants. Le délai de mise à niveau de notre appareil de production est court : cinq ans, rien que cinq ans !

Pour nous, à la Martinique, et tous les autres D.O.M. sont logés à la même enseigne, il faudrait sans délai un nouveau plan quinquennal 1988-1992, de nouveaux contrats de plans, avec la préparation de 1992 pour objectif.

Votre loi de programme, monsieur le ministre, ne nous garantit ni cette orientation ni cet objectif. Communes, départements, régions, doivent, à partir d'orientation de projets définis localement, s'unir pour nous doter, nous organiser.

Notre université Antilles-Guyane ne dispose pas des crédits suffisants pour augmenter sa capacité d'accueil, pour avoir un encadrement pédagogique approprié et performant aussi bien matériellement qu'humainement, pour disposer du personnel administratif et de service nécessaire. L'I.U.T. prévu dans la loi de programme doit être opérationnel sans délai supplémentaire. D'autres lycées, des lycées d'enseignement professionnel, des centres de formation sont nécessaires. Notre jeunesse se heurte au manque d'établissements de formation, et c'est dramatique. Or la priorité des priorités, pour nous, est de former l'homme.

Pour notre agriculture, il faut une SAFER puissante avec un droit de préemption renouvelé pour conduire une véritable réforme agraire et mettre en place une nouvelle architecture foncière.

M. le président. Il conviendrait de conclure, mon cher collègue.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Je termine, monsieur le président.

Plus encore, il serait nécessaire de maîtriser les techniques de pointe : culture sous serre, hydroponie, aquaculture. L'eau est une de nos insuffisances, et il faudrait un reboisement intensif de nos massifs pour favoriser une politique d'irrigation dans toute l'île. Tout cela ne sera vraiment bénéfique que si le secteur de la recherche renforcé, plus concentré, s'impliquant totalement dans la recherche appliquée, se hâte de nous trouver des produits tropicaux à haute valeur ajoutée, non concurrentiels des produits continentaux.

En résumé, monsieur le ministre, nous sommes déçus et perplexes que le budget soit stabilisé, voire en légère diminution. Nous attendions un réel rattrapage. Nous souhaitons avec tous nos mandants, je crois pouvoir dire sans distinction d'opinion, un effort croissant plus régulier et plus juste afin d'être face à la Caraïbe, à l'Amérique et à l'Europe des régions dignes et capables.

Monsieur le ministre, la loi de programme qui nous est présentée comme la loi miracle ne nous conduira pas au rendez-vous du 1^{er} janvier 1993 en situation de partenaire opérationnel, si vous ne revenez pas à la décentralisation, rien qu'à la décentralisation, mais à toute la décentralisation.

Nous souhaitons deux choses : que l'Etat change de politique en accomplissant moins de désengagements, car cela laisse trop à la charge de nos collectivités locales, et qu'il mette en place un plan quinquennal 1988-1992, dans lequel Etat, région, département, communes s'engageraient proportionnellement et mutuellement à tout mettre en œuvre pour que 1992 soit, pour nous, l'aube d'une grande espérance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Paulin Bruné, pour cinq minutes.

M. Paulin Bruné. Monsieur le ministre, votre projet de budget ne présente rien de nouveau cette année. Il n'a aucune originalité, car on y voit la même volonté que l'an dernier d'augmenter le budget des départements d'outre-mer. A bas les discours ! Vive les crédits !

On y voit le même souci d'aborder enfin les vrais problèmes économiques. Savez-vous, monsieur le ministre, que, pour la première fois depuis des années, nous avons passé douze mois à réfléchir sur les problèmes économiques et à faire en sorte que les départements d'outre-mer ne figurent plus à la rubrique des faits divers ?

On y voit pour la Guyane, mon département, la concrétisation comptable de la loi de programme. La discussion de votre projet de budget ne fait que concrétiser le débat qui a eu lieu dans cette enceinte il y a quelques mois sur la loi de programme.

Je veux ouvrir une petite parenthèse, car on présente souvent la décentralisation comme une œuvre fondamentale. Or il convient de rappeler, une nouvelle fois, que si la décentralisation est une modalité de dépenses, on transfère les compétences - elle n'augure en rien du montant des crédits.

Votre œuvre, monsieur le ministre, est précisément de mettre quelque chose à l'intérieur de cette coquille construite par les socialistes.

En abondant les crédits de 25 p. 100 l'année dernière et de plus de 3 p. 100 cette année, vous avez permis une augmentation de 28 p. 100 sur les deux années cumulées. La progression par rapport au dernier budget des socialistes est donc proche de 30 p. 100.

En ce qui concerne la Guyane, monsieur le ministre, nous avons fait du bon travail en un an et demi.

L'hôpital de Cayenne est enfin une réalité comptable. L'hôpital de Saint-Laurent est enfin une réalité comptable et le centre médico-chirurgical de Kourou a fait l'objet d'un montage astucieux grâce auquel les crédits réservés à la Guyane ne seront pas seulement utilisés pour un centre médico-chirurgical qui profite en priorité aux habitants des communes de Sinnamary et d'Iracoubo. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Elle Castor. A qui voulez-vous qu'ils profitent ?

M. Paulin Bruné. Vous avez également, monsieur le ministre, décidé de doter la Guyane d'un équipement sans précédent avec le barrage du Petit Saut ce qui permettra, en quelques années, de distribuer à ce département plusieurs milliards de francs.

Vous avez encore, avec la volonté du Premier ministre, mis en chantier le projet d'I.U.T. qui deviendra une réalité. Il n'était pas concevable que la Guyane servit uniquement de base de lancement sans qu'il y ait, en amont, un instrument de formation pour les jeunes Guyanais.

Enfin, au mois de juin dernier, vous avez eu le courage de proposer le mémorandum européen. Si l'on parle beaucoup de l'Europe, rien n'avait été fait jusqu'à présent. A l'époque, monsieur le ministre, je vous avais confié mon étonnement après avoir pris conscience du fait que si les départements d'outre-mer étaient connus comme des entités géographiques, c'est-à-dire comme des demandeurs de crédits, ils n'étaient

pas considérés - c'était en particulier le cas de la Guyane - au regard de leurs apports à l'Europe. Le numéro deux, le numéro trois de la commission européenne ignoraient que la base spatiale de Kourou se trouvait en Guyane, dans un département d'outre-mer. Ils ne savaient donc pas que la Guyane offrait un instrument capital à la construction européenne et que loin d'être les mendiants de l'Europe, nous apportions notre pierre à l'affirmation de l'indépendance d'une grande entité mondiale.

Voilà l'un des intérêts du mémorandum.

Le problème de l'octroi de mer n'est pas nouveau, mais le Gouvernement a déjà fait connaître sa volonté de ne pas le faire disparaître, d'agir pour que la procédure précontentieuse soit « ralentie », ce que nous voulons prendre pour une expression diplomatique.

Tels sont quelques-uns des résultats du travail que nous avons accompli pendant un an et demi.

Pour montrer les retombées que la mise en œuvre de la loi de programme a eu dans les départements d'outre-mer - en tout cas en Guyane - et que l'on ne souligne pas suffisamment, je vais vous lire un extrait du rapport du très officiel institut des missions : « Pour la construction de logements, au cours du premier semestre 1987, nous avons connu une progression de 104 p. 100 dans les logements autorisés. » Certains pourraient être tentés de répondre qu'il s'est surtout agi de logements ou de villas, pour les personnes aisées. Eh bien non ! car il est précisé que la construction de logements collectifs a connu une progression de 180 p. 100 au cours de ce premier semestre. Telle est la réalité. Pour montrer combien la construction des logements s'effondrait en Guyane, je vous indique que le nombre des logements terminés, au premier semestre 1987, donc commencés bien avant, a été en régression de 90 p. 100. Voilà la révolution de la loi de programme.

Que l'on ne nous dise pas que cette dernière a favorisé uniquement les logements pour personnes aisées car, parallèlement, la ligne budgétaire unique destinée au logement social a connu également une progression significative passant de 60 millions de francs en 1983, 1984 et 1985 à 74 millions de francs en 1986 et 82 millions de francs en 1987 ; on attend 90 millions de francs pour l'année 1988. Ce sont des réalités comptables qui dépassent tous les discours.

Quant à l'emploi, il a également connu un essor significatif dans l'économie guyanaise. Par le seul effet de la défiscalisation prévue dans la loi de programme, 571 emplois ont été créés et il ne s'est pas agi seulement d'emplois de fonctionnaires.

M. Elle Castor. Détail !

M. Paulin Bruné. Ce sont des détails significatifs ! Et il faut entrer dans les détails.

M. Pierre Descaves. Ne parlez pas de « détail », vous allez être traité de raciste !

M. Robert Le Foll. Donnez l'argent à M. Fritch !

M. Paulin Bruné. Il y a également eu 31 engagements maritimes et, en matière de formation professionnelle, 1481 contrats ont été passés en 1987 contre 725 en 1986.

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de conclure.

M. Paulin Bruné. Monsieur le président, je vais conclure en indiquant que la décentralisation doit être un instrument utilisé à bon escient. Il n'est pas admissible qu'une majorité installée au conseil général puisse, en deux ans, utiliser les crédits uniquement pour les communes de gauche. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Castor a affirmé que la commune de Kourou était la plus célèbre de Guyane, mais la plus tristement célèbre sur le plan du scandale est bien celle de Sinnamary. Elle a en effet reçu, pour 2 000 habitants, vingt fois plus de crédits que la commune de Saint-Laurent-du-Maroni pourtant cinq fois plus peuplée. Voilà le véritable scandale ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].*)

Je veux bien que l'intolérance soit la maladie infantile de la décentralisation, mais à l'intolérance on doit dire : Guyane d'abord, oui ! Les copains d'abord, non !

M. Robert Le Foll. Les copains et les coquins ! Vous vous rappelez qui c'était ?

M. Paulin Bruné. On ne peut pas demander à l'Etat d'accorder davantage de responsabilités et avoir un comportement de plus en plus irresponsable.

Telles sont les remarques que je voulais formuler sur les problèmes de décentralisation.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Bruné.

M. Paulin Bruné. Je vais conclure en m'adressant à M. Lemoine, monsieur le président.

Quand on a été ministre des départements d'outre-mer...

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. Si peu !

M. Georges Lemoine. Et qu'on le sera peut-être encore un jour !

M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois. Mauvaise anticipation !

M. Paulin Bruné. ... quand, durant cette période, il y a eu trente morts en Nouvelle-Calédonie, quand on a été désavoué par son Premier ministre, monsieur Lemoine, on devrait se dispenser de donner des leçons et devenir plus modeste ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Georges Lemoine. Monsieur le président, je suis mis en cause. Je proteste.

M. le président. Monsieur Bruné, nous ne sommes pas en commission et vous n'êtes pas à la tribune pour interpellier un collègue. Je vous prie de conclure.

M. Paulin Bruné. Je conclus, monsieur le président.

Vous avez parlé, monsieur Lemoine, de la mission civilisatrice de la France. Une fois encore, vous vous êtes trompé de siècle. La mission civilisatrice de la France date du siècle dernier.

Monsieur le ministre, je voterai donc votre projet de budget avec enthousiasme. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Robert Le Foll. On s'en doutait ! Avec autant de sous, je ne vois pas comment vous pourriez faire autrement !

M. Paulin Bruné. Cependant, monsieur le ministre, je voudrais, au terme de ce propos, vous interroger avec la plus grande sérénité et sans esprit de xénophobie.

Pourriez-vous informer la population guyanaise des intentions du Gouvernement face au problème des réfugiés qui nous causent de plus en plus de soucis ?

M. Robert Le Foll. C'est vrai !

M. Paulin Bruné. Cela devient une préoccupation pour tout le monde, y compris pour ceux qui vivent dans les camps. Je souhaite que la population soit informée sur ce point.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, est bon et nous le voterons cette fois encore. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé, pour dix minutes.

M. Jean-Paul Virapoullé. La conférence des présidents et le Gouvernement ont inscrit le débat sur le budget des départements et territoires d'outre-mer un mercredi, contrairement à une tradition qui voulait que ce budget soit voté dans une assemblée quasiment déserte, un samedi.

M. Robert Le Foll. Comme l'an dernier !

M. Jean-Paul Virapoullé. Ils ont ainsi marqué l'intérêt qu'ils accordaient à l'outre-mer.

M. Jean-Pierre Solsson. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Je voudrais, moi aussi, rompre avec une tradition : celle de la litanie des reproches stériles ou de la sérénade de l'autosatisfaction.

M. Robert Le Foll. Cela, c'est pour vous !

M. Jean-Paul Virapoullé. Pour tout le monde !

Je voudrais également clore le débat ouvert tout à l'heure par l'un de nos collègues de l'opposition qui tendait à placer l'examen des problèmes de l'outre-mer au niveau d'un véritable dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu.

Une chose est certaine, mes chers collègues : nous savons que Montesquieu est certainement aujourd'hui au banc du Gouvernement.

M. Robert Le Foll. Cela m'étonnerait, avec la confusion des pouvoirs entre l'exécutif et le judiciaire !

M. Jean-Paul Virapoullé. Mais il est très probable que Machiavel l'y avait précédé il y a quelques années ! (*Sourires.*)

Cela étant, j'en reviens à l'examen du projet de budget sur lequel je présenterai trois remarques, sans entrer dans le détail.

M. Robert Le Foll. Cela vaut mieux !

M. Jean-Paul Virapoullé. Vous avez géré la France hier, mais c'est nous qui avons désormais la responsabilité de conduire, avec le Gouvernement que nous soutenons, les destinées des départements d'outre-mer.

Si vous avez examiné comme moi le compte rendu d'exécution du budget de l'an dernier, vous avez pu constater que 15 049 millions de crédits avaient été engagés ; vous savez en effet sans doute que le budget des départements et territoires d'outre-mer n'est qu'une facette de l'action de solidarité nationale en faveur de l'outre-mer. Or, dans le projet de budget qui nous est présenté cette année, les dotations se montent à 16 900 millions, soit une augmentation de 12 p. 100, sans compter la D.G.F. qui atteint 1 600 millions.

L'importance de ces crédits, mes chers collègues, nous amène, que nous soyons de droite ou de gauche, à au moins reconnaître que la communauté nationale prend ses responsabilités lorsqu'elle attribue presque 17 milliards à l'ensemble de l'outre-mer !

Il ne saurait être question de faire des comptes d'apothicaire pour savoir s'il manque cinq ou dix centimes quelle part ! L'augmentation est de 12 p. 100 sur plus de 15 milliards, ce qui souligne l'importance du geste.

A ces chiffres il convient d'ajouter environ 400 millions de francs au titre du manque à gagner lié aux mesures de déflation.

M. Laurent Vergès. Et combien pour l'égalité sociale ?

M. Jean-Paul Virapoullé. On va vous le dire, mon cher collègue ; vous verrez alors que votre père a eu tort de démissionner. Il aurait mieux fait de garder son siège ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Laurent Vergès. C'est justement pour protester contre les inégalités qu'il a démissionné ! La dignité des Réunionnais passe avant un mandat de député !

M. Jean-Paul Virapoullé. Calmez-vous, vous n'êtes pas en campagne électorale !

Cela étant, je souhaiterais, monsieur le ministre, que l'ensemble des collègues siégeant dans cette assemblée comprennent ce double message que je vais vous adresser.

Le Gouvernement et la majorité doivent, pour réussir outre-mer, se souvenir d'une leçon d'histoire. En 1957, lors de la signature du traité de Rome, il avait été prévu que le Gouvernement de l'époque devait, dans les deux ans, préconiser des mesures d'adaptation pour l'outre-mer, afin qu'il puisse être tenu compte de sa spécificité. Or vous savez comme moi que cela n'a pas été fait.

M. Ernest Moutoussamy. Parlez-en à M. Debré !

M. Jean-Paul Virapoullé. Les départements d'outre-mer n'ont été concernés qu'après, notamment grâce à l'action de Michel Debré, puisque vous le citez. Ainsi le sucre des départements d'outre-mer a été pris en compte dans les mécanismes d'intervention, mais ce n'est qu'en 1978 que les départements d'outre-mer sont entrés dans l'Europe, par la fenêtre, grâce à une décision jurisprudentielle.

Je ne voudrais pas que, par imprévoyance, on puisse un jour reprocher à la majorité qui vous soutient, monsieur le ministre - et vous savez avec quelle loyauté - de ne pas avoir, en 1988, jour après jour, directive après directive, règlement après règlement, fait en sorte que la Commission d'une part, le conseil des ministres d'autre part, prévoient les adaptations nécessaires pour régler les problèmes des départements d'outre-mer.

M. Robert Le Foll. Cela est bien dit !

M. Jean-Paul Virapoullé. C'est la raison pour laquelle mon premier message est de dire au Gouvernement que nous devons affiner ensemble notre stratégie pour que les départements d'outre-mer ne restent pas au portillon de l'Europe. Puisque d'autres voix, plus avisées que la mienne, ont déjà déclaré à cette tribune que la France ne devait pas entrer à reculons dans l'Europe, je souligne que nous ne souhaitons pas rester bloqués au portillon de l'Europe.

Monsieur le ministre, les départements d'outre-mer ont, dans les domaines culturel, scientifique, économique, comme en matière de la recherche, une mission à accomplir. Encore faut-il que le Gouvernement et sa majorité l'affirment, ici comme à Bruxelles, et avec fermeté, ainsi que l'a rappelé notre collègue Michel Debré, car la Commission a souvent tendance à ignorer ces départements. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. Georges Lemolna. Il a même dit qu'il fallait se méfier des sourires trompeurs des fonctionnaires européens !

M. Jean-Paul Virapoullé. Que pensez-vous qu'il se passerait, mes chers collègues si les départements d'outre-mer étaient japonais ?

M. Georges Lemolna. Intéressant !

M. Robert Le Foll. Seriez-vous indépendantiste ?

M. Jean-Paul Virapoullé. Je suis sûr, permettez-moi cette allusion, que les membres de la Commission navigeraient, avec des baguettes, du poisson pêché par des navires taiwanais dans des eaux étrangères, lequel poisson aurait été déclaré en provenance de la Communauté ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. C'est dire, entre la timidité de notre action et le mercantilisme de certains, comme est mince la marge de manœuvre qui nous reste pour que nous soyons le relais légitime et efficace et de la France et de l'Europe dans les régions où nous nous trouvons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

Une meilleure stratégie pour plus d'authenticité. Nous n'avons pas, nous qui sommes la majorité, la science infuse : nous savons reconnaître que là il faut faire plus d'efforts, qu'ici il faut corriger le tir. Si vous aviez eu, mes chers collègues de l'opposition - je le dis sans animosité - quand vous étiez au gouvernement, la même attitude que nous, bien des erreurs n'auraient pas été commises et bien des contradictions n'auraient pas été soulevées dans les départements d'outre-mer.

Je souhaite, monsieur le ministre, plus d'authenticité en matière de dignité sociale. Faisons table rase de cette querelle de clochers entre l'égalité et la dignité lorsque nous avons que les partisans d'une prétendue égalité veulent, par l'absurde, piéger le statut départemental et revenir à leurs rêves d'indépendance et d'autonomie, car ils ne veulent pas de la présence de la France dans l'océan Indien, dans les Caraïbes ou dans le Pacifique ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. Laurent Vergès. Prouvez-le !

M. Jean-Paul Virapoullé. J'ai lu à cette tribune - vous n'y étiez pas, mais on ne peut pas demander à un député d'être toujours présent ! (*Sourires.*) - la déclaration de votre collègue Élie Hoarau à l'O.U.A. sollicitant l'aide de Tripoli en 1978 !

M. Laurent Vergès. C'est faux !

M. Jean-Paul Virapoullé. Plus d'authenticité sur le plan des équipements. On a beaucoup reproché au Gouvernement de vouloir décentraliser. Mais, nous aussi, élus locaux, nous devons prendre notre part de responsabilité dans nos actions et avoir un peu de modestie quant à l'efficacité de notre action.

Qui peut dire dans cette salle que tous les crédits de la solidarité nationale sont bien utilisés dans les départements d'outre-mer et qu'il n'y a pas eu certaines actions prestigieuses ou mal orientées ne répondant pas du tout aux besoins de la formation, à la création, par exemple, d'un lycée tous les deux ans à La Réunion, de centres polyvalents de formation ?

Mes chers collègues de métropole ou d'outre-mer, la France, aujourd'hui, comme hier, fait un geste généreux de solidarité à l'égard de nos départements.

M. Laurent Vergès. Pas de charité !

M. Jean-Claude Virapoulé. L'Europe a une mission à l'égard de ces départements, si nous sommes capables, nous, de fixer les défis et d'exiger les moyens, car nous sommes pour l'intégration ; nous ne sommes pas ceux qui veulent le beurre et l'argent du beurre !

Mes chers collègues, permettez-moi en terminant de dire qu'il faudrait être aveugle ou de mauvaise foi pour ne pas constater les premiers effets positifs de l'action généreuse et efficace que conduit le Gouvernement outre-mer. Je n'en veux pour preuves que la panique de certains de nos adversaires, la paix sociale, la relance des activités économiques et, monsieur le ministre - vous l'avez constaté sur place - la confiance qui renaît dans la stabilité institutionnelle.

Meilleure stratégie à l'égard de l'Europe, plus d'authenticité dans la recherche des solutions aux réels problèmes qui se posent pour la jeunesse, pour les acteurs économiques - artisans, agriculteurs, pêcheurs - et pour ceux qui, tous les jours, voient que leur salut est dans la France et l'Europe, sans mendier, mais en respectant leurs obligations, nous serons alors sur la bonne voie.

Voilà, monsieur le ministre, ce que bien simplement et en toute sincérité je devais dire à cette tribune au nom de mes collègues de l'U.D.F. et plus particulièrement de mon collègue M. Soisson - qui m'a dit : « Tu peux y aller ! » - tant nous sommes tous les deux conscients de l'importance des problèmes qui se posent, mais aussi de l'effort qui a été fourni depuis deux ans dans les départements d'outre-mer.

L'un de nos collègues parlait de la mission civilisatrice de la France outre-mer ; je ne dirai pas qu'il s'est trompé de siècle, mais le problème ne se pose pas en ces termes. Nous avons nos cultures, nos races, nos traditions, et vous devriez, vous métropolitains, vous servir des départements d'outre-mer pour faire connaître au monde, notamment à l'Europe, ce que la France a pu faire, avec parfois certaines maladresses, mais en tout cas avec une efficacité qu'aucun pays n'a pu atteindre, dans ces régions.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, la majorité vous apporte un soutien efficace parce qu'il est objectif, constructif parce que, comme l'a dit notre collègue M. Micaut ce matin, il faut que dans le cadre de la coopération régionale qui a été demandée par la France vous ayez la volonté de créer un outil - appelez-le « cellule D.O.M. », « Europe », « D.A.D.O.M. » dans chaque département ; peu importe le nom - car l'on ne peut pas demander, quels que soient leur talent et leur volonté, aux préfets des départements d'outre-mer ou seulement à la région d'initier une politique de coopération régionale. La coopération régionale relève de l'Etat. Que l'on associe les partenaires locaux, mais que l'on nomme, dans chaque département, des hommes ayant la compétence et l'expérience pour initier des opérations de coopération régionale. Et, lorsque, vous irez à Bruxelles, comme vous l'avez fait pour le memorandum, monsieur le ministre, négocier les dossiers en faveur des départements d'outre-mer, nous serons heureux de vous accompagner pour dire à l'Europe : « Servez-vous des départements d'outre-mer, comme d'un atout pour l'ensemble de la Communauté. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe communiste, la parole est à M. Claude Hoarau.

M. Claude Hoarau. Monsieur le ministre, ma question concerne les disparités profondes qui existent entre le régime des prestations familiales appliqué aux citoyens de métropole et celui qui s'applique aux habitants des départements d'outre-mer.

Ces discriminations concernent, d'une part, de nombreuses prestations qui n'ont pas encore été étendues aux salariés du secteur privé dans les départements d'outre-mer et, d'autre part, certaines prestations qui sont allouées à ces familles à des taux nettement inférieurs.

Je me permets de vous rappeler, monsieur le ministre, que, dans le département que je représente ici, les familles de chômeurs ne bénéficient d'aucune allocation familiale et que l'annonce d'une application très restrictive de cette disposi-

tion aux familles de chômeurs provoque d'ores et déjà des inquiétudes et des protestations, que les allocations qui ont trait à la naissance n'ont reçu aucune application significative dans nos pays à nos jours.

Je me permets de vous rappeler, monsieur le ministre, qu'à la Réunion, une famille de trois enfants ne touche que 734 francs d'allocations familiales, alors que son homologue de métropole touche 1 241,13 francs.

On peut, d'une façon très générale, s'interroger sur la manière avec laquelle le régime des prestations familiales est appliqué ou étendu dans les départements d'outre-mer.

Pourquoi, par exemple, lors du vote en 1975 de la loi sur l'allocation compensatrice pour les handicapés, M. le Premier ministre d'alors, qui est d'ailleurs le même aujourd'hui, a-t-il cru bon de la refuser aux handicapés des départements d'outre-mer ?

Pourquoi juge-t-il opportun d'étendre enfin cette prestation aux handicapés de nos pays ?

Aujourd'hui, monsieur le ministre, vous proposez la solution de la parité sociale globale. Vous allez ainsi officialiser par la loi une situation d'inégalité générale en défaveur des Réunionnais : ...

M. Michel Debré. Ce n'est pas vrai ! Vous mentez !

M. Claude Hoarau. ... inégalité par rapport aux travailleurs français et étrangers en métropole, inégalité dans chaque département d'outre-mer entre travailleurs du secteur privé et travailleurs du secteur public.

M. le président. Mon cher collègue, vous avez la parole pour poser une question et non pas pour faire une intervention. Je serai contraint de vous la retirer si vous ne posez pas votre question tout de suite à M. le ministre.

M. Claude Hoarau. Je n'ai pas parlé plus de deux minutes !

M. le président. Vos deux minutes sont écoulées.

M. Claude Hoarau. Expliquez-moi, monsieur le ministre, pourquoi une famille, après avoir longtemps vécu en métropole, s'en retournant au pays, touche moins d'allocations familiales qu'auparavant !

Expliquez-moi, monsieur le ministre, pourquoi le fait d'être né, de vivre sur le sol réunionnais entraînerait pour des citoyens de la même République tant d'inégalités !

La question que je vous pose aujourd'hui est simple et je vous saurais gré de répondre de manière très simple : pourquoi ? Pourquoi cette volonté de pérenniser d'inqualifiables discriminations ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Michel Debré. Allez donc en Chine !

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoire d'outre-mer. Monsieur Hoarau, l'examen des problèmes posés par la situation des prestations familiales dans les départements d'outre-mer sera effectué, comme j'ai eu bien souvent l'occasion de le dire devant l'Assemblée, par la commission nationale d'évaluation de la parité sociale globale, qui va être installée dans les tout prochains jours.

D'ores et déjà, je tiens à rappeler que la loi de programme a prévu la suppression de la condition d'activité pour les prestations familiales en trois ans pour les salariés et en cinq ans pour les employés et travailleurs indépendants.

Monsieur Hoarau, puisque vous faites aujourd'hui le procès de l'action conduite par le Gouvernement, je vous fais remarquer que lorsque vous étiez associé à la majorité ou au gouvernement, vous n'avez rien fait, ou pas grand chose, pour lutter contre cette disparité sociale. Le Gouvernement auquel j'appartiens a fait voter la loi de programme et met en place la parité sociale globale qui n'est pas le contraire de l'égalité sociale, mais qui est une véritable égalité sociale, adaptée à la situation spécifique des départements d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Vergès.

M. Laurent Vergès. Monsieur le ministre, un fait récent vient de remettre sous les feux de l'actualité la question du statut du personnel communal journalier à la Réunion.

Votre représentant sur place vient de demander au juge d'instance de rayer des listes électorales pour les élections prud'homales la totalité des journaliers communaux inscrits. Les 16 000 travailleurs communaux seront donc privés du droit de participer à ces élections. On se demande pour quelle raison ?

Ce fait pose en lui-même le problème global du statut de ce personnel. Eu regard de la loi, ces 16 000 travailleurs, qui représentent 90 p. 100 du personnel communal, ne relèvent ni d'un statut de droit public, ni d'un statut de droit privé. C'est le flou le plus complet. La situation risque de perdurer longtemps.

En raison de dispositions réglementaires, l'Etat impose l'octroi aux agent titulaires des collectivités locales des départements d'outre-mer des suppléments de traitement.

A la Réunion, ces suppléments font qu'un employé communal titulaire touche un traitement de 53 p. 100 plus élevé que celui de son collègue titulaire en métropole.

Titulariser des journaliers à la Réunion revient à faire supporter aux budgets communaux des charges supplémentaires résultant de l'obligation d'octroyer ce supplément de traitement.

Imposer cette charge au budget des communes, c'est aussi créer une discrimination entre les collectivités locales des départements d'outre-mer et celles du reste de la République.

Il n'est pas possible que soit imposée à des collectivités des départements d'outre-mer une charge qui a été décidée et déterminée par l'Etat seul.

Il n'est pas non plus possible de laisser perdurer la situation dans des conditions contraaires à l'intérêt social, comme à la bonne gestion communale.

Afin de faire entrer les journaliers communaux dans le droit commun, pour mettre fin à un statut qui autorise tous les abus, n'est-il pas temps de prévoir les dispositions nécessaires pour la titularisation dans les départements d'outre-mer de ces employés ?

Sur quels textes votre représentant s'est-il fondé pour demander la radiation des journaliers communaux des listes électorales prud'homales ?

Quand l'Etat prendra-t-il à sa charge le supplément de 53 p. 100 qu'il impose pour permettre ainsi aux communes des départements d'outre-mer de titulariser les employés communaux journaliers ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Oui, monsieur Vergès, des interrogations et des contestations juridiques sont apparues dans le département de La Réunion sur la définition des agents locaux qui doivent être inscrits ou non sur la liste des électeurs salariés en vue des élections prud'homales.

La réponse de principe conduit à distinguer les agents de droit privé, qui sont en principe électeurs, des agents publics qui ne le sont pas. Mais, parmi les agents de droit privé, on doit encore distinguer ceux qui sont chargés d'un service public qui, en principe, ne sont pas électeurs, des autres agents privés qui, eux, le sont.

En définitive, les conflits qui apparaîtront dans ce domaine seront tranchés par le juge d'instance. Il est naturel que le préfet saisisse le juge chaque fois que la question se posera, cela ne préjugant évidemment pas la décision du magistrat.

A propos du personnel communal journalier à La Réunion, il s'agit de la situation de personnels contractuels locaux recrutés par les communes, mais qui n'ont pas le statut de fonctionnaires territoriaux. Leur nombre est particulièrement important dans les départements d'outre-mer, surtout à La Réunion. C'est en effet une situation préoccupante et les préfetures se sont efforcées d'aider à des négociations locales chaque fois que cela a été nécessaire, notamment à l'occasion de licenciements, en particulier à la fin de 1986. Mais il demeure que l'accès de ces agents à la fonction publique, - et j'insiste sur ce point - dépend exclusivement des décisions que peuvent prendre les communes auxquelles il appartient de créer, si elles le jugent utile, des emplois permanents. La souplesse de gestion des agents communaux, rendue possible par la loi Galland sur la fonction publique territoriale, devrait faciliter cette évolution. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Elie Castor.

M. Elie Castor. Monsieur le ministre, la Guyane connaît des problèmes extrêmement graves pour les transports intérieurs.

Si la L.O.T.J. - loi d'orientation sur les transports intérieurs - a défini avec précision les compétences pour les transports intérieurs de voyageurs et les compétences confiées au département en matière de transports scolaires, rien n'est vraiment défini quant aux compétences de l'Etat, de la région, du département et des communes en ce qui concerne les transports intérieurs, maritimes ou aériens.

De nombreuses communes de Guyane sont desservies uniquement par la voie maritime ou par la voie aérienne : Maripasoula, Saül, Comopi, Ouanary et Saint-Georges.

Le fonds routier, dans ses modalités d'application qui relèvent de la loi du 2 août 1984, permet la réalisation de voirie départementale et peut concourir à la réalisation de voirie nationale et également de voirie communale. Mais le fonds routier ne prévoit pas de dispositions pour assurer une certaine continuité routière vers les communes de l'intérieur. Une des solutions pourrait résider dans la modification de la loi du 2 août 1984, notamment les articles concernant le fonds routier, pour que la collectivité régionale puisse créer une surtaxe permettant d'alimenter un fonds régional pour les transports intérieurs. Cela ne créerait aucune dépense supplémentaire à la charge de l'Etat, mais ce serait une contribution supplémentaire qui serait réclamée aux contribuables de Guyane.

Nous vous demandons, si vous pouvez, dans le cadre de cette loi de finances ou le plus rapidement possible, proposer une disposition législative ou une disposition réglementaire afin de résoudre durablement ce problème.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, il m'est difficile de répondre d'une manière très précise sur ce point.

Je conçois qu'il y a un problème.

Ma réponse est : oui, nous allons nous efforcer de le régler, soit par voie réglementaire, si c'est possible, soit par la voie législative, s'il faut passer par la voie législative.

M. le président. La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Monsieur le ministre, je vais vous poser une question à multiples facettes.

Premièrement, quel sera le montant de la L.B.U. pour la Martinique, au titre de 1988 ?

Deuxièmement, M. le Premier ministre a probablement reçu une lettre que M. le président de l'assemblée régionale de la Martinique lui a adressée le 10 septembre dernier et dans laquelle il lui signale la situation assez préoccupante du paysage scolaire martiniquais. Il lui annonce qu'il a l'intention de prévoir 1 million de francs au budget de 1988, pour procéder à l'étude de la construction de deux lycées, l'un technique, l'autre professionnel, regroupant des spécialités industrielles. Le président de l'assemblée régionale de la Martinique souhaite savoir si au titre du budget pour 1988, il pourra bénéficier d'une participation de l'Etat et de quel montant pour aider à la construction de ces lycées ?

Troisièmement, selon le dernier rapport que j'ai reçu, au C.U.A.G., - centre universitaire Antilles-Guyane - 120 postes sont créés, mais 20 sont vacants. Il manque actuellement 52 postes d'enseignant-chercheur : 20 postes de professeur et 32 postes de maître de conférence. Les besoins en postes administratifs pourraient se chiffrer à 16 en Guadeloupe, 13 en Martinique, 8 en Guyane. Pouvez-vous me dire, monsieur le ministre, si au titre de 1988, il sera fait quelque chose pour penser les plaies du C.U.A.G. ?

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que l'humanisation des hôpitaux à la Martinique est une nécessité. Or, il semble qu'elle n'aura pas lieu en 1988. Qu'en est-il exactement ?

Je sais bien, monsieur le ministre, que ces questions ne concernent pas votre seul ministère, mais, ministre des départements d'outre-mer, vous êtes notre tuteur. C'est bien à vous que je dois m'adresser pour savoir ce qui va se passer chez moi.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. M. Louis-Joseph-Dogué m'a posé toute une série de questions.

Par la première, il veut connaître le montant de la ligne budgétaire unique en 1988 pour le département de la Martinique. Je lui signale qu'il faut attendre que le budget soit voté par le Parlement pour que nous puissions procéder à la répartition. Ses collègues qui représentent les autres départements seraient sans doute étonnés que j'attibue dès maintenant les crédits. Mais je puis lui dire que le montant de la ligne budgétaire unique pour l'ensemble des départements s'élève à 880 millions de francs. A partir du chiffre qui figurerait l'année dernière au budget, il peut prévoir à peu près le montant des crédits qui seront alloués au département de la Martinique.

S'agissant des problèmes scolaires, je voudrais lui signaler que dans la loi de programme il y a effectivement des crédits supplémentaires qui sont décentralisés et qui permettront au département de la Martinique de faire face aux besoins qu'il nous a signalés.

A propos de l'université Antilles-Guyane, il a noté qu'il manquait vingt postes de professeur et trente-deux postes de maître de conférence. Je lui indique que j'ai eu une réunion de travail, il y a une dizaine de jours, avec M. Valade, le ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, et que nous avons longuement parlé du problème de cette université Antilles-Guyane pour laquelle M. Valade est tout à fait décidé à faire, un effort particulier.

Pour l'humanisation des hôpitaux, je verrai avec ma collègue, Mme Barzach. Je ne peux pas vous répondre sur ce point, ne connaissant pas encore dans le détail les possibilités budgétaires qui seront les siennes en 1988.

M. le président. La parole est à M. Guy Malandain.

M. Guy Malandain. Monsieur le ministre, se loger est un droit. Pourtant, l'une des choses qui frappent lorsqu'on se rend dans les départements d'outre-mer, c'est que ce droit n'est pas encore ouvert à tous. C'est ainsi qu'aux alentours de Saint-Denis-de-la-Réunion, des gens vivent encore dans des bidonvilles. Au-delà des péripéties électorales, cela pose un problème difficile à tous les gouvernements français et à tous les élus qui sont dans cet hémicycle.

La ligne budgétaire unique, dans le cadre de la loi de programme qui s'inscrit dans la continuité de ce qui se faisait auparavant, augmente effectivement dans le budget de 1988. Cependant, après de longs dialogues avec les responsables régionaux et départementaux de la Réunion et en lisant des articles de presse, nous avons pu constater que l'on avait tendance à privilégier le haut de gamme et donc à favoriser une certaine spéculation foncière là où les terrains constructibles sont rares.

Ma question est la suivante : dans un premier temps envisagez-vous de décider, par voie réglementaire, que les crédits de cette ligne budgétaire unique seront utilisés essentiellement au profit des L.E.S., c'est-à-dire des logements évolutifs sociaux plutôt que pour le haut de gamme ?

Ma deuxième question concerne aussi un problème lié au logement. Les habitants des départements et territoires d'outre-mer peuvent percevoir l'allocation logement. Des progrès ont été réalisés puisqu'ils peuvent désormais la toucher sans avoir besoin de justifier d'un emploi. Mais reste toujours le problème de la solvabilisation liée à la présence ou au départ des enfants. Où en est votre réflexion ? Envisagez-vous d'instituer une allocation logement personnalisée dans les départements d'outre-mer ?

Enfin, dernière question, la loi de programme prévoyait une loi spécifique pour l'aménagement du littoral dont l'importance économique dans les départements d'outre-mer n'échappe à personne. Comptez-vous nous soumettre un tel projet de loi ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Le problème du logement social se pose avec acuité à la Réunion et dans les autres départements d'outre-mer.

Il est vrai que les crédits de la ligne budgétaire unique ont augmenté, mais il est vrai aussi qu'ils vont essentiellement au haut de gamme et que les plus démunis, les plus déshérités ne trouvent pas à se loger avec les moyens qui sont les leurs. J'ai décidé, après en avoir informé le Premier ministre, de

réunir au ministère un groupe de travail avec l'ensemble des responsables des départements pour voir comment on pourrait utiliser au mieux les crédits de la ligne budgétaire unique afin de les orienter vers de véritables logements sociaux qui font cruellement défaut.

S'agissant de l'allocation logement personnalisée, la commission d'évaluation de la parité sociale globale devra nous dire ce qu'elle désire faire.

Enfin, vous m'avez interrogé, monsieur Malandain, sur la future loi relative à l'aménagement du littoral. J'ai effectivement l'intention de la proposer, mais l'ordre du jour du Parlement est complètement saturé. Aussi, je pense qu'un tel projet de loi ne pourrait être discuté que lors de la prochaine session parlementaire.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

La parole est à M. le ministre, qui a souhaité répondre maintenant aux orateurs.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je remercie les très nombreux orateurs qui sont intervenus dans le cadre de la discussion de ce projet de budget pour le ministère des départements et territoires d'outre-mer. Je répondrai à quelques grandes questions puis aux divers points qu'ils ont soulevés.

MM. de Rocca Serra, Léonard, Micaux, Jean-Baptiste, Michel Debré, Maran, Le Foll, Thien Ah Koon, Moutoussamy, Beaujan, Chamougon, Louis-Joseph-Dogué, Virapoullé m'ont interrogé successivement sur la politique menée par le Gouvernement à l'égard des départements d'outre-mer dans le cadre de la Communauté économique européenne, en particulier dans la perspective de l'Acte unique.

L'option qui a été prise est très claire. C'est celle de l'appartenance à part entière des départements d'outre-mer au territoire communautaire et non celle de la création d'un statut spécial. Cette option a fait l'objet d'un très large consensus dans les départements. C'est également la position de la Commission de Bruxelles. Bien entendu, cela suppose des adaptations, pour faire face à la situation particulière des départements d'outre-mer qui sont à la fois des régions périphériques subissant le handicap de l'éloignement et des régions en retard de développement subissant le handicap d'un manque de compétitivité à l'égard des régions européennes de la Communauté et des pays A.C.P. où les coûts de production sont moins élevés. Cette situation est reconnue par la Commission. Elle trouve son fondement juridique dans l'article 227 du traité de Rome et dans l'article 15 de l'Acte unique. Elle est la base des propositions du memorandum présenté par le Gouvernement français.

Plus concrètement, en réponse à vos questions et aux inquiétudes qu'elles traduisent, je souhaite faire le point sur quelques dossiers particuliers.

A propos de l'octroi de mer, MM. Léonard, Maran et Paulin Bruné m'ont interrogé. J'ai lu avec attention le rapport de M. Michel Renard. Il me semble que son analyse ne manque pas de pertinence, mais je n'en tirerai pas les mêmes conclusions que M. Léonard.

Il ne me paraît pas du tout évident que l'octroi de mer soit une institution condamnée à l'avance par les exigences de la libre circulation qui doit s'établir à partir de 1992.

M. Michel Debré. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Il me semble au contraire que les efforts faits par le Gouvernement dans ses négociations avec la Commission, ajoutés à la ferme détermination du Premier ministre, que vous avez les uns et les autres rappelée, ont conduit à faire mieux comprendre aux fonctionnaires de Bruxelles et à nos partenaires européens l'importance essentielle de cette taxe qui n'est pas un droit de douane mais une taxe à la consommation pour les collectivités locales et les entreprises des départements d'outre-mer. Les menaces, par exemple les instances contentieuses, s'éloignent.

Le Gouvernement, pour sa part, maintient sa ligne de conduite afin de faire admettre l'existence de l'octroi de mer au titre des mesures spécifiques aux départements d'outre-mer.

En ce qui concerne la réforme des fonds structurels, j'ai été interrogé par MM. Micaux, Paulin Bruné et Chamougon. Les propositions faites par le président de la Com-

mission en vue d'assurer les ressources financières de la Communauté et de réformer les fonds dits structurels vont dans le sens de la politique définie pour les départements d'outre-mer. En effet, 80 p. 100 des crédits de ces fonds, augmentés ou non selon la décision qui sera prise au sommet de Copenhague en décembre prochain, seront destinés aux régions dites en retard de développement.

Pour ce qui concerne la France, la définition ne couvre que les départements d'outre-mer et la Corse. Cette action en profondeur permettra progressivement de mettre nos départements au niveau des autres régions de la Communauté. J'ajoute que le Gouvernement, à la suite d'une très récente concertation interministérielle, a pris la décision d'alléger certaines contraintes qui pesaient depuis 1984 sur le caractère complémentaire des crédits du FEDER. Désormais, sur la base des dossiers présentés en 1984 et 1986, la chambre de commerce et le port autonome de Guadeloupe pourront bénéficier des subventions du fonds au taux plein de 50 p. 100.

Dans l'avenir, les établissements publics des départements d'outre-mer, en particulier les chambres de commerce, pourront bénéficier, dans le cadre de la programmation annuelle, de l'enveloppe nationale du FEDER.

En ce qui concerne les productions agricoles, j'ai été interrogé par MM. de Rocca Serra, Thien Ah Koon, Jalton et Chamougon. Les productions agricoles, et en particulier la banane, sont désormais au centre des préoccupations de Bruxelles. L'intérêt de nos producteurs est de mieux en mieux pris en compte par nos partenaires. Le mémorandum déposé en juin a eu le mérite de poser les vraies questions. Les premières réponses sont parvenues. La Commission a en effet accepté la mise en œuvre de l'article 115 qui permet de protéger l'organisation française du marché de la banane contre les bananes de pays tiers, principalement latino-américains, mises en vente libre sur le territoire communautaire. Un groupe de travail a été créé par la Commission pour réfléchir sur la mise en place d'une organisation communautaire de la banane préservant les productions des départements d'outre-mer et des pays africains francophones.

Nos intérêts rejoignent ceux de l'Espagne qui est également producteur, de la Grande-Bretagne et de l'Italie, pays qui sont liés à des territoires ou pays tropicaux également producteurs. Je souhaite que l'organisation française serve de modèle à la future organisation européenne et je ne doute pas qu'à cet égard nos producteurs sauront faire preuve de l'efficacité et de la sagesse nécessaires au sein de l'interprofession bananière.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Pour ce qui concerne le rhum, le gouvernement français mène des négociations extrêmement serrées avec ses partenaires, notamment la Grande-Bretagne, afin que, dans le cadre d'une définition élargie du rhum au sein du règlement alcool, les intérêts de nos producteurs soient préservés par la reconnaissance du régime fiscal national dont ils bénéficient en dérogation des règles communautaires. Nous sommes, et je tiens à le signaler du haut de cette tribune, extrêmement vigilants sur ce sujet qui est particulièrement délicat.

En résumé, je suis convaincu, en examinant les faits, que la place des départements d'outre-mer est bien dans la Communauté, que celle-ci est de mieux en mieux disposée à leur égard et que l'intérêt de ces départements est bien, comme ils l'ont jusqu'à présent fait, de jouer le jeu de l'Europe avec dynamisme et confiance. Ils ne seront pas perdants en acceptant de relever le défi.

M. Léontieff et M. Jean-Baptiste m'ont interrogé sur les procédures du F.I.D.E.S. La section générale du F.I.D.E.S. est déjà largement déconcentrée pour plus de 50 p. 100 dans les mains des représentants de l'Etat dans les territoires, en Polynésie française grâce au F.A.D.I.P. et à la dotation d'équipement des communes, en Nouvelle-Calédonie grâce à l'A.D.R.A.F. et à la dotation d'équipement des communes.

S'agissant de la section territoriale du F.I.D.E.S., le niveau de décentralisation est lié au statut de chaque territoire. Ainsi, en Polynésie française, les crédits sont délégués au territoire et non au haut commissaire et c'est l'assemblée territoriale qui arrête elle-même la programmation. Je suis disposé à étudier toute amélioration susceptible d'être apportée en vue d'accroître la rapidité de mise en œuvre effective des crédits de cette section territoriale du F.I.D.E.S. Je considère

toutefois que les très faibles taux de consommation des crédits sur cette section montrent qu'il reste un effort important à réaliser sur place au niveau de la préparation des dossiers. Je précise enfin que l'effort consenti en 1988 pour la Nouvelle-Calédonie est sans effet sur les dotations du F.I.D.E.S., qui progressent globalement de 138,8 millions de francs en 1987 à 147,8 millions de francs en 1988, sections générale et territoriale confondues.

(A ce moment, M. Alain Richard remplace M. Charles Millon au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN RICHARD, vice-président

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. J'ai été interrogé par de nombreux orateurs, MM. Léonard, Micaux, Gremetz, Maran, Beaujean, à propos de la parité sociale globale. Je tiens à leur dire que la composition de la commission nationale d'évaluation de la parité sociale globale instituée par l'article 13 de la loi de programme a été fixée par un décret du 19 juin dernier.

Conformément à ce décret, les assemblées locales ont été invitées à désigner leurs représentants au sein de cette commission, tandis qu'un arrêté du 9 septembre a porté désignation de personnalités qualifiées appelées à y siéger.

La désignation du président de la commission, du rapporteur général et des rapporteurs adjoints a fait l'objet d'un arrêté du Premier ministre en date du 14 octobre, ce texte n'ayant pu être prêt qu'après que toutes les assemblées locales eurent fait connaître le nom de leurs représentants. Je tiens à signaler à M. Castor que l'assemblée qui a donné sa réponse en dernier lieu est l'assemblée régionale de Guyane.

M. Elie Castor. M. Paulin Brunin en fait partie, mais non moi !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Mais je n'accuse personne, monsieur Castor ! Je vous réponds.

Elle ne m'a donné sa réponse que le 25 septembre dernier, alors qu'elle avait été rappelée à plusieurs reprises à l'ordre sur mes instructions par M. le préfet de la Guyane.

Je rappelle que le président de la commission est M. Hector Rivierez, ancien député de la Guyane, et que le rapporteur général est M. Joël Rochard, inspecteur des finances.

L'installation officielle de la commission va maintenant intervenir rapidement, le rapport de proposition au Gouvernement devant être présenté dans un délai de quatre mois, comme le prévoit la loi de programme.

Je précise, par ailleurs, que les mesures spécifiques prévues par la loi de programme pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier prochain, à savoir l'allocation spéciale vieillesse et l'allocation compensatrice aux adultes handicapés, font actuellement l'objet des ultimes mises au point avant la publication des décrets qui seront pris en temps utile pour permettre leur application effective à la date prévue.

Enfin, un premier texte relatif à la suppression de la condition d'activité pour les prestations familiales des salariés est actuellement en préparation avancée, l'ensemble de la mesure devant prendre effet sur une période de trois ans, comme le prévoit la loi de programme. Cet engagement sera tenu.

M. Léontieff et M. Fritch m'ont interrogé sur les prestations familiales du régime de protection sociale en milieu rural de la Polynésie française. Je tiens à leur dire que ce régime a été créé par une délibération de l'assemblée territoriale de Polynésie française du 1^{er} février 1979, complétée par une délibération du 14 mai 1980, avec l'encouragement de l'Etat.

En 1987, le budget du régime s'est élevé à 261,25 millions de francs, le territoire subventionnant ce régime à hauteur de près de 220 millions de francs. L'Etat, pour sa part, a recherché, pratiquement dès l'origine, en commun avec le territoire, l'amélioration de la condition des familles des travailleurs non salariés du secteur rural. Une convention passée le 8 mai 1980 avec le ministre chargé de la santé et de la sécurité sociale a concrétisé cette volonté en faisant participer l'Etat à raison de 110 francs par enfant à charge au financement des prestations familiales. Ce montant a fait l'objet de deux révisions dont la dernière porte à 126,50 francs par enfant le montant de la participation de l'Etat, le montant

global de l'aide de l'Etat en la matière passant cette année de 22 millions de francs à 29,4 millions de francs, ce qui constitue un progrès sensible après plusieurs années de stagnation.

Un examen d'ensemble du fonctionnement du régime est actuellement mené par les ministères concernés, en liaison avec le gouvernement territorial de Polynésie française, afin de déterminer les conditions précises de ce que doit être l'effort supplémentaire de l'Etat vis-à-vis du régime au cours des prochaines années. Je peux assurer MM. Léontieff et Fritch que je veille personnellement à ce que, pour la solution de ce problème douloureux, difficile et lourd à supporter pour le territoire, l'effort de l'Etat ne se ralentisse pas, mais au contraire se développe.

M. Léonard a évoqué, avec M. Jean-Baptiste bien sûr, les problèmes de Mayotte. Je voudrais leur dire que je partage leur analyse sur l'importance des problèmes juridiques à Mayotte et sur la nécessité de mettre en place le plus vite possible un certain nombre de textes indispensables au développement économique et social de cette importante collectivité.

C'est dans ce but que la convention Etat-Mayotte du 28 mars 1987 que j'ai signée prévoit la création d'une commission nationale du plan d'action juridique pour Mayotte et d'une commission locale. Ces deux commissions ont été mises en place sans retard, et je remercie M. Jean-Baptiste d'avoir bien voulu le reconnaître. Elles ont déjà tenu, tant à Paris qu'à Mayotte, plusieurs réunions. Leurs travaux s'inspirent largement et avec profit des constatations et des conclusions de la mission effectuée à Mayotte par la commission des lois dont M. Léonard a été le rapporteur.

La commission nationale a déjà bien avancé ses réflexions : elle déposera ses propositions de programme d'action juridique pour les cinq ans à venir dans les délais fixés par la convention, soit six mois après sa mise en place en juillet dernier ; le conseil général de Mayotte en sera alors saisi. Ses propositions s'inspireront très largement des suggestions présentées par la commission locale et, sans préjuger ses conclusions, il est vraisemblable que la commission nationale proposera de donner la priorité à des textes pragmatiques et adaptés aux réalités locales...

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis. Tout à fait !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. ... dans des domaines comme l'urbanisme, le droit foncier, les marchés publics, la comptabilité publique, l'expropriation, l'environnement, les structures agricoles.

Comme vous le suggérez vous-même, la commission nationale, dans un souci d'efficacité, proposera sans doute que les diverses extensions et adaptations juridiques soient réalisées par la voie d'ordonnances.

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis. Bravo !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je puis vous préciser que la prochaine réunion de la commission nationale est fixée au 13 novembre, et que, lors de sa dernière réunion, tenue en octobre, la commission a pris connaissance d'un premier texte concernant l'extension de la formation professionnelle à Mayotte, qui va être déposé à l'Assemblée nationale et devrait être voté par le Parlement avant la fin de l'année, conformément à l'engagement pris par le Gouvernement dans la convention Etat-Mayotte.

Telles sont, mesdames et messieurs des députés, les réponses globales sur un certain nombre de questions. Je voudrais maintenant essayer de répondre plus particulièrement à chaque orateur.

M. Holeindre m'a dit, au début de la discussion, que, en Nouvelle-Calédonie, le Gouvernement voulait imposer un statut d'autonomie. Et M. Holeindre a insisté : « Je dis bien imposer ! » En bien, du haut de cette tribune, je lui réponds : non, le Gouvernement ne veut rien imposer. Le Gouvernement va proposer au Parlement une loi prévoyant une très large autonomie de gestion pour la Nouvelle-Calédonie au sein des institutions de la République, comme une majorité des Calédoniens l'a souhaité. Et c'est le Parlement qui en décidera souverainement. Le Gouvernement, je le répète, n'imposera rien !

Monsieur Holeindre, vous avez parlé de l'aide de l'Etat au Vanuatu. Eh bien, vous êtes en retard : le Gouvernement a supprimé toutes les aides au Vanuatu.

En ce qui concerne les fibres optiques, dont vous avez dit qu'elles étaient lourdement taxées par le territoire de la Polynésie, là aussi vos informations méritent d'être précisées. Les fibres optiques, monsieur Holeindre, ne sont pas taxées en Polynésie parce qu'elles sont classées comme matériel scientifique utilisé par le C.E.P. et donc détaxées.

M. Roger Holeindre. Je demande à répondre !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur Michel Debré, je vous remercie de tout ce que vous avez bien voulu dire sur la politique conduite par le Gouvernement et de l'analyse que vous avez bien voulu faire à propos de l'organisation du référendum en Nouvelle-Calédonie. Oui, je crois comme vous, effectivement, que les résultats de ce référendum ont été une victoire, une victoire de la France, une victoire de la démocratie, une victoire aussi de la sagesse et de la raison.

M. Pierre Weisenhorn. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. A partir de là, il faut que nous nous efforcions, les uns et les autres, et sans aucune passion, de mettre en place des institutions qui permettront demain à l'ensemble de nos compatriotes calédoniens, quelles que soient leurs origines ethniques, à toutes ces composantes qui constituent cette communauté calédonienne dont je parle si souvent et qui est une véritable mosaïque, il faudra, disais-je, mettre en place des institutions qui leur permettront, demain, de vivre et travailler ensemble et de participer, la main dans la main, à la gestion de ce magnifique territoire qui doit pouvoir maintenant connaître des heures de paix après avoir connu des moments difficiles.

M. Michel Debré. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur Michel Debré, vous avez demandé au Gouvernement de faire un effort pour la mobilité, pour l'éducation, pour le développement économique. C'est notre politique, je vous le confirme. C'est la politique du gouvernement de M. Jacques Chirac. Le Premier ministre m'a donné des instructions pour que, dans le cadre du budget de 1988, nous poursuivions cet effort pour la mobilité, l'éducation, la formation professionnelle, le développement économique et pour la parité sociale globale que vous avez appelée de vos vœux et qui sera bien en place demain, lorsque l'on arrivera au terme de la loi de programme. Chacun verra alors que cette parité sociale globale est bien une véritable égalité sociale dont bénéficieront tous nos compatriotes des départements d'outre-mer. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Michel Debré. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. M. Gremetz a prononcé un véritable réquisitoire. Il m'a accusé d'être l'organisateur du chômage outre-mer, d'en avoir porté le taux de 35 à 40 p. 100 de l'ensemble de la population active.

Monsieur Gremetz, il faudrait tout de même que vous regardiez un peu devant votre porte ! Au sein du parti communiste, vous avez participé entre 1981 et presque la fin de l'année 1984 au gouvernement de la France ! De 1984 à 1986, vous avez continué à soutenir un gouvernement, auquel vous adressiez certes quelques critiques, mais que vous confortiez de vos votes. C'est lorsque nous sommes arrivés au gouvernement, au mois d'avril 1986, que nous avons trouvé ce drame épouvantable du chômage qui frappait douloureusement les départements et les territoires d'outre-mer. C'était la conséquence de votre absence de politique outre-mer.

M. Robert Le Foll. Il n'y avait peut-être pas de chômage dans les départements et territoires d'outre-mer avant 1981 ? Soyez sérieux !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Aujourd'hui, au contraire, les mesures qui ont été prises par le Gouvernement ont permis de renverser la tendance et de diminuer le chômage.

Vous avez parlé du logement social, monsieur Gremetz. Aujourd'hui, ce sont 880 millions de francs qui sont inscrits dans le projet de budget pour 1988 sur la ligne budgétaire unique pour la construction de logements sociaux, contre 600 millions de francs lorsque je suis arrivé en 1986 au Gouvernement. Je vous laisse calculer la progression.

Vous avez également parlé de l'accélération du déclin économique des départements d'outre-mer. Monsieur Gremetz, cela prouve que vous n'y allez pas souvent et je vous invite donc à vous y rendre. D'ailleurs, tous les témoignages qui ont été apportés du haut de cette tribune au cours de ce débat ont démontré que l'ensemble des parlementaires des départements d'outre-mer reconnaissent au contraire le décollage économique et tous les efforts qui ont été fournis.

Vous voulez aussi, monsieur Gremetz, abroger la « loi Pons » en ce qui concerne la défiscalisation. Une telle mesure serait dénoncée par tous les acteurs économiques qui réalisent ce que la loi de défiscalisation apporte aux départements d'outre-mer.

Enfin, monsieur Gremetz, vous avez, à la fin de votre intervention, montré le bout de l'oreille en parlant de l'assemblée unique.

M. Jean-Paul Virapoullé. Et voilà !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Une fois de plus, le parti communiste démontre qu'il n'a pas changé...

M. Pierre Welsenhorn. Il ne changera jamais !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. ... et qu'il ne veut pas considérer les départements d'outre-mer comme des départements métropolitains. Il veut une ségrégation. C'est bien là la politique du parti communiste. Je lui laisse cette responsabilité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean-Paul Virapoullé. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Merci, monsieur Maran, du soutien que vous avez apporté au Gouvernement.

Vous avez évoqué la diminution des crédits du F.I.D.O.M. départemental et régional, mais vous avez insisté, comme de nombreux intervenants, sur l'augmentation des crédits du F.I.D.O.M. général. Si le Gouvernement a décidé de diminuer les crédits du F.I.D.O.M. régional et du F.I.D.O.M. départemental, c'est, comme j'ai eu l'occasion de m'en expliquer dans chacun des départements, parce qu'il y avait une mauvaise utilisation de ces crédits - ce qui explique un gel de ces crédits - mais c'est aussi, et quelqu'un l'a rappelé du haut de cette tribune, parce que ces crédits décentralisés dans le cadre des lois de décentralisation étaient affectés systématiquement avec, je dirai, une certaine orientation.

M. Robert Le Foll. C'est faux ! Archifaux !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Il est donc apparu nécessaire au Gouvernement de rééquilibrer les choses, avec d'ailleurs beaucoup de modération et de prudence, et ce n'est pas la part qui va être affectée dans le budget pour 1988 aux préfets pour essayer de rectifier quelques injustices qui sont apparues ici ou là et qui sont d'ailleurs bien naturelles - les responsables politiques sont des hommes, et, en tant que tels, il est bien normal qu'ils écoutent parfois plus attentivement leurs amis que leurs adversaires -, ce n'est pas cette part attribuée aux préfets, disais-je, qui changera grand-chose.

Dans cette grande affaire qui met en jeu des crédits très importants pour l'équipement de nos communes et de nos départements, l'Etat, par l'intermédiaire de ses représentants, garde une certaine soupape de sécurité qui permet, dans certaines circonstances, de rétablir l'équilibre dans tel ou tel sens, car je ne prétends pas que le déséquilibre soit toujours à sens unique.

M. Georges Lemolna. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Vous avez parlé, monsieur Maran, du problème du chômage. La loi de défiscalisation s'efforce d'y porter remède.

Vous avez évoqué les problèmes économiques, et surtout celui de la pêche en Martinique, en me demandant où en étaient les accords de pêche. Ils relèvent de la commission. Un premier accord a été signé avec la Dominique, et d'autres sont en voie de préparation.

Vous m'avez demandé quand se réunirait la commission de la parité sociale globale. J'ai déjà répondu sur ce point.

Vous avez évoqué, ainsi que M. Dogué et M. Jalton, le problème de l'accès des étudiants aux universités de métropole. Il est vrai qu'il y avait un problème aigu l'année dernière puisqu'il portait sur environ cent cinquante cas, si ma mémoire est bonne. J'avais dû mettre en place une espèce de cellule au sein de mon ministère. Elle a travaillé en étroite relation avec le ministère des universités, et nous avons réglé la plupart des cas. Cette année, le nombre des cas a diminué d'un peu plus du tiers ou du quart, et je pense que l'ensemble des problèmes qui nous ont été signalés ont été réglés. Ainsi que je l'indiquais tout à l'heure à M. Dogué, j'ai eu une réunion de travail, il y a une dizaine de jours, avec M. Valade. Nous avons examiné le problème, et ses services m'ont indiqué que, cette année, il y avait une forte amélioration par rapport à l'année dernière et que, l'année prochaine, toutes les mesures seraient prises par le ministère des universités pour qu'il n'y ait pratiquement plus de problème - il y aura peut-être quelques cas isolés ici ou là - mais plus de problèmes douloureux comme on en a connu, surtout en 1987.

Monsieur Le Foll, vous avez bien sûr largement critiqué mon budget dont les crédits seraient insuffisants. Vous avez insisté sur ce que vous appelez une régression. Mais il faut comparer ces crédits avec ceux qui existaient avant 1986.

D'après vous, dans le vote de la loi de programme, je n'aurais pas comptabilisé les contrats Etat-régions. C'est une erreur, monsieur Le Foll. Je les ai comptabilisés chaque fois. Je n'ai jamais nié les contrats Etat-régions et j'ai toujours indiqué à tous les moments de la discussion de la loi de programme, que celle-ci représentait des crédits supplémentaires qui devaient venir abonder les crédits Etat-régions auxquels nous ne devons pas toucher. C'est ce que nous avons fait.

Vous avez parlé de la commission de la parité sociale globale. J'ai indiqué tout à l'heure les raisons du retard de sa mise en place. Celle-ci interviendra dans les tout prochains jours.

Vous m'avez accusé de dessaisir les élus au profit du pouvoir central. Monsieur Le Foll, je peux vous assurer que je fais le contraire et que, depuis le mois d'avril 1986, je crois avoir fait preuve d'une volonté de dialogue et de prise en compte de la responsabilité des élus de nos départements et territoires d'outre-mer dans tous les domaines.

J'en veux pour preuve la préparation du memorandum que j'ai présenté à Bruxelles en juin 1987. Ce memorandum, je l'ai préparé en me rendant dans chacun des départements où j'ai tenu des réunions de travail avec l'ensemble des élus et des responsables des organismes consulaires. Et le memorandum que j'ai présenté à la commission de Bruxelles a été le fruit de ce travail d'équipe. Je suis très respectueux, monsieur Le Foll, des lois de décentralisation, très respectueux des pouvoirs qui ont été reconnus par la loi aux élus des départements et des régions d'outre-mer. Je tiens à travailler en étroite collaboration avec eux, car je crois que c'est la meilleure formule. On ne peut donc pas me faire sur ce point de procès d'intention.

Vous m'avez indiqué qu'en Nouvelle-Calédonie les problèmes ne devaient pas être réglés par la force, mais grâce à une politique de justice. Je vous sais gré de ce propos. A aucun moment je n'ai dit qu'en Nouvelle-Calédonie il fallait résoudre les problèmes par la force. Dans peu de temps, nous aurons à débattre d'un projet de statut, et vous verrez que la justice à laquelle vous faites référence est présente dans tous les articles de ce projet de statut pour la Nouvelle-Calédonie.

Monsieur Thien Ah Koon, merci d'avoir dit que la confiance était retrouvée. Oui je crois que l'on peut dire que, progressivement, la confiance est retrouvée dans l'ensemble de l'outre-mer. Elle revient progressivement, lentement, plus rapidement dans tel département, moins rapidement dans tel autre, mais, véritablement, elle est là.

Bien sûr, le chômage est toujours présent, et il frappe surtout les jeunes. Nous devons nous efforcer ensemble de trouver les moyens, par la politique de défiscalisation, à travers la loi de programme, dans les efforts, monsieur Castor, qui sont faits par les collectivités locales, les conseils généraux, les conseils régionaux pour de grands investissements, de résoudre ce problème douloureux de l'emploi. C'est dans la mesure où nous accepterons, quelles que soient nos différences politiques, de travailler en hommes responsables que, peut-être, nous arriverons progressivement à juguler ce chômage.

Vous avez évoqué, monsieur Thien Ah Koon, le problème des importations alimentaires et le développement des productions agricoles locales. Dans le département de la Réunion, vous allez bénéficier de l'O.I.D. Jamais, et je tiens à le dire du haut de cette tribune, parce que je crois qu'on ne l'a pas assez dit dans le département de la Réunion, jamais autant de crédits que ceux qui seront consentis dans le cadre de l'opération intégrée de développement n'ont été accordés à la Réunion. Il y a là un effort tout à fait exceptionnel tant de la Communauté économique européenne que de l'Etat et des collectivités locales, et il faut se féliciter de la concordance des temps qui a présidé à la mise en place de cette O.I.D.

Sur l'Acte unique, j'ai déjà eu l'occasion de vous répondre.

Le niveau de qualification professionnelle est effectivement l'une de nos préoccupations. J'ai répondu d'un mot tout à l'heure à M. Michel Debré, et je vous le confirme.

Je me suis entretenu aussi avec M. Valade du problème d'hébergement des étudiants de la Réunion. Le ministère des universités a déjà fait un effort pour l'université de la Réunion. Il doit le poursuivre en 1988. La région fait également un très gros effort. Je pense que le problème d'hébergement des étudiants réunionnais sera réglé dans les plus brefs délais.

Enfin, vous avez insisté sur le développement de la culture, grâce à la diminution des coûts de transmission par satellites. Il est vrai qu'il y a là un réel problème. J'en ai saisi par lettre mon collègue M. Longuet. L'évolution des techniques en matière de satellites et la multiplication de ceux-ci va permettre assez rapidement une diminution des coûts. Ainsi, la France métropolitaine pourra bientôt, je pense, bénéficier de l'apport culturel extraordinaire qui peut lui être apporté au moyen de la télévision à travers des images qui seront créées par des producteurs originaires de nos départements d'outre-mer, lesquels peuvent effectivement concourir à l'enrichissement de notre culture nationale.

Monsieur Moutoussamy, vous avez, bien sûr, été très sévère à l'égard de mon projet de budget, et comment pourrait-il en être autrement ? C'est selon vous un mauvais budget, marqué par une diminution des crédits, par les modifications apportées au F.I.D.O.M., il porte un coup mortel à la décentralisation, le nombre de demandes d'emploi augmente. Eh ! bien, monsieur Moutoussamy, tout cela est faux. Ces arguments sont tout à fait contraires à la réalité de ce budget.

M. Ernest Moutoussamy. Reportez-vous au rapport !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Vous avez dit, monsieur Moutoussamy, que les départements et les territoires d'outre-mer étaient humiliés par la politique conduite par le Gouvernement. Je ne peux pas vous laisser tenir de tels propos. Le Gouvernement, bien au contraire, s'attache à respecter quotidiennement la personnalité et la dignité des femmes et des hommes qui vivent et travaillent dans nos départements et territoires d'outre-mer. Le Gouvernement de M. Chirac est très attentif au respect de la dignité de nos compatriotes des départements et territoires d'outre-mer, car, je le répète, ils sont une partie intégrante de la nation française, indispensables à sa vie comme au développement de sa culture.

Monsieur Jalton, vous avez prétendu que la volonté du Gouvernement avait été de faire échec à la politique de décentralisation. Comme à vos collègues, je répondrai que cela est faux. Vous avez demandé où en était la mise en place de la commission sur la parité sociale globale. J'ai déjà répondu sur ce point. Vous avez indiqué que le chômage représentait 30 p. 100 de la population active. C'est vrai, mais je vous précise que les mesures de défisicalisation dans votre département, le département de la Guadeloupe, ont permis l'ouverture de très nombreux chantiers. Leurs effets ne se sont pas fait sentir seulement dans le secteur du bâtiment, mais aussi dans celui de l'artisanat, de l'agriculture et des grandes entreprises. Les rapports des préfets attestent de très nombreuses créations d'emplois, et personne ne peut affirmer le contraire.

En matière d'enseignement, vous avez évoqué le problème de l'I.U.T. d'Antilles - Guyane. Je vous répondrai, comme à M. Paulin Bruné et à M. Castor, que cet I.U.T., qui doit être implanté en Guyane, sera mis en place dans les plus brefs délais.

Vous avez enfin parlé du tourisme. Il fait l'objet d'une politique active de la part du Gouvernement.

Monsieur Beaujean, merci de vos encouragements, merci de votre soutien, merci aussi de ce que vous avez dit à propos du projet de création du tunnel sous la Rivière Salée, annoncé par le Premier ministre. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui quel en sera le financement, mais le Premier ministre a pris la décision de lancer l'étude, et des crédits y ont déjà été affectés. Cette étude, importante, va demander de longs mois. Ce n'est que lorsque nous en aurons les résultats que nous pourrions savoir d'abord si ce projet est réalisable - M. le Premier ministre le pense - et, ensuite, si la réponse est positive, combien coûtera sa réalisation et quelle devra être la répartition de l'effort financier. Soyez assuré, en tout cas, que le Gouvernement suivra ce dossier avec une attention particulière.

Vous m'avez demandé de veiller à la modernisation de l'outil industriel sucrier. Je vous remercie de cet appel. La modernisation de l'industrie sucrière est l'un des problèmes auxquels est confronté le Gouvernement, et il y veille attentivement. Vous avez indiqué qu'il fallait créer des pôles de développement touristiques nouveaux. C'est tout à fait notre désir, et vous savez que dernièrement, lors des déplacements de M. le Premier ministre, nous avons eu l'occasion d'examiner dans votre département, en particulier en ce qui concerne la côte Sous-le-Vent, de grands projets touristiques nouveaux qui démontrent bien la volonté du Gouvernement d'aller au-delà de ce qui a été réalisé.

Sur l'Acte unique européen, comme sur le F.I.D.O.M. départemental et régional, j'ai déjà répondu.

Monsieur Jean-Baptiste, je vous ai déjà répondu à propos de Mayotte. En ce qui concerne la protection du lagon, soyez rassuré. Elle fait partie de nos préoccupations, je dirai même de nos priorités. Je vous remercie au demeurant d'appeler notre vigilance sur ce sujet, car c'est peut-être parce que nous n'avons pas été assez attentifs aux problèmes de pollution des lagons que l'on a vu se développer une maladie, la ciguatera, qui frappe certains de nos départements d'outre-mer. Il faut donc veiller à protéger le lagon de Mayotte. Nous y veillerons.

Pour la desserte aérienne, vous avez demandé que le Gouvernement arbitre entre Air France et Air Réunion. Je ne peux pas vous laisser dire à ce propos qu'Air France bloque les négociations. Je connais trop la grande compagnie nationale. Elle fait des efforts remarquables et je tiens à lui rendre hommage, de la même manière que je tiens à rendre hommage à Air Réunion.

Je ne souhaite pas intervenir trop directement dans cette affaire. Une convention, très difficile à mettre au point, doit être négociée entre Air France et Air Réunion. Je m'en suis entretenu récemment, vous l'avez rappelé, avec le président-directeur général d'Air France. J'ai rencontré un homme très ouvert, très désireux de trouver une solution qui, sans porter préjudice à Air France, permette à Air Réunion de financer le nouvel avion qui lui est absolument indispensable pour assurer la liaison entre la Réunion et Mayotte dans de meilleures conditions, pour en diminuer la durée et en abaisser le coût financier. L'aboutissement, je le crois, est proche. Si dans quinze jours, il n'y avait pas du nouveau, je reprendrais contact avec le président-directeur général d'Air France.

Monsieur Castor, vous avez aussi évoqué les crédits du F.I.D.O.M. J'ai déjà répondu sur ce point. Selon vous, ma démarche serait « subtile ». Merci du compliment ! Elle s'y essaye quelquefois - je ne sais si elle y réussit toujours. En tout cas, sachez qu'elle ne vise pas à vous gêner en quoi que ce soit. Si elle est subtile, c'est pour essayer, avec ceux qui soutiennent le Gouvernement comme avec ceux qui le critiquent, mais qui vivent et travaillent dans nos collectivités territoriales et nos départements d'outre-mer, d'aider l'outre-mer à réussir pleinement le véritable développement économique qui lui permettra de connaître enfin le progrès social qu'il attend avec impatience.

Vous avez affirmé que la loi de programme n'avait pas créé les emplois escomptés. En écho à vos propos, M. Paulin Bruné parlait, lui, des nombreux chantiers qui se développent. Certains, je dois le reconnaître, sont dus à l'initiative des collectivités locales, mais d'autres résultent de la volonté de l'Etat. On ne peut donc pas dire qu'il n'y a pas de créations d'emplois. M. le préfet de la Guyane me disait d'ailleurs il y a quelques jours dans mon bureau qu'il venait d'écrire aux élus pour leur faire part de ses inquiétudes. Il est très préoccupé, en effet, parce que de très nombreux chantiers s'ouvrent ou vont s'ouvrir dans votre département

et qu'il ne trouve pas sur place la main-d'œuvre nécessaire. Il met en garde les élus contre l'obligation dans laquelle il se trouvera peut-être dans quelques jours de faire appel à de la main-d'œuvre étrangère. Vous le voyez, monsieur Castor, la réalité n'est pas exactement celle que vous avez dépeinte.

Evoquant les zones franches prévues dans la loi de programme, vous avez reconnu que la circulaire d'application avait été publiée et que je vous en avais informé. A vous entendre, ces zones ne créeront rien. Mais, comme je vous l'ai déjà dit lors du vote de la loi de programme, pourquoi ne pas essayer ? J'ai bien expliqué alors que l'on ne créerait pas de zone franche là où les responsables locaux n'en voudraient pas, mais en quoi cela vous gêne-t-il d'essayer ? Je vous dis : « Chiche » ! Prenez le pari ! Vous n'avez rien à perdre à la création d'une zone franche. Au contraire, vous avez sinon tout à gagner - ce n'est pas un remède miracle - du moins la possibilité de mettre un atout supplémentaire à la disposition d'un département que vous aimez, comme tous ceux qui en sont originaires et qui y exercent des responsabilités. Pourquoi, par esprit d'opposition, vous en priveriez-vous ?

Monsieur Fritch, vous avez parlé d'un désengagement de l'Etat en ce qui concerne la Polynésie française. Vous m'avez quelque peu peiné, mais je connais votre générosité, vos élans de cœur ; je sais avec quelle passion vous soutenez le Gouvernement et avec quelle passion plus grande encore vous défendez ce territoire dont vous êtes un des élus les plus remarquables. Non, il n'y a pas de désengagement de l'Etat et je puis vous dire qu'il y a peu de temps j'ai été saisi par un membre du Gouvernement de la République, Polynésien à part entière, de dossiers très précis en ce qui concerne le logement social, dont vous vous êtes préoccupé.

Sur la protection sociale en milieu rural et sur l'emploi et la formation professionnelle, je présenterai à très bref délai des propositions concrètes, dans le sens de ce que souhaite le Gouvernement.

Monsieur Grignon, je peux vous assurer que la présence de la France sera affirmée demain encore mieux qu'hier à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il faut effectivement une utilisation intelligente des ressources halieutiques dans notre zone économique et il faut développer les infrastructures portuaires pour accroître l'emploi des jeunes. Croyez que le Gouvernement suit attentivement ces problèmes.

Monsieur Lemoine, vous m'avez fait de la peine. Vous ne m'aviez pas habitué à être aussi critique et polémique à la fois. Vous avez parlé d'« affairisme », de « République bananière », de « para-administration ».

M. Georges Lemoine. Je n'ai fait que citer !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. J'entends bien, mais enfin, vous avez cité tout de même (*Sourires*).

M. Georges Lemoine. Ce n'est pas moi qui ai écrit !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je peux vous rassurer, monsieur Lemoine : les pratiques que vous avez évoquées n'existent pas. L'Etat veille dans les territoires d'outre-mer - en particulier dans le Pacifique, que vous visiez plus particulièrement - à ce que les problèmes soient réglés convenablement.

Nous envisageons, dans le cadre du futur statut pour la Nouvelle-Calédonie, de mettre en place une chambre territoriale des comptes qui pourrait avoir compétence sur l'ensemble des territoires du Pacifique, c'est-à-dire la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et Wallis-et-Futuna. Vous devriez donc avoir rapidement satisfaction.

Quant au statut spécial de Saint-Barthélemy, vous connaissez bien le problème. Vous l'avez vécu, si je puis dire, presque physiquement. C'est une vieille affaire. Le Gouvernement a écouté les propositions des élus. La solution est très difficile, très complexe, les élus eux-mêmes l'ont reconnu. J'ai mis en place des groupes de travail qui examinent la situation, et je tiens à rendre hommage à l'ensemble des élus de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, qui font preuve de beaucoup de compréhension.

Il y avait des retards, surtout à Saint-Martin, en ce qui concerne la présence des services de l'Etat. Nous sommes en train d'y remédier. Quoi qu'il en soit, s'il y avait une évolution vers un statut spécial, le Parlement en serait le premier informé.

Vous m'avez par ailleurs interpellé, monsieur Lemoine, en me demandant : « Qu'avez-vous fait de vos promesses ? » Je vous renvoie au document qui a été publié avant les élections législatives de mars 1986 par l'ensemble des groupes qui étaient dans l'opposition à l'époque...

M. Jean-Paul Virapoullé. Il ne l'a pas lu !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. ... et qui constituent aujourd'hui la majorité qui soutient le Gouvernement. Référez-vous à ce que la plateforme R.P.R.-U.D.F. proposait en ce qui concerne l'outre-mer : vous verrez que tous les engagements pris ont été intégralement tenus ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Voilà ce que nous avons fait de nos promesses !

Vous avez dit, enfin, que le forum du Pacifique et l'O.N.U. étaient des réalités incontournables. Je ne voudrais pas mal interpréter votre propos, mais je vous mets en garde. Aussi bien au sein du forum du Pacifique qu'à l'O.N.U., la France est mise en accusation quotidiennement d'une manière scandaleuse et inadmissible. Les procès d'intention qu'on lui fait sont absolument intolérables et nous ne pouvons pas les admettre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

En ce qui me concerne, je tiens à rendre hommage au ministre des affaires étrangères et à l'ensemble de la diplomatie française qui, depuis plusieurs mois, mènent une action vigoureuse pour rectifier les choses et démontrer à certains Etats qu'ils ne sont pas dignes de nous donner des leçons de démocratie, qu'ils feraient mieux de balayer devant leur porte et de régler leurs problèmes internes plutôt que de condamner la France qui reste un exemple au sein du Pacifique dans lequel elle a sa place, une place que personne ne peut lui contester.

Monsieur Brial, soyez rassuré : Wallis-et-Futuna figurent bien au sein des priorités du gouvernement de la République. Le plan exceptionnel de relance est intégralement respecté. Vous souhaitiez que le poste d'administrateur supérieur soit transformé en celui de préfet. C'est fait, et je peux vous informer que, dans quelques jours, le nouveau préfet, administrateur de Wallis-et-Futuna, sera nommé par le Gouvernement. Il prendra son poste dans les plus brefs délais et veillera au développement administratif du territoire, comme les élus territoriaux, vous-même et M. le sénateur Sosefo Papilio le souhaitez. Je peux aussi vous annoncer que, comme je m'y étais engagé, l'installation d'un détachement militaire a été décidée par le ministre de la défense. Sa mise en place interviendra dans de très brefs délais.

Monsieur Alain Vivien, vous m'avez interpellé sur les congés bonifiés des personnels hospitaliers. Je rappelle que le principe de cette mesure a été décidé par une loi de janvier 1986, alors que le gouvernement actuel n'était pas en fonction, sans qu'aucun moyen financier ait été prévu et sans que le texte d'application nécessaire ait été pris. Le Gouvernement auquel je participe a voulu que ces congés bonifiés puissent entrer en vigueur dès 1987 et il a pris le décret d'application nécessaire, malgré de très réelles difficultés techniques. En dépit de quelques difficultés ponctuelles, l'engagement a été tenu pour l'ensemble des secteurs hospitaliers et il sera prolongé par l'institution de congés bonifiés en faveur des agents des collectivités territoriales, permettant ainsi de répondre à une très ancienne et très légitime revendication.

Merci, monsieur Chamougon, pour votre soutien actif, pour votre disponibilité, pour votre action. J'ai déjà répondu au sujet de l'Acte unique européen. De même, le Gouvernement est d'accord pour la restructuration de la culture de la canne, je l'ai indiqué en réponse à M. Beaujean. Vous avez insisté sur le développement de nouvelles productions et sur la nécessité de consentir un effort particulier pour les communes. Les crédits de 12 millions de francs inscrits au budget de 1988 répondent, vous l'avez très bien compris, à cette préoccupation. Vous faites de très gros efforts pour votre département. Soyez assuré que les crédits ne vous feront pas défaut.

Monsieur Louis-Joseph-Dogué, vous avez évoqué vous aussi l'Acte unique européen. J'ai déjà répondu sur ce point. Je tiens à rendre hommage à votre modération dans la critique. Nous pouvons faire des analyses différentes, dès lors que la modération reste de règle.

Pour l'université Antilles-Guyane, je vous confirme que M. Valade m'a promis d'y être très attentif.

« A bas les discours ! Vive les crédits ! » Merci, monsieur Paulin Bruné, pour cette formule percutante.

Oui, vous avez raison ! L'hôpital de Cayenne, celui de Saint-Laurent, le centre chirurgical de Kourou, le barrage du Petit-Saut, l'I.U.T. de Guyane, tout cela, c'est le travail du Gouvernement, soutenu indéfectiblement et en permanence par sa majorité.

Oui encore, le mémorandum mis en place par le Gouvernement avec l'ensemble des élus permet de préparer d'une façon sereine, mais concrète, 1992.

Les réfugiés du Surinam nous posent effectivement un problème très douloureux. Le ministre des affaires étrangères est en relation permanente avec le Gouvernement de Paramaribo pour essayer de le convaincre de bien vouloir organiser à son tour des centres d'hébergement de façon que nous puissions progressivement inviter les populations réfugiées, dont les conditions de vie sont particulièrement pénibles et qui sont source de difficultés considérables pour l'ensemble de la population guyanaise à regagner leur pays. Nous poursuivons les négociations.

Monsieur Virapoullé, vous avez conclu, sans poser de question, par une véritable exhortation à la confiance : oui, la confiance renaît ; oui, faisons confiance à une intégration plus large dans l'Europe, et que l'Europe, surtout, ait véritablement confiance dans les départements d'outre-mer, qu'elle prenne conscience de la chance qu'ils représentent pour elle demain. C'est ce que je dis depuis que je suis en fonctions. Si les départements et les territoires d'outre-mer sont la chance de la France, si la France est la chance des départements et territoires d'outre-mer, l'Europe va encore élargir et développer cette chance.

Dans quelques années, nous allons entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle qui sera tout à la fois le siècle de la construction européenne et celui de la conquête spatiale. La construction européenne ne se fera pas sans l'outre-mer. Quant à la conquête spatiale, dont la France est un élément essentiel, l'Europe ne peut prétendre la réaliser que parce qu'elle a la chance de disposer de nos départements et territoires d'outre-mer.

C'est là un projet ambitieux, un projet d'avenir, un projet qui peut faire rêver la jeunesse de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne départements et territoires d'outre-mer.

Etat B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

- « Titre III : 72 709 463 francs ;
- « Titre IV : 91 172 150 francs. »

Etat C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 60 500 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 38 400 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 901 970 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 484 260 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, M. Porteu de la Morandière a présenté un amendement, n° 108, ainsi rédigé :

- « Réduire les crédits de 2 732 548 francs »

La parole est à M. François Porteu de la Morandière.

M. François Porteu de la Morandière. Compte tenu de l'heure, j'essaierai d'être bref.

Ce budget comporte certes des choses excellentes, mais recèle tout de même une anomalie grave : il s'agit de la ligne qui figure en bas de la page 25 du « bleu » budgétaire et qui ouvre un crédit de 4 732 000 francs à l'office culturel scientifique canaque.

Cet organisme a été mis en place sous M. Pisani. Chacun se souvient quels étaient son orientation d'origine, ses buts et sa destination, et l'on peut imaginer comment cette somme risque d'être utilisée car on sait ce que pensent les leaders canaques de la France et de sa culture.

Vous me répondrez sans doute, monsieur le ministre, que les choses ont changé et que cet office culturel canaque n'est plus aujourd'hui ce qu'il était. Bien sûr ! Mais le Gouvernement nous avait dit la même chose pour la radio, et l'on a vu ce qui est arrivé. Il nous avait promis que les choses changeraient à la télévision, et l'on a vu ce qui s'est passé. De même pour les écoles : l'éducation nationale devait être différente, et l'on sait ce qui est arrivé !

Aussi, je vous dis, monsieur le ministre : les Français ont des raisons de s'inquiéter de cet office culturel canaque. On peut difficilement demander aux contribuables un effort aussi important dans un domaine aussi incertain.

L'an dernier, on aurait pu le faire. Oui ! Mais, aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie s'est exprimée clairement. Et la culture vers laquelle elle a porté ses vœux, c'est la culture française, non la culture canaque. *(Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

M. Guy Malandain. Ça suffit !

M. François Porteu de la Morandière. Il faut être réaliste face à ce budget : un crédit de deux millions serait peut-être suffisant pour la culture canaque.

C'est pourquoi nous proposons de réduire de 2 730 000 francs la subvention qui lui est allouée.

Cette économie nous permettra de mieux informer la jeunesse française sur les perspectives d'avenir des départements et territoires d'outre-mer, en particulier sur les îles de l'océan Indien. Car, monsieur le ministre, votre budget ne consacre que de biens maigres crédits à l'information des Français sur l'immense potentiel que représentent ces îles françaises de l'océan Indien.

Le rapport de M. Micautx souligne avec raison que l'aide à la promotion ne représente, pour l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer, que 10 550 000 francs.

Vous nous demandez, aujourd'hui, de voter, pour le seul office culturel canaque, un crédit de 4 732 000 francs, soit environ la moitié. Ce n'est pas normal.

Prenez le cas de La Réunion. Un crédit de un million de francs est inscrit pour l'aide à la promotion de cette merveilleuse petite île française. Pour la Polynésie française, le crédit correspondant est de 750 000 francs. Comparez ces sommes aux 4,7 millions du fonds canaque !

J'estime qu'il y a une anomalie, une injustice.

La réduction de 2 750 000 francs que nous proposerions permettrait de dégager des crédits pour augmenter de 25 p. 100 la promotion de l'ensemble de l'outre-mer français.

La France de l'océan Indien reste à développer, vous le savez, et il faut économiser sur des fonds comme celui-là, qui ne sont pas pleinement justifiés, pour faire connaître aux Français leur patrimoine, en particulier dans cette partie du monde.

Je demande que ces crédits soient versés au groupement d'intérêt économique « Maison de la France » en vue d'atteindre deux objectifs : d'une part, le financement d'études administratives concernant la création dans cette région française de l'océan Indien, qui se précisera lorsque interviendra la départementalisation de Mayotte ; d'autre part, la création de moyens audiovisuels dans nos écoles afin de faire découvrir aux jeunes Français le patrimoine immense que représentent les îles de l'océan Indien et de leur faire comprendre que ce sera le problème de leur génération, qu'ils devront apprendre à connaître ces territoires, à les aimer et à les mettre en valeur.

C'est pourquoi nous demandons à l'Assemblée de voter cet amendement d'économies sur le fonds canaque et de consacrer l'argent économisé à la promotion des îles de l'océan Indien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Alexandre Léontieff, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les territoires d'outre-mer, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 108.

M. Alexandre Léontieff, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, j'y suis opposé.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

FAIT PERSONNEL

M. Roger Holeindre. Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le président. La parole est à M. Roger Holeindre, pour un fait personnel.

M. Roger Holeindre. Monsieur le président, je suis navré de faire ce rappel pour fait personnel à une heure aussi tardive.

M. le président. Les faits personnels viennent en fin de séance. C'est donc votre droit d'intervenir maintenant.

M. Roger Holeindre. Monsieur le président, je suis comme chacun ici, député et membre d'une commission - la commission de la défense. J'aimerais savoir si, lorsque les membres d'une commission se rendent dans des territoires d'outre-mer, on les renseigne bien.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer a déclaré que les fibres optiques n'étaient pas taxées à la base atomique de Mururoa.

J'aimerais savoir qui raconte des histoires dans cette affaire.

M. le président. Monsieur Holeindre...

M. Roger Holeindre. J'étais là-bas en mission officielle. J'y ai vu des choses secrètes, dont je n'ai jamais parlé. Même pas à mes amis ! Et même pas à ma femme !

M. le président. Monsieur Holeindre, je crois que vous êtes en train de vous écarter du règlement, car les « faits personnels » ont une définition bien précise dans les règles de procédure parlementaire.

Si vous estimez avoir été mis en cause dans votre personne, il vous revient de présenter des observations en fin de séance. En revanche, s'il s'agit de poursuivre le débat législatif ou budgétaire, cela ne rentre évidemment pas dans le cadre d'un fait personnel.

M. Roger Holeindre. Je vais m'expliquer.

Après enquête à Mururoa, les plus hautes autorités nous ont affirmé que les fibres optiques étaient taxées à 70 p. 100.

J'ai déclaré cela tout à l'heure. M. le ministre a répondu que c'était faux et que les fibres optiques n'étaient pas taxées.

Sont-elles, oui ou non, taxées ? J'aimerais une réponse officielle.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Ce n'est pas un fait personnel !

M. le président. Monsieur Holeindre, le ministre, qui a une riche expérience parlementaire, sait très bien que les règles de procédure ne permettent pas de reprendre un débat entre un parlementaire et le Gouvernement à l'occasion d'un fait personnel.

Vous avez pris la parole pour quelque chose que vous croyiez être un fait personnel et qui était d'une tout autre nature. Le ministre a donné son opinion sur ce point. Il n'a pas à poursuivre le débat avec vous et je l'en remercie.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu de M. Pascal Arrighi et plusieurs de ses collègues une proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier l'article 11 de la Constitution en étendant l'usage du référendum et en rendant possible le référendum d'initiative populaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 972 distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 22 octobre 1987, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Economie, finances et privatisation : Commerce et artisanat et article 67.

Annexe n° 15 - M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial (avis n° 965, tome IV, de M. Jean-Paul Charié, au nom de la commission de la production et des échanges).

Coopération :

Annexe n° 9. - M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial (avis n° 962, tome VI, de M. Guy Vadepiéd, au nom de la commission des affaires étrangères).

Anciens combattants et article 65 :

Annexe n° 8. - M. Gérard Trémège, rapporteur spécial (avis n° 961, tome V, de M. Guy Herlory, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Lait et produits laitiers (quotas de production)

288. - 22 octobre 1987. - **M. Daniel Goulet** rappelle à **M. le ministre de l'agriculture** que, grâce à son intervention, la France vient d'obtenir le transfert de 140 000 tonnes du quota laitier (ventes directes vers le quota attribué aux laiteries). Cette décision aura un effet rétroactif sur la campagne 1986-1987 et permettra d'éviter la pénalisation des producteurs de zones de plaine ayant dépassé leur quota de référence de moins de 20 000 litres et des producteurs de zones de montagne dont les dépassements sont inférieurs à 40 000 litres. Le gel de 2 p. 100 s'appliquant à ces 140 000 tonnes, la redistribution effective portera sur 137 000 tonnes. Trois priorités ont été retenues en accord avec les organisations professionnelles agricoles et après consultation du conseil de direction de l'office du lait, pour la distribution de cette importante référence laitière supplémentaire : les producteurs frappés par les calamités naturelles en 1983, année de référence pour la détermination du niveau des quotas individuels ; les producteurs prioritaires dont les quotas sont fixés à un niveau insuffisant au regard des objectifs économiques de leurs exploitations ; les producteurs situés en zone de mon-

tagne. Pour les producteurs touchés par les calamités en 1983, 27 000 tonnes seront attribuées aux laiteries concernées en tenant compte des besoins réels des producteurs. 55 000 tonnes doivent être affectées immédiatement aux commissions mixtes départementales au bénéfice des producteurs prioritaires. Le bénéfice de ces quotas supplémentaires sera réservé aux producteurs dont la référence est inférieure à 200 000 litres. Il lui signale à cet égard que la commission mixte de l'Orne n'a bénéficié, à ce titre, que d'une allocation de 1 450 tonnes, ce qui a permis de porter le pourcentage de satisfaction des besoins exprimés par les jeunes installés entre le 1^{er} avril 1986 et le 31 mars 1987, de 20 p. 100 à 60 p. 100 au cours du premier exercice de leur activité de producteur de lait. Les quantités nécessaires sont donc considérables et il est souhaitable que les pouvoirs publics relancent, en le complétant de manière appropriée, le plan de cessation de la production lai-

tière. Il conviendrait que le ministère de l'agriculture et Onilait appliquent effectivement les règles de gestion de cette campagne avec le prélèvement de pénalités aux producteurs qui dépassent de plus de 20 000 litres en plaine et 40 000 litres en zones de montagne leurs références de production laitière. Il y va de la crédibilité de la maîtrise de la production laitière et une non-application de ces règles augurerait mal du déroulement de la campagne 1987-1988. Des ajustements ou compensations d'ordre social devraient intervenir pour les producteurs bénéficiant d'une « petite référence laitière » et ne disposant pas de productions complémentaires. Un tel dispositif permettrait, sans doute, au printemps prochain, d'éviter le mécontentement qui s'est manifesté en 1986 lors du prélèvement des pénalités dues au titre des dépassements sur la campagne 1985-1986. Il lui demande quelle est sa position à l'égard des suggestions qu'il vient de lui présenter.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 en	108	652	
33	Questions 1 en	106	654	
03	Table compte rendu.....	62	96	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	99	636	
36	Questions 1 en	99	340	
06	Table compte rendu.....	62	81	
06	Table questions.....	32	62	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	670	1 672	
27	Série budgétaire 1 en	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
06	Un an.....	670	1 636	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 16
 Téléphone : Renseignements : (1) 45-75-82-31
 Administration : (1) 45-70-61-38
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Feuille de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)